

RELAIS D'ACCES AU DROIT

Rapport d'activité 2025



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE DROITS D'URGENCE	7
Notre raison d'être	7
Nos valeurs	7
Nos activités.....	7
Notre boussole : L'accès au droit au plus près des personnes exclues.....	7
Nos grands chiffres	8
PRESENTATION DES RELAIS D'ACCES AU DROIT	9
L'histoire	9
Un dispositif historique au service de l'accès au droit à Paris.....	9
La structuration du dispositif par le marché public	9
Les principes directifs	9
L'accès au droit : un levier essentiel de lutte contre l'exclusion.....	9
Aller vers les publics et prévenir les ruptures de droits.....	9
Une mission de proximité au cœur des territoires et des partenariats	10
Aide à la connaissance du droit et aide à l'exercice des droits	10
Un dispositif inscrit dans les priorités de la Ville de Paris	11
Une adaptation continue aux évolutions sociales et institutionnelles.....	11
Le cadre du marché public et de la commande	11
L'action des relais d'accès au droit	12
Les permanences d'accès au droit.....	12
Les accompagnements extérieurs : lever les obstacles concrets.....	17
Le suivi dans la durée : une condition d'efficacité	17
Un rôle de référent juridique au sein des structures partenaires.....	19
Les informations collectives : un outil pédagogique d'accès au droit au service du plus grand nombre	19
Les prises en charges bénévoles des contentieux des personnes précaires : un outil nécessaire à l'accès à la justice des plus exclues.....	20
Le dialogue institutionnel avec la préfecture de Paris : un axe structurant et complémentaire à la prise en charge individuelle des dossiers.....	20
L'équipe des relais d'accès au droit	21
Les juristes des relais d'accès au droit	21
L'encadrement.....	23
Les outils de travail	23

La formation du personnel	23
Les supervisions et analyse des pratiques professionnelles : un accompagnement nécessaire des juristes de terrain.....	24
Le Service d’Accompagnement et Médiation de la Ville de Paris	25
Le service Inter Service Migrants Interprétariat (ISM)	25
Les groupes de travail thématiques	26
Le CRM.....	27
La documentation juridique.....	27
L’appui technique par le réseau d’avocat-es bénévoles de Droits d’urgence	28
Le réseau inter-associatif de DDU	28
L’impact social significatif et mesurable	29
 BILAN DES RELAIS D’ACCES AU DROIT EN 2025	 30
Synthèse de l’activité en 2025	30
Domaines de droit	31
Des permanences généralistes	31
Des besoins en matière de droit des étranger-es en forte augmentation	32
Actions entreprises	35
Présentation des publics et des demandes par permanence	37
Les permanences commandées par la DAJ (lot 1)	37
Les permanences du secteur de la justice : MJD, SPIP, PAD	37
Les permanences victimes de violences conjugales	46
Les permanences des structures de la Ville de Paris (hors PAD).....	47
Les permanences dans les hôpitaux de Paris – APHP	49
Les permanences dans le secteur associatif	51
Les permanences commandées par la DSOL (lot 1)	70
Les permanences commandées par le CAS-VP (lot 2).....	74
Les permanences dans les Maisons des Solidarités (MDS)	74
Les permanences Sociales d’accueil	80
Les permanences en ESI rattaché aux PSA.....	82
Les Centres d’Hébergement de Réinsertion Social et d’hébergement d’urgence	83
Perspectives et propositions.....	88
Les demandes d’ouverture de permanences des structures de terrain	88
Les propositions de Droits d’urgence pour l’amélioration du dispositif	91
Conclusion et remerciements.....	93
 Annexes	 95

Liste des abréviations

ADSM	Accès au droit et santé mentale
AES	Admission exceptionnelle au séjour
ANEF	Administration Numériques des Etrangers en France
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAS-VP	Centre d'action sociale de la Ville de Paris
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CMA	Conditions matérielles d'accueil
CRM	Customer Relationship management (Gestion de la relation client)
DAHO	Droit à l'hébergement opposable
DAJ	Direction des affaires juridiques (Ville de Paris)
DALO	Droit au logement opposable
DSOL	Direction des solidarités (Ville de Paris)
ESI	Espace solidarité insertion
IRTF	Interdiction de retour sur le territoire français
ISM	Inter service migrants
LGBTQIA+	Lesbiennes Gays Bi Trans Queers Intersexes Asexuelles +
MDS	Maison des Solidarités
MNA	Mineur·e non accompagné·e
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
PSA	Permanence sociale d'accueil
RAD	Relais d'accès au droit
RGPD	Règlement européen de protection des données
RMU	Référé mesures utiles
SAM	Service d'accompagnement et de médiation
SPPE	Service de prévention et de protection de l'enfance

« Tout le monde a le droit à la justice, tout le monde a le droit d'avoir accès au droit.

Cette idée est l'un des piliers de l'État de droit.

Et pourtant, nous le savons, ce pilier est fragile. Il ne s'effondre pas toujours dans le fracas. Il se fissure lentement, insidieusement, chaque fois que le droit devient un langage inaccessible, chaque fois que la justice s'éloigne de celles et ceux qui en ont le plus besoin, chaque fois qu'un citoyen renonce, non par indifférence, mais par épuisement, par peur, par pauvreté.

Aujourd'hui, l'État de droit est contesté. Contesté parfois ouvertement, par celles et ceux qui voudraient soumettre la justice au pouvoir politique, qui supportent mal l'indépendance des juges lorsqu'elle contredit leurs intérêts ou leurs récits. Contesté aussi plus sourdement, par l'habitude que l'on prend de l'exception, par l'acceptation progressive de l'arbitraire, par la tentation de l'efficacité au détriment des garanties fondamentales.

Il y a une illusion dangereuse qui consiste à croire que l'État de droit se défend tout seul, qu'il serait une conquête définitivement acquise. L'histoire nous enseigne exactement l'inverse. Aucun droit n'est irréversible. Aucune liberté n'est à l'abri du recul.

Les attaques contre la justice commencent rarement par des lois spectaculaires. Elles commencent par la défiance, par le soupçon jeté sur les juges, par la disqualification du droit comme obstacle, comme lenteur, comme luxe inutile. Elles commencent quand on oppose la sécurité à la liberté, l'ordre à la justice, comme si l'un ne pouvait exister sans sacrifier l'autre.

Elles se nourrissent aussi de l'inégalité. Car lorsque certains n'ont plus accès au droit, lorsque la justice devient incompréhensible, distante, intimidante, alors le ressentiment grandit. Et ce ressentiment devient le terreau de tous les renoncements démocratiques.

Une justice qui ne protège plus les plus faibles cesse peu à peu de convaincre les autres. Et une justice qui ne convainc plus est une justice en danger.

Il faut le dire avec force : l'État de droit ne se mesure pas à la manière dont il traite les puissants, mais à la manière dont il protège celles et ceux qui n'ont que lui pour se défendre. Les étrangers, les personnes pauvres, les victimes de violences, les travailleurs précaires, les justiciables isolés.

Lorsque l'on restreint l'accès au droit pour ces publics, lorsque l'on rend les procédures plus complexes, plus longues, plus dissuasives, ce n'est pas seulement leur sort que l'on compromet. C'est l'équilibre même de notre démocratie que l'on fragilise.

La réponse ne peut être que l'engagement pour un droit compréhensible, accessible, incarné.

Face à ces menaces, la réponse ne peut être ni la résignation ni le cynisme. Elle ne peut être que l'engagement. L'engagement pour une justice indépendante. L'engagement pour un droit compréhensible, accessible, incarné. L'engagement pour une société qui refuse de trier ses citoyens selon leur fortune, leur origine ou leur capacité à se faire entendre. »

Extrait du discours d'Eva Joly, avocate, ancienne magistrate, autrice, lors de la soirée des 30 ans de Droits d'urgence.

RELAIS D'ACCES AU DROIT

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

25 248 entretiens et suivis de dossiers réalisés lors de 7969 permanences



26 juristes sur le terrain

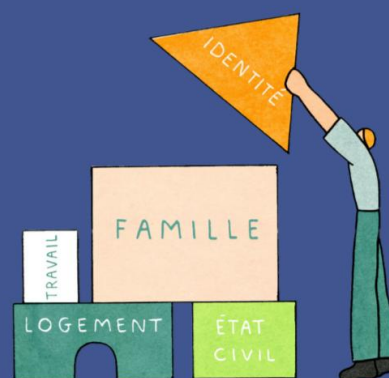


200 permanences hebdomadaire dans 71 structures partenaires

15 720 personnes reçues

51 accompagnements

24 informations collectives pour 395 personnes sensibilisées



PRESENTATION DE DROITS D'URGENCE

Notre raison d'être

Depuis 1995, Droits d'Urgence combat toutes les formes d'exclusion par la défense et l'aide juridique que ses équipes apportent aux personnes rendues vulnérables, pour restaurer leurs droits. Ainsi, elle agit pour la dignité de chacun et chacune dans une société plus juste.

Nos valeurs

Solidarité - Dignité - Expertise

Nos activités

Parce que la rupture de droit est cause d'exclusion, nous mobilisons des professionnel·les du droit, bénévoles et salarié·es, pour aller au plus près des personnes en situation de précarité, les informer et les accompagner dans leur parcours administratif et juridique. Associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours populaire, Armée du Salut...), hôpitaux publics, établissements psychiatriques, prisons, l'association touche ainsi des femmes et des hommes en allant vers les personnes les plus exclues. Droits d'urgence leur apporte gratuitement information et accompagnement juridiques par l'organisation de permanences. L'association anime et coordonne le Bus de la solidarité du Barreau de Paris Solidarité, les Relais d'accès au droit, des Points d'accès au droit (PAD) de la Ville de Paris et 2 Points d'accès au droit en milieu pénitentiaire, à Fresnes et la Santé.

Droits d'urgence développe également des dispositifs pilotes et innovants tel que le dispositif Accès au droit et santé mentale depuis 2009. Elle porte le projet de plateforme numérique d'accès au droit DroitsDirects.fr pour les victimes de violences conjugales. De même, organisme de formation certifié, l'association développe des formations juridiques aux professionnel·les du droit et professionnel·les du champ médico-social des secteurs publics et privés. Les professionnel·les de Droits d'urgence agissent ainsi au plus près de la réalité des personnes qu'il·elles accompagnent.

Plus la vulnérabilité est grande, plus les ruptures de droits sont nombreuses et anciennes, plus fort est le besoin d'accompagnement pour sécuriser les parcours de vie des personnes.

Notre boussole : L'accès au droit au plus près des personnes exclues

Au quotidien, dans plus d'une centaine de lieux, nos équipes accueillent, informent, orientent et accompagnent dans leur parcours de droit des femmes et des hommes confrontés à l'exclusion, en appliquant une méthodologie spécifique :

- **Aller vers** les personnes exclues, précarisées, vulnérabilisées.
- **Travailler avec** les professionnels dans le champ social, médical, judiciaire dans une logique de complémentarité des interventions.
- Répondre aux demandes sur **toutes les thématiques de droit** : séjour, logement, consommation, famille, etc...

- **Suivre sur le long terme les personnes précaires et exclues** prises en charge au sein des lieux où nous intervenons. Cela signifie de les accompagner dans leurs démarches tout au long de leur parcours de sortie de l'exclusion, depuis la constitution de leur demande jusqu'à sa réception et sa défense si nécessaire devant les juridictions compétentes.

Parce que notre ADN, c'est « aller vers » les personnes en situation d'exclusion, nous avons choisi de nous déplacer dans les lieux d'exclusion pour aider au plus près les personnes vulnérables, là où le droit a reculé, a laissé la place à la misère et à l'exclusion. C'est pourquoi mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des équipes de Droits d'urgence.

Nos grands chiffres

1,6 million de personnes aidées par Droits d'urgence en 30 ans d'activité.

Chaque année, plus de **60 000 personnes** sont accueillies et accompagnées par Droits d'urgence dans le cadre de **11 000 permanences juridiques**.

500 professionnel·les formés/an sur le territoire français (équipes sociales, avocat·es, bénévoles, police nationale, professionnel·les en charge des publics précaires, ...).

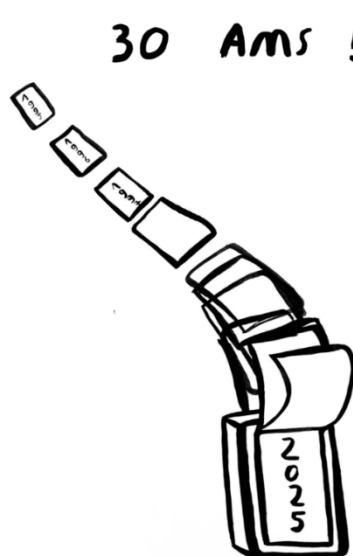
105 lieux d'intervention en Ile-de-France (Paris et Fresnes).

Plus de **200 partenaires de terrain** (associations, prisons, hôpitaux, etc.).

50 salarié·es, 400 bénévoles, 150 volontaires Pro Bono (partenariats avec 10 cabinets d'avocat·es et 2 entreprises), l'équivalent de **3 000 heures** en bénévolat et mécénat de compétences par an.

Principaux domaines de droit sollicités : droits des étranger·es, droit d'asile, droit de la famille, droit civil, droit du logement, droit social, droit pénal.

2,8 millions d'euros de budget annuel, composé à 85 % de financements publics et à 15 % de financements privés.



PRESENTATION DES RELAIS D'ACCES AU DROIT

L'histoire

Un dispositif historique au service de l'accès au droit à Paris

Créés en 1998 à l'initiative conjointe du Tribunal de grande instance de Paris, de l'association **Droits d'urgence** et de la **Ville de Paris**, les Relais d'accès au droit (RAD) constituent depuis près de trente ans un outil essentiel de la politique parisienne d'accès au droit. Conçus dès l'origine comme un dispositif de proximité, gratuit et partenarial, ils visent à garantir une information juridique fiable et un accompagnement effectif des personnes les plus éloignées des institutions.

La structuration du dispositif par le marché public

La décision de la Ville de Paris, en 2003, de pérenniser les Relais d'accès au droit dans le cadre d'un marché public marque une étape décisive dans la structuration et la professionnalisation du dispositif. Depuis lors, Droits d'urgence assure, sans interruption, la gestion et la coordination du marché public, démontrant sa capacité à inscrire l'action dans la durée, à sécuriser l'exécution de la commande publique et à adapter en continu le dispositif aux orientations fixées par la collectivité.

Fin 2025, un nouveau marché public de prestations similaires pour une durée de 2 ans ferme (2026 et 2027) a été conclu.

Les principes directifs

L'accès au droit : un levier essentiel de lutte contre l'exclusion

L'accès au droit constitue un impératif majeur de lutte contre l'exclusion et de prévention du non-recours.

Les constats dressés par le Défenseur des droits soulignent que les personnes en situation de précarité rencontrent des obstacles spécifiques et cumulés dans l'accès aux services publics et à la justice : difficultés de compréhension des droits, complexité des démarches, sentiment d'inutilité des recours et découragement face aux procédures. Ces freins entraînent des abandons de démarches et des ruptures de droits aux conséquences sociales durables.

Aller vers les publics et prévenir les ruptures de droits

Les juristes des RAD interviennent auprès de publics confrontés à des situations de grande précarité et de vulnérabilité (personnes sans domicile, personnes étrangères, victimes de violences, jeunes, personnes isolées, sortantes de détention, etc.) et traitent un large éventail de problématiques juridiques : droit des personnes étrangères, droit du logement, de la famille, du travail, de la consommation, lutte contre les discriminations ou droit pénal des victimes.

Cette approche globale vise à éviter l'enchaînement des pertes de droits, souvent à l'origine de ruptures sociales durables.

Une mission de proximité au cœur des territoires et des partenariats

Les Relais d'accès au droit assurent une mission de proximité visant à restaurer un accès effectif au droit pour les publics les plus éloignés des institutions. En intervenant directement au sein de structures sociales, associatives et institutionnelles, le dispositif complète l'action des professionnel·les de terrain et facilite l'articulation entre accompagnement social et accompagnement juridique. Il permet ainsi de traiter en amont des problématiques juridiques qui, si elles ne sont pas prises en charge, constituent des freins majeurs à l'inclusion, notamment en matière de droit des étranger·es, de logement, de famille ou de travail.

Témoignage de Tahar AKARKAR, Directeur-adjoint de la Mie de Pain Le Refuge,

« Le partenariat avec Droit d'Urgence est précieux pour nos professionnels ainsi que pour les personnes que nous accueillons.

Pour les professionnels, il permet de bénéficier d'outils juridiques concrets et facilite les démarches dans l'accompagnement des personnes rencontrant des problématiques juridiques. Le volet juridique représente en effet une dimension essentielle de l'accompagnement global proposé au sein de notre structure.

Pour les personnes accueillies, l'accompagnement juridique permet de débloquer des situations administratives complexes, parfois en attente depuis plusieurs années. Il offre également aux personnes étrangères en situation irrégulière la possibilité d'engager des démarches de régularisation et de constituer un dossier solide.

L'intervention des juristes au sein de notre association va au-delà du simple accès aux droits : elle contribue également à sensibiliser les personnes accompagnées à leurs droits et à renforcer leur autonomie.

Je tiens également à souligner la qualité des professionnels mis à disposition au sein de notre association. Ils sont à l'écoute de tous, s'adaptent aux situations des personnes accueillies, malgré la complexité parfois importante des dossiers. Cet accompagnement sur mesure contribue pleinement à préparer les personnes accueillies à gagner en autonomie et à devenir des citoyens à part entière. »

Aide à la connaissance du droit et aide à l'exercice des droits

L'accès au droit repose sur deux volets indissociables :

- **L'aide à la connaissance du droit**, qui vise à rendre les règles juridiques compréhensibles, à informer et à orienter les personnes ;
- **L'aide à l'exercice des droits**, qui consiste à accompagner concrètement les usager·es dans leurs démarches, la constitution de dossiers et l'effectivité des recours.

Les Relais d'accès au droit informent les usager·es sur leurs droits et obligations, rendent la norme juridique accessible et intelligible et les orientent vers les interlocuteurs compétents. Ils les accompagnent également dans l'exercice concret de leurs droits, en les aidant dans leurs démarches, la constitution de dossiers et l'identification de modes de résolution amiable des litiges.

Un dispositif inscrit dans les priorités de la Ville de Paris

Par son implantation territoriale, son expertise juridique et sa capacité à intervenir auprès de publics en situation de grande vulnérabilité, le dispositif des Relais d'accès au droit s'inscrit pleinement dans les priorités de la Ville de Paris, notamment dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Il constitue un outil opérationnel structurant pour garantir un accès effectif au droit, condition indispensable de la cohésion sociale et de l'égalité devant la loi.

Une adaptation continue aux évolutions sociales et institutionnelles

Depuis près de 30 ans, les Relais d'accès au droit n'ont cessé d'évoluer afin de s'adapter aux transformations des politiques publiques, aux besoins des personnes et aux réalités sociales, juridiques et administratives rencontrées par les publics accompagnés. Les renouvellements successifs des marchés publics ont permis d'ajuster la volumétrie du dispositif, de diversifier les modalités d'intervention et de renforcer la qualité de l'accompagnement, notamment par le développement des informations collectives, de l'accompagnement juridique renforcé et des actions « d'aller-vers ».

Ces dernières années ont été marquées par des bouleversements majeurs : crise sanitaire, dématérialisation accélérée des services publics, fermeture des guichets administratifs, judiciarisation croissante des démarches et aggravation des situations de précarité. Ces évolutions ont profondément modifié les conditions d'accès aux droits et renforcé les situations de non-recours, en particulier pour les personnes étrangères, les publics précaires, les jeunes et les personnes isolées. Face à ces constats, les juristes des Relais d'accès au droit ont fait preuve d'une forte capacité d'adaptation, en développant notamment des permanences à distance, des actions collectives ciblées et des dispositifs innovants de soutien aux équipes sociales partenaires.

Le cadre du marché public et de la commande

Le dispositif des Relais d'accès au droit de la Ville de Paris est un marché public porté par la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Il est structuré en deux lots :

- Lot 1 portant sur les prestations commandées par la Direction des affaires juridiques (DAJ) et la Direction des solidarités (DSOL) ;
- Lot 2 portant sur les prestations commandées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Chaque lot commande cinq prestations à Droits d'urgence :

1. **Permanences d'accès au droit en présentiel**, incluant les accompagnements extérieurs des usager·es dans l'exercice effectif de leurs démarches ;
2. **Permanences d'accès au droit en distanciel** ;
3. **Sessions d'informations collectives** à destination des personnes aidées et/ou des équipes sociales ;
4. **Permanence téléphonique à destination des équipes sociales**, arrêtée fin 2024 ;
5. **Organisation, coordination des permanences, suivi statistique et évaluation du dispositif**.

	Lot 1 - DAJ	Lot 1 - DSOL	Lot 2 – CASVP	Total Marché public
Nombre de permanences annuelles d'accès au droit commandées	6 400	288	1 794	8 482
Nombre de sessions annuelles d'informations collectives commandées	16	6	8	30

L'action des relais d'accès au droit

Le dispositif Relais d'accès au droit déploie une réponse globale aux obstacles juridiques rencontrés par les personnes les plus éloignées de leurs droits. Pensé comme un outil de proximité et de continuité, il combine accompagnement personnalisé, prise en charge pluridisciplinaire et actions collectives pour sécuriser les parcours.

Des permanences d'accès au droit au plus près des personnes démunies au suivi des démarches dans la durée, des interventions au sein des structures partenaires à la mobilisation d'un réseau d'avocat·es bénévoles, Droits d'urgence déploie des modes d'actions complémentaires pour assurer les relais d'accès au droit. Cette approche, renforcée par des temps d'information collective et un dialogue institutionnel régulier avec les administrations, permet de répondre à la fois aux situations individuelles et aux blocages systémiques, afin de rendre effectif l'exercice des droits.

Les permanences d'accès au droit

Une mission centrale de lutte contre l'exclusion juridique

Les permanences d'accès au droit constituent le cœur opérationnel des Relais d'accès au droit (RAD) et un pilier du dispositif confié à l'association dans le cadre du marché public. En 2025, un peu plus de 200 permanences hebdomadaires ont été organisées au sein de 71 structures partenaires. 7 nouvelles permanences ont été ouvertes :

- Lot 1 Commande de la DAJ : CHRS Merice, Espace 19 Tanger, Hôpital Tenon (APHP) et Tisseur de liens,
- Lot 2 Commande du CAS-VP : MDS 14, MDS 17 et MDS 18.



Organisées de manière hebdomadaire, principalement sur rendez-vous, ces permanences sont assurées par des juristes salarié·es, sur la base de demi-journées d'intervention. Elles reposent sur deux principes structurants : la mobilité et la polyvalence des professionnel·les.

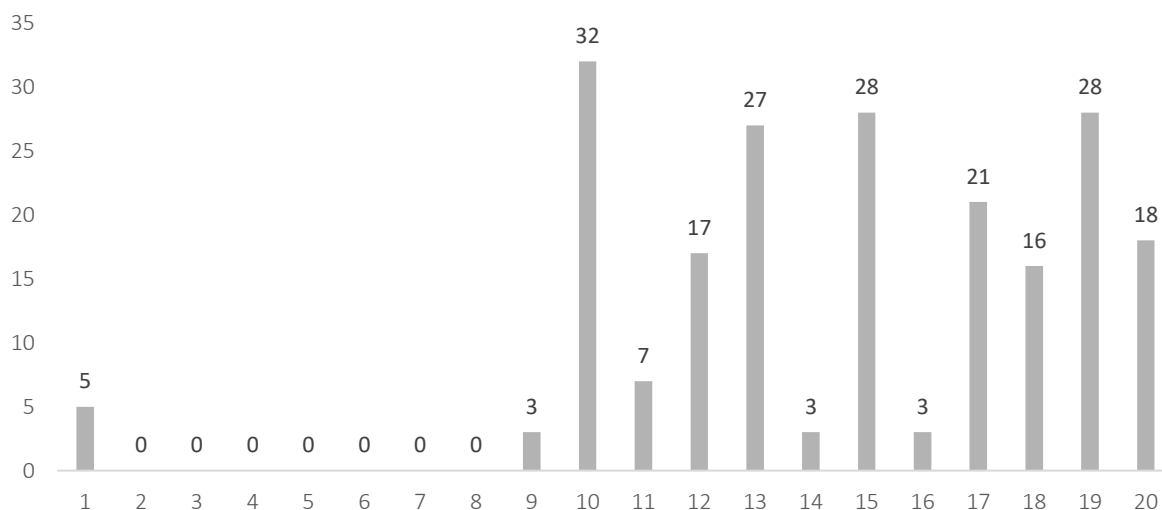
Un maillage territorial et institutionnel complet

Les RAD proposent une offre cohérente d'accès au droit, sur l'ensemble du territoire parisien où réside ou se déplacent des personnes démunies ou en besoin d'assistance juridique, avec un équilibre entre structures proposant un accueil inconditionnel et structures dédiées à un public précis.

Ce déploiement partenarial permet d'aller à la rencontre d'un public particulièrement vulnérable, souvent éloigné des institutions, peu informé de ses droits et parfois défiant à l'égard de l'administration

ou de la justice. L'intervention juridique s'inscrit ainsi directement dans les lieux de vie et d'accompagnement social, participant d'une stratégie globale de lutte contre les exclusions.

Nombre de permanences hebdomadaires RAD par arrondissement



Ci-dessous, la liste de l'ensemble des structures partenaires des RAD, au sein desquelles les juristes assurent des permanences, réparties selon les lots du marché et catégories de structure. En cliquant sur le nom de la structure, vous accéderez directement à la partie descriptive de l'activité réalisée, en 2025, dans la structure.

Lot 1 - Permanences commandées par la DAJ (au 31/12/2025)	
Justice	
Maisons de la Justice et du droit (MJD)	
	MJD 10 Nord-est
	MJD 15 Sud
	MJD 17 Nord-ouest
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)	
	SPIP de Paris
	QSL
Point d'accès au droit (PAD)	
	PAD 13
	PAD 15
	PAD 15 Seniors
	PAD 18
	PAD 19
	PAD 20
PAD Jeunes	
	PAD Jeunes

Violences conjugales	
	<u>PAD 13 Permanences violences conjugales</u>
	<u>Mairie 18 Permanences violences conjugales</u>
Ville de Paris	
	<u>Pôle santé Goutte d'or</u>
	<u>EPI Château Landon</u>
	<u>Bibliothèque Romilly</u>
Assistance publique – Hôpitaux de Paris (APHP)	
	<u>APHP - Saint Antoine</u>
	<u>APHP - Saint Louis</u>
	<u>APHP - Tenon</u>
Associations	
	<u>Aires 10</u>
	<u>Amicale du Nid</u>
	<u>CAFDA</u>
	<u>Centre Beaurepaire</u>
	<u>CHRS Belleville</u>
	<u>CHRS Villa Fromentin (SOS)</u>
	<u>CHRS Lancry</u>
	<u>CHRS Merice</u>
	<u>CSAPA Charonne</u>
	<u>ESI Agora</u>
	<u>ESI Maison dans le jardin</u>
	<u>ESI Maison du partage</u>
	<u>Espace 19 Cambrai</u>
	<u>Espace 19 Riquet</u>
	<u>Espace 19 Tanger</u>
	<u>Halte sociale</u>
	<u>Hôpital de la mère et de l'enfant</u>
	<u>Le Tisseur de liens</u>
	<u>Mie de pain - Foyer Vergniaud</u>
	<u>Mie de pain - Refuge</u>
	<u>Olga Spitzer 11 / 17</u>
	<u>Olga Spitzer 19</u>
	<u>Olga Spitzer 20</u>
	<u>Tonus Emploi</u>

Lot 1 - Permanences commandées par la DSOL (au 31/12/2025)	
Espace solidarité insertion (ESI)	
	<u>ESI Bonne nouvelle</u>
	<u>ESI Pitard</u>
	<u>ESI Maison dans la rue</u>
	<u>ESI Georgette Agutte</u>
	<u>ESI Traversière</u>

	<u>ESI Arche d'avenirs</u>
--	----------------------------

Lot 2 - Permanences commandées par le CAS-VP (au 31/12/2025)	
Maisons des solidarités (MDS)	
	<u>MDS 09</u>
	<u>MDS 10</u>
	<u>MDS 11</u>
	<u>MDS 12</u>
	<u>MDS 13</u>
	<u>MDS 14</u>
	<u>MDS 15</u>
	<u>MDS 17</u>
	<u>MDS 18</u>
	<u>MDS 19</u>
	<u>MDS 20</u>
Permanences sociales d'accueil (PSA)	
	<u>PSA Bastille</u>
	<u>PSA Belleville</u>
	<u>PSA Gauthey</u>
Espace solidarité insertion (ESI)	
	<u>ESI Halle Saint-Didier</u>
	<u>ESI René Coty</u>
Centres d'hébergement	
	<u>CHRS Pauline Roland</u>
	<u>CHRS Relais des carrières</u>
	<u>CHRS Poterne des peupliers</u>
	<u>CHRS Baudricourt</u>
	<u>CHRS Stendhal</u>
	<u>CHU Agnodice</u>
	<u>CHRS Crimée</u>
	<u>CHRS Charonne</u>

A la date de la rédaction du présent rapport, de récents changements sont intervenus dans le maillage des structures partenaires des RAD sur le lot 1 :

- Une nouvelle MJD (MJD Sud-est), située dans le 13^{ème} arrondissement, a ouvert ses portes. Des permanences RAD s'y sont installées en février 2026.
- La MJD Nord-ouest fermera ses portes en mars 2026.
- Des permanences RAD seront déployées au sein du PAD du Tribunal judiciaire en mars 2026.
- L'ESI Traversière a fermé ses portes en janvier 2026.
- Une nouvelle permanence RAD a été créée au sein de l'ESI Pause 10, situé dans le 10^{ème} arrondissement, en février 2026.

Des permanences généralistes au service des besoins fondamentaux

Gratuites, confidentielles et généralistes, les permanences proposent un accueil, une écoute, une information, une orientation et un accompagnement aux démarches dans les principaux domaines du droit de la vie quotidienne.

L'intervention répond à trois besoins essentiels des usager-es :

- Être écouté-es et reconnu-es dans des situations souvent marquées par des démarches administratives infructueuses ;
- Bénéficier d'une information claire et adaptée à leur niveau d'autonomie ;
- Être accompagné-es concrètement dans l'exercice effectif de leurs droits, dans un contexte de complexification normative et de dématérialisation accrue des services publics.

Les juristes mobilisent des outils pédagogiques adaptés (vulgarisation, reformulation, schémas explicatifs, listes de pièces, rédaction de courriers) et travaillent en articulation étroite avec les équipes sociales et la coordination du dispositif.

Un temps d'intervention garant de la qualité et de l'effectivité des droits

La qualité de l'accompagnement repose sur des temps d'intervention significatifs. Les consultations durent en moyenne 45 minutes, auxquelles s'ajoute un temps d'environ 1h20 consacré aux démarches. Cette organisation permet une analyse approfondie des situations, l'identification des urgences juridiques et administratives et la hiérarchisation des priorités.

La part croissante du droit des personnes étrangères — représentant jusqu'à près des deux tiers des dossiers, et environ 80 % dans certaines structures — implique des temps renforcés de traduction et de médiation linguistique. Ces temps supplémentaires, bien que contraignants en termes d'organisation, sont essentiels pour assurer la compréhension des droits, sécuriser les procédures et prévenir les ruptures de parcours.

Enfin, au-delà des entretiens, les juristes consacrent un temps conséquent à la recherche et à la sécurisation juridique : vérification des textes applicables, analyse des évolutions législatives et réglementaires, échanges avec leurs collègues et la coordination. Ce travail garantit la fiabilité des réponses apportées et l'accompagnement effectif des usager-es jusqu'à l'aboutissement de leurs démarches.

Orienter et mobiliser les réseaux

Lorsque la situation le nécessite, les juristes orientent les usager-es vers les interlocuteur·rices les plus adaptés : avocat·es, institutions, associations spécialisées, dispositifs de médiation ou autres professionnel·les du droit. Cette mission d'orientation repose sur une connaissance fine du réseau parisien associatif, social et judiciaire et contribue à favoriser des modes alternatifs de règlement des litiges, encore largement méconnus des publics.

Les accompagnements extérieurs : lever les obstacles concrets

Comme vu supra, l'accès au droit comporte deux dimensions : l'aide à la connaissance du droit et l'aide à l'exercice du droit.

L'aide à l'exercice des droits nécessite également d'accompagner physiquement les personnes lors de leurs rendez-vous avec des institutions (préfectures, commissariats, administrations). Cela est particulièrement nécessaires pour des personnes confrontées à des situations d'angoisse, de méconnaissance des procédures ou de discriminations. Ces interventions, bien que coûteuses en temps et complexes à organiser, sont déterminantes pour lever les blocages administratifs. Sans ces accompagnements, les personnes peuvent attendre des mois, parfois des années avant que leurs demandes de titre aient une chance raisonnable d'être enregistrées.

En 2025 51 accompagnements extérieurs, en majorité en préfecture, ont été effectués.

Le suivi dans la durée : une condition d'efficacité

Enfin, le **suivi régulier des usager-es** constitue un pilier du dispositif. Une part significative des personnes est reçue à plusieurs reprises, parfois sur plusieurs mois ou années. Ce suivi permet de traiter des situations juridiques imbriquées et anciennes, d'ajuster les stratégies au fil des évolutions administratives et de consolider une relation de confiance durable avec le ou la juriste de **Droits d'urgence**.

Ces temps cumulés – traduction, recherche, accompagnement et suivi – illustrent la **densité et l'exigence du travail juridique réalisé**, et constituent un facteur clé de la qualité, de l'efficacité et de l'impact social des Relais d'accès au droit.

Témoignage de Mariama DIABY, juriste des RAD

De main en main, de pas en pas

Monsieur Alassane a été un long suivi de Clarisse, ancienne juriste d'un autre dispositif de Droits d'urgence, Accès au droit Santé mentale. Avant de quitter son poste, Clarisse m'a personnellement demandé si je pouvais reprendre le suivi de Monsieur Alassane pour l'aider dans sa demande de carte de résident.

C'est l'une des rares personnes pour qui j'ai demandé personnellement à l'accueil de la structure de lui réserver un rendez-vous avec moi pour reprendre le dossier.

Quand je rencontre Monsieur, il est titulaire d'une carte pluriannuelle de 2 ans mention Vie privée familiale qui a été renouvelée plusieurs fois. Son titre expire dans 7 mois. Monsieur travaille en CDI en tant que salarié, et il est hébergé chez un-e proche.

Il avait déjà fait une demande de carte de résident par le passé qui n'avait pas marché. Dès le premier rendez-vous, donc 5 mois avant l'expiration de sa carte, je fais une demande de rendez-vous de renouvellement. Cette demande se fait sur le site de la préfecture de Paris. Le premier rendez-vous de disponible sur le site de la Préfecture était 2 mois après la fin de validité de son titre de séjour. Pour rappel, les personnes doivent faire leur demande de renouvellement entre 4 mois et 2 mois avant expiration. Nous étions donc dans les délais, mais pas de rendez-vous de disponible avant la date d'expiration de son titre.

Monsieur n'a pas d'e-mail, il a gardé le numéro professionnel de Clarisse, et c'est ma collègue qui lui succède qui me transmet ses messages.

Un mois avant l'expiration de sa carte, monsieur a repris rendez-vous et nous faisons une demande de récépissé intercalaire. C'est un récépissé qui permet de justifier de son droit au séjour entre l'expiration du titre et le rendez-vous de renouvellement (lorsque ce dernier intervient après la date d'expiration du titre). J'ai dû envoyer un mail au service "récépissé intercalaire" avec le titre de séjour en cours et la convocation au rendez-vous. Comme monsieur n'a pas d'e-mail, la convocation pour récupérer le récépissé m'a été adressée sur mon mail professionnel. Dès sa réception, j'ai appelé monsieur pour l'informer. Je lui ai communiqué la liste des documents qu'il devait réunir. J'ai fait cette démarche hors de la permanence, et j'ai demandé à l'accueil de la structure de lui remettre le mail de convocation pour ce rendez-vous. Monsieur a récupéré sa convocation et pu se rendre à la préfecture pour récupérer son récépissé.

Je revois en tout 4 fois monsieur pour préparer le dossier de carte de résident. Nous classons le dossier au fur et à mesure. Il avait conservé son ancien dossier et nous avons actualisé plusieurs documents : avis d'imposition, attestation d'hébergement, bulletins de salaires...

Difficultés : Monsieur doit passer le test de connaissance de la langue française A2, ce qui représente un défi pour lui. Il fait le nécessaire pour trouver un centre mais on lui répond que les seules places disponibles sont pour le passer en ligne. Monsieur préfère la version manuscrite car ne maîtrise pas l'outil numérique. Des places seront disponibles mais après le rendez-vous préfecture.

Je revois Monsieur 2 semaines avant son rendez-vous. Je remplis la fiche Salle, je rédige un courrier de demande de carte de résident en expliquant son parcours, en mettant en avant le fait qu'il est en France depuis 2001, en situation régulière depuis 2017, qu'il a des revenus stables et qu'il ne représente aucune menace pour l'ordre public. J'ajoute ce courrier aux différentes pièces et j'explique la situation concernant le Test de connaissance du français. Je mentionne que « nous ne manquerons pas de leur communiquer l'attestation de réussite ».

Monsieur se rend à la préfecture le jour J. Il a obtenu un récépissé de 3 mois avec autorisation de travail. J'avais bien insisté à monsieur de demander cette mention qui peut être omise par les agent-es de la préfecture. Je demande à monsieur Alassane de reprendre rendez-vous 1 mois avant l'expiration du récépissé, afin de faire la démarche de renouvellement de récépissé.

Monsieur, moins de deux mois après, a appelé ma collègue pour l'informer que la préfecture lui a envoyé le SMS de convocation avec une date pour récupérer sa carte et le montant du timbre fiscal.

Je suis surprise car nous connaissons les délais de la préfecture, et la rareté d'avoir une date de convocation pour récupérer un titre, car habituellement, la préfecture demande aux personnes de prendre un rendez-vous en ligne, pour récupérer son titre.

Je suis inquiète également car il n'a pas pu donner l'attestation de réussite du TCF A2, Monsieur n'a pas passé le test. Je crains que ça complique la délivrance de la carte de résident.

Le jour J arrive, j'apprends qu'il a obtenu une carte de résident. J'ai dû mal à y croire, car j'imaginais qu'il allait recevoir une carte pluriannuelle de 2 ans, je lui demande de me dire quand la carte expire. Il me répond « en 2035 ».

Cette histoire montre plusieurs choses :

Droits d'urgence a suivi monsieur au final plus de 10 ans dans ses demandes de régularisation. Ce long suivi a permis à monsieur de stabiliser sa situation administrative, et il est donc plus serein pour mener sa vie en France

La préfecture de Paris, use de son pouvoir discrétionnaire parfois dans le bon sens
Les délais de la préfecture pour renouveler les titres de séjour ne sont pas en adéquation avec les dates d'expiration des titres de séjour, et obligent les personnes à faire des démarches supplémentaires pour bénéficier de récépissés afin de continuer à justifier de leur droit au séjour
Les centres pour passer les tests de français (B1 en 2026 pour les cartes de résident·es) sont surchargés et les dates de passation des examens sont trop lointaines

Un rôle de référent juridique au sein des structures partenaires

Les juristes des Relais d'accès au droit jouent un rôle de référent·es juridiques auprès des équipes sociales et des structures partenaires. Leur intervention s'inscrit dans une logique de pluridisciplinarité et de prise en charge globale des situations, dans le respect de la confidentialité.

Le développement des **informations collectives**, à destination des usager·es et des professionnel·les, complète cette action en permettant de diffuser une information juridique claire à un public élargi et de renforcer les compétences des acteurs de terrain.

Les informations collectives : un outil pédagogique d'accès au droit au service du plus grand nombre

D'une durée d'une demi-journée, ces séances d'informations collectives sont délivrées par les juristes aux usager·es ou aux équipes des structures d'accueil. Ces sessions ont un double objectif :

- Pour les usager·es : permettre l'aide à la connaissance du droit, en s'adressant à un public plus nombreux, afin de répondre aux questions juridiques « de masse » fréquemment posées, ou pour informer les usager·es d'une réforme législative modifiant leurs droits et/ou les procédures pour les exercer ;
- Pour les équipes des structures : délivrer une information de base sur les droits et les procédures applicables aux publics qu'elles reçoivent. Ces informations permettent de mieux appréhender et de mieux identifier les problématiques vécues par les usager·es, afin d'augmenter l'efficacité de la prise en charge et du suivi des personnes.

Cette prestation est un outil précieux. Elles permettent aux équipes des structures d'être pleinement informées des réformes législatives ou du cadre légal de leurs interventions. Pour les usager·es elles sont très positives car elles diffusent de la connaissance juridique adaptée à leurs problématiques et besoins. Pour les juristes, elles facilitent les prises en charge grâce aux connaissances apportées aux partenaires et usager·es. Cela permet également de consolider le travail pluridisciplinaire en identifiant mieux le rôle de chacun dans les différents domaines de droit.

En 2025, 24 sessions d'informations collectives ont été organisées, 395 personnes ont été sensibilisées. Elles ont porté sur :

- Le droit d'asile : l'enregistrement de la demande, la procédure OFPRA, les délais de recours, et les conditions matérielles d'accueil
- Le droit au séjour : l'arrivée sur le territoire, les différents titres de séjour entre le plein droit et l'admission exceptionnelle au séjour, les mesures d'éloignement (à destination de différentes équipes sociales ; et auprès des personnes accueillies)
- Les changements induits avec la circulaire du 23 janvier 2025 du ministre de l'intérieur Bruno RETAILLEAU
- Le titre de séjour pour soins : information collective couplée avec l'ouverture de la permanence juridique à l'hôpital Tenon - APHP

- Le titre de séjour 10 ans de présence. Admission exceptionnelle au séjour, comment constituer son dossier, les preuves de présence, le lien avec les différentes équipes sociales (pour les personnes accueillies)
- Le droit du travail pour les personnes en situation irrégulières
- Pratique préfectorales numérisées et régularisation par le travail (métier en tension)
- Amendes forfaitaires et effacement de casier judiciaires
- Droit au logement : contrat de location, procédure d'expulsion
- Droit au séjour des ressortissants européens

Les prises en charges bénévoles des contentieux des personnes précaires : un outil nécessaire à l'accès à la justice des plus exclu-es

Certain-es usager-es des Relais d'accès au droit ont besoin de l'assistance d'un-e avocat-e pour les accompagner dans le cadre de procédures contentieuses et ne peuvent pourtant pas payer des honoraires ni bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Parce que l'accès au droit est notre mission, Droits d'urgence ne peut pas accepter que des personnes risquent de ne pas pouvoir accéder au juge en raison de leur impécuniosité. Droits d'urgence a donc décidé de constituer, dès 2015, un réseau d'avocat-es bénévoles à la disposition des usager-es.

En 2025, 18 prises en charge pro bono ont été effectuées (recours amiable ou saisie des tribunaux) :

- 11 dossiers sur le droit des personnes étrangères : accompagnement en audience pour le titre de séjour, recours contestation de refus implicites de renouvellement de titre de séjour, refus implicite 1ère demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour, recours contre rejet implicite regroupement familial, saisie du tribunal pour renouvellement de récépissé,
- 2 dossiers sur le droit pénal : victime de violences policière, auteur de délit,
- 2 dossiers sur le logement : contestation de dette locative, procédure pour impayé de loyer en lien avec des violences conjugales
- 3 dossiers sur le droit social : contestation de solde tout compte, harcèlement moral, audience de conciliation pour rupture de contrat

Par ailleurs, les multiples blocages rencontrés dans la demande ou le renouvellement de titre de séjour demandent au juriste de rédiger beaucoup de recours au juge des référés (conservatoire, suspension ou liberté) ou des recours contentieux devant le juge administratif afin de lui demander d'ordonner des mesures provisoires tendant à préserver en urgence les droits des personnes rencontrées ou annuler des décisions illégales.

Le dialogue institutionnel avec la préfecture de Paris : un axe structurant et complémentaire à la prise en charge individuelle des dossiers

En 2024, Droits d'urgence a pu rencontrer des représentant-es de la Préfecture de police de Paris à plusieurs reprises et leur faire remonter, dans un cadre d'échange bilatéral, des dysfonctionnements et blocages numériques sur des situations individuelles traitées par les juristes des RAD.

En 2025, la préfecture n'a plus souhaité rencontrer les associations dans un cadre bilatéral d'échanges sur des dossiers précis. Désormais, les échanges entre les acteurs associatifs et la préfecture ont lieu dans le cadre collectif du comité local des usagers (CLU). Deux réunions du CLU ont eu lieu en juin et

décembre 2025, au cours desquels nous avons pu faire remonter notamment les dysfonctionnements suivants :

- Le refus de prendre en compte la domiciliation administrative pour une demande d'AES (alors que prévu dans le CESEDA). La préfecture demande une attestation d'hébergement comme pièce obligatoire pour prouver de la résidence sur Paris,
- Pas d'automatisation dans le renouvellement d'API durant la procédure de renouvellement du titre : les personnes ont donc des ruptures de droit sociaux (travail, prestations sociales...),
- Pas de délivrance de récépissé quand dépôt de 1ère demande de titre de séjour a été fait,
- Blocage ANEF dans la modification des données usagers : le changement de mail ou de numéro de téléphone engendre des blocages ANEF. Le changement de mail est notamment primordial dans les demandes de régularisation des personnes victimes de violences conjugales où c'est souvent le mail du conjoint violent qui est inscrit sur l'ANEF,
- Demande de titre de séjour parent d'enfant français n'est pas proposée sur l'ANEF. La case est grisée, cela demande de faire une autre demande de titre,
- Notification "clôture un titre est en cours de fabrication", alors qu'aucune attestation de décision favorable est mise à disposition,
- Multiplication des e-photos : quand on enregistre la e-photo et qu'on souhaite retourner sur une page antérieure de la demande sans l'avoir validée, cela rend la e-photo non valide,
- Allongement de la durée du traitement des demandes de titre de séjour AES : Le rendez-vous pour déposer son dossier de demande de titre est à 10 mois d'attente et il est indiqué 18 mois de délais d'instruction du dossier.

L'équipe des relais d'accès au droit

Fin 2025, l'association Droits d'urgence est composée de 49 salarié.es, placé.es sous la responsabilité du Conseil d'Administration et de la direction générale.

26 juristes, 1 responsable, 1 assistante administrative et financière et 1 directeur adjoint composent le dispositif des Relais d'accès au droit.

Les juristes des relais d'accès au droit

Au 31 décembre 2025, 26 juristes généralistes composent l'équipe opérationnelle des relais d'accès au droit. Chacun.e d'entre eux effectuent entre 7 et 9 permanences juridiques par semaine.

En 2025, l'équipe des juristes était composée de :

Depuis 1998	Halima BELFERROUM	Depuis 2022	Mariama DIABY
	Nora BEZZA		Julie RAKOTOVAO
	Chantal GEDOUX	Depuis 2023	Naydes JEANTY
Depuis 1999	Samira RAMY	Depuis 2024	Sophie CEILLIER *
Depuis 2000	Christine PETIT		Manon COCHEREL
Depuis 2001	Fatna AMER		Martin COUILLET *
	Caroline CASSASSOLLES		Adèle JEANNETEAU
Depuis 2006	Belinda CHEKKOUR		Myriam SBAOUNI
	Séverine LEMAISTRE		Maria BETANCUR
Depuis 2007	Nicole EMAC	Depuis 2025	Maël CHEREF *

	Mohamed SELLAME		Tayssir OTHMANI *
	Hassani SOILIHI		Lalia CHAFAA
Depuis 2008	Aboubacar DEMBELE		Isidore GRIVET
Depuis 2011	Samira BOUIBHERNE		Mélanie GIBERNON
Depuis 2017	Jenia LE JAN CRUZ *		Joseph DAZA CORIA
	Mouss NDIAYE		

En 2025 sont arrivé-es, Maël CHEREF, Tayssir OTHMANI, Lalia CHAFAA, Isidore GRIVET, Mélanie GIBERNON et Joseph DAZA CORIA.

Jenia LE JAN CRUZ, Maël CHEREF, Martin COUILLET et Tayssir OTHMANI ont quitté Droits d'urgence. Sophie CEILLIER a quitté le dispositif des RAD pour un autre poste au sein de Droits d'urgence.

Une équipe de Droits d'urgence dotée d'une expérience solide

Au sein des Relais d'accès au droit, la composition de l'équipe salariée est plurielle. En décembre 2025, 36% ont moins de 5 ans d'ancienneté, 12% ont une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans, 52% ont plus de 15 ans d'ancienneté.

L'expérience acquise au fil des années par les juristes est garante de la qualité du service rendu :

- L'évolution constante des chiffres d'activité sur ce dispositif prouve que l'accueil et l'accompagnement des usager-es augmentent chaque année ;
- Les juristes bénéficient d'une connaissance approfondie et actualisée des problématiques et des publics rencontrés et du réseau parisien et francilien de l'accès au droit ;
- Des juristes sont « ressources » au sein des RAD sur des domaines juridiques spécifiques (droit des personnes étrangères, droit de la famille, droit du travail, etc.). L'expérience permet aux juristes de transmettre leurs savoirs et savoir-faire à leurs collègues.

Une qualification élevée et une intégration encadrée.

La totalité des juristes employé-es par Droits d'urgence disposent d'un cursus universitaire équivalent à un master 2 en droit.

Leur prise de poste s'effectue après 2 semaines de formation théorique et pratique :

- Plusieurs jours de formation (notamment en droit des personnes étrangères, référés administratifs et violences conjugales) leur sont dispensés.
- Elle-ils interviennent en binôme avec la coordinatrice et/ou plusieurs salarié-es plus expérimenté-es afin de bénéficier d'une période d'immersion dans chaque structure d'intervention. Ce relais leur permet de faire connaissance avec les équipes de professionnel·les « *in situ* », se familiariser avec l'organisation des services et des partenaires, mais également être formé-es aux techniques d'accueil et d'écoute des publics démunis, aux domaines de droit les plus sollicités ainsi qu'aux différentes orientations possibles.

L'organisation de la semaine

Droits d'urgence mobilise désormais 26 juristes pour exécuter la commande annuelle des prestations de la Ville de Paris. Anticipant les moments pendant lesquels les prestations ne peuvent pas avoir lieu (jours fériés, fermetures des structures partenaires, congés payés, arrêts maladie, réunions d'équipe ou de structure, formations et soutien psychologique, temps dédiés au suivi et à l'exécution des démarches juridiques et administratives des dossiers, création d'outils juridiques, de préparation des informations

collectives etc.), Droits d'urgence optimise la gestion opérationnelle du marché à l'année afin d'être en capacité de réaliser la quasi-totalité de la commande publique et de garantir aux structures partenaires et aux personnes aidées une offre de service correspondante à la volumétrie commandée par la Ville de Paris.

Chaque juriste assure 7 à 9 demi-journées de permanences, auxquelles s'ajoutent 1 à 3 demi-journées de travail sur dossier. Au regard de la complexification des procédures, de la dématérialisation des services publics, de la fermeture de leurs accueils humains, de la judiciarisation des procédures d'accès au droit, de l'hypersollicitation des personnes aidées, des équipes sociales, de l'augmentation inquiétante des situations d'exclusion et de rupture de droit au cours des dernières années par les pratiques administratives (principalement préfectorales) et des réformes législatives et réglementaires, le travail d'accompagnement des personnes est de plus en plus conséquent.

Bien qu'il ait été augmenté (et le nombre de permanences hebdomadaires par juristes diminué) ces 3 dernières années, **le temps de travail consacré au traitement des dossiers hors permanence est devenu insuffisant.**

Ainsi la coordinatrice a-t-elle été contrainte de déprogrammer 46 permanences, en 2025, pour libérer du temps de back office et permettre aux juristes d'assurer des démarches d'aide à l'exercice des droits des personnes rencontrées. Ce nombre de 46 demi-journées supplémentaires est pourtant loin de permettre de répondre de manière efficiente à l'ampleur des besoins et impacte négativement la facturation du marché public et, donc, l'équilibre financier du dispositif.

L'encadrement

La présidence de l'association est assurée par **Caroline JOLY**, et la direction par **Gwenaëlle THOMAS-MAIRE**, directrice et **Alexandre MOREAU**, directeur adjoint. La gestion administrative et financière est assurée par l'assistante administrative et financière, **Valérie PORCHERET**.

L'encadrement des 27 juristes et la coordination du dispositif repose sur la responsable des relais d'accès au droit, **Clara DEMEURE** depuis février 2025, avec le soutien du directeur adjoint.

Les outils de travail

Pour permettre aux juristes des Relais d'accès au droit d'agir avec rigueur, cohérence et efficacité, l'association a structuré un ensemble de ressources professionnelles adaptées à la complexité des situations rencontrées.

La formation continue, les séances de supervision, les groupes de travail thématiques et l'accompagnement métier par des avocat-es bénévoles permettent d'actualiser les connaissances, de partager les pratiques et de sécuriser les positionnements professionnels. Ces dispositifs sont complétés par des outils opérationnels : service d'interprétariat (mis à disposition par la Ville de Paris), CRM, documentation juridique structurée. Enfin, le dispositif bénéficie du large réseau inter-associatif de Droits d'urgence, favorisant la coordination des acteurs, l'orientation des publics et l'articulation des réponses.

La formation du personnel

Des formations-débriefing spécifiques, adaptées aux problématiques juridiques de terrain ainsi qu'aux évolutions législatives, sont mises en place chaque année.

Chaque année, ce sont entre 8 et 10 sessions de formations-échanges de pratiques qui sont proposées aux juristes (formations prévues dans le plan de développement des compétences de l'association). Ces formations, allant d'une demi-journée à deux jours, constituent un temps d'échange privilégié.

Afin de répondre à la spécificité « généraliste » des juristes, les thématiques des formations peuvent porter sur tout domaine de droit pratiqué lors des permanences d'accès au droit (droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement, droit du travail, violences conjugales, droit pénal...). La priorité est donnée aux thématiques juridiques les plus souvent rencontrées sur le terrain ou qui posent le plus de difficultés aux juristes.

D'autres formations non juridiques sur les spécificités de l'accueil du public ou la gestion de la charge de travail dans un temps données ont aussi eu lieu, pour accompagner les juristes et leur donner tous les moyens nécessaires pour assurer un travail qualitatif.

Détails des formations suivies par les juristes en 2025, organisées par Marie-Estelle CALMETTES responsable de l'organisme de formation de Droits d'urgence :

DATE	FORMATIONS JURIDIQUES
13/01/2025 (7h)	Formation juridique : "Protection sociale des personnes étrangères"
11/02/2025 (7h)	Formation juridique : "Violences conjugales"
14/03/2025 (3h)	Formation juridique : "Droit de la nationalité"
04/04/2025 (3h)	Formation-debriefing juridique : "Droit des étrangers" - Groupe 1
10/04/2025 (3h)	Formation-debriefing juridique : "Droit des étrangers" - Groupe 2
12/05/2025 (7h)	Formation juridique : "Droit du logement" - Groupe 1
21/05/2025 (7h)	Formation juridique : "Droit du logement" - Groupe 2
23/09/2025 (3h)	Formation juridique : "Droit du travail"
10/10/2025 (3h)	Formation-debriefing juridique : "Droit des étrangers" - Groupe 1
16/10/2025 (3h)	Formation-debriefing juridique : "Droit des étrangers" - Groupe 2
02/12/2025 (3h)	Formation juridique : "Droit pénal"

DATE	FORMATIONS NON JURIDIQUES
6 et 7/02/2025 (14h)	Formation non juridique : "Premier secours en santé mentale" - Groupe 1
6 et 7/03/2025 (14h)	Formation non juridique : "Premier secours en santé mentale" - Groupe 2
10 et 11/06/2025 (14h)	Formation non juridique : "Gestion de l'agressivité"
24/06/2025 (3h)	Formation non juridique : "Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail"

Les supervisions et analyse des pratiques professionnelles : un accompagnement nécessaire des juristes de terrain

Depuis 2010, Droits d'urgence a mis en place des groupes de supervision et d'encadrement psychologique à destination des juristes, afin de répondre à des problématiques fréquemment soulevées. La nécessité d'une telle supervision réside dans les difficultés rencontrées sur le

terrain (grande précarité du public reçu, agressivité de certain·es usager·es, manque de moyens d'encadrement de certaines structures, etc.).

Les séances de supervision, organisées avec un psychologue de formation, ont pour objectif de :

- Permettre l'échange de pratiques entre juristes,
- Souligner les points, posant problèmes dans certaines permanences (gestion de l'agressivité, remarques sexistes, posture professionnelle, etc.),
- Évacuer le ressentiment pouvant résulter d'entretiens « lourds » parce que psychologiquement, et humainement chargés,
- Obtenir un point de vue extérieur sur le travail et les difficultés rencontrés par les juristes.

Le soutien aux salarié·es dans l'exercice de leur métier est primordial pour Droits d'urgence. Les séances de supervision et d'analyse de la pratique professionnelle sont, d'une part, des outils efficaces de réduction et de prévention des risques psycho-sociaux et, d'autre part, des outils de lutte contre l'isolement inhérent au métier de juriste des Relais d'accès au droit.

Le Service d'Accompagnement et Médiation de la Ville de Paris

Les professionnel·les de la Ville de Paris recevant du public peuvent, dans le cadre de leurs missions, et dans des circonstances où elle·ils seraient confronté·es à des difficultés d'ordre psychologique (agressions verbales ou physiques de la part d'un usager) saisir le service d'accompagnement et de médiation (SAM).

Pendant plusieurs années, les juristes des RAD avaient accès à ce service en cas de besoin. Une réorganisation récente du SAM a rendu ce service inaccessible aux non-fonctionnaires de la Ville. Droits d'urgence souhaite poursuivre les discussions afin que les juristes des RAD puissent à nouveau bénéficier de ce service qui est une véritable solution pour diminuer les risques psycho-sociaux au travail.

Le service Inter Service Migrants Interprétariat (ISM)

L'écoute des problématiques et des vécus, l'analyse juridique, l'information et l'accompagnement dans les démarches nécessitent que la communication soit la plus fluide et la plus efficace possible. Le langage peut donc constituer une barrière supplémentaire dans l'accès à ses droits et dans le recours au droit.

Les juristes des RAD reçoivent de nombreuses personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française. Pour leur permettre de mener efficacement leurs missions, la DAJ a conclu un contrat avec Inter Service Migrants Interprétariat (ISM), pour des prestations téléphoniques d'interprétariat. La DAJ a mis ce dispositif à disposition des juristes RAD, en 2023 pour les permanences du lot 1 commandées par la DAJ puis, récemment, également pour celles commandées par la DSOL. Dans les permanences commandées par le CASVP (lot 2), les juristes peuvent avoir recours aux contrats de prestation ISM des structures partenaires.

Les juristes l'ont surtout utilisé dans le domaine :

- Du droit des personnes étrangères pour des traductions liées aux titres de séjour notamment les titres pour soins
- Du droit d'asile, pour expliquer des décisions de refus de l'OFPRA, ou encore la procédure OFPRA,
- Des violences conjugales, notamment pour expliquer la procédure de divorce

- De la traite des êtres humains.

Le service a été utilisé en Anglais, Amharique, en Arabe (Algérie, Maroc, Egypte, Somalie), en Bambara, en Lingala, en Albanais, en Russe de Géorgie, en Russe, en Géorgien, en Bengali, en Tibétain, en Thai, en Espagnol, en Géorgien, en Mandarin, en Pashto, en Pendjabi (Inde), en Wolof du Sénégal, en Portugais, en Persan, en Soninké, en Tamoul, en Thai, en Kurde de Turquie, en Serbe, en Peul.

Nous remercions donc la Ville de Paris qui, en mettant ce service à disposition, nous a permis de communiquer et de proposer un accompagnement adapté à toutes ces personnes dans ces 29 langues différentes pour l'année 2025.

La possibilité d'accéder à une traduction pendant un entretien est un réel apport qualitatif, autant pour les professionnel·les que pour les usager·es du service, et permet d'accompagner les personnes en profondeur.

Cela nécessite toutefois d'être équipé·e d'un téléphone qui puisse contacter l'extérieur de la structure, et cela n'est pas toujours le cas.

Les groupes de travail thématiques

Le groupe de travail sur les pratiques préfectorales en matière de droit des personnes étrangères

Droits d'urgence a créé, il y a plusieurs années, un groupe de travail pour échanger sur les pratiques préfectorales. En 2025, il y a eu 8 réunions de ce groupe de travail afin d'échanger et définir des stratégies juridiques face aux pratiques préfectorales en perpétuel mouvement et souvent illégales. Les sujets abordés sont les suivants, entre autres :

- La circulaire du 23 janvier 2025 du ministre de l'intérieur monsieur RETAILLEAU qui a modifié les demandes des préfectures en termes de preuve et de condition sur l'Admission exceptionnelle au séjour (AES). Ces réunions ont permis de partager les nouveautés, les difficultés associées et bien entendu les stratégies et bonnes pratiques face aux conditions de la préfecture de Paris
- Les formulaires d'Admission exceptionnelle au séjour (AES) créé par la préfecture de Paris ; les métiers en tension et les difficultés pour les juristes de bien saisir ce qui pouvait entrer en métier en tension en croisant les informations (code rome, naf, famille professionnelle, et type d'employeur) ;
- Le nouveau formulaire unique de contact de la préfecture de Paris.
- La circulaire sur la naturalisation du 2 mai 2025.

Ce groupe de travail sur les pratiques préfectorales centralise également les dysfonctionnements des plateformes numériques des préfectures en matière de droit au séjour, que Droits d'urgence fait remonter à la Préfecture de police de Paris lors de réunions du Comité local des usager·es (CLU).

Le groupe de travail sur les pratiques professionnelles

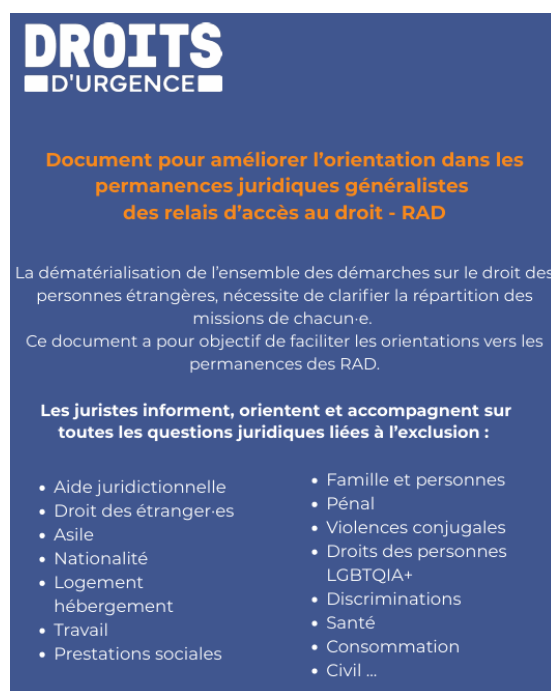
Droits d'urgence poursuit son travail d'amélioration de la démarche qualité.

Un groupe de travail relatif aux pratiques professionnelles et aux outils juridiques a été mis en place afin de répertorier et créer des outils facilitant l'accompagnement des personnes. A chaque rencontre thématique, les juristes partagent des recours sur la thématique et des fiches pratiques sont réalisées.

Les sujets traités en 2025 :

- Réunification familiale
- Unité de famille
- Menace à l'ordre public

Par ailleurs, un document a été finalisé pour améliorer l'orientation sur les permanences des RAD, concernant la question du droit des personnes étrangères. La dématérialisation des démarches concernant le droit au séjour a engendré de la porosité entre les équipes sociales, les acteurs numériques et les juristes. Ce document a été donné aux financeurs des deux lots et sera diffusé en 2026 auprès des structures accueillant des permanences des RAD.



Le CRM

Droits d'Urgence a développé un logiciel de création et de gestion des dossiers numériques des personnes aidées par l'association. Le logiciel (CRM) permet de suivre le parcours et les démarches juridiques des personnes, d'assurer un suivi dans la durée, de sécuriser les données personnelles d'optimiser l'analyse statistique du dispositif. Ce logiciel informatique est accessible quel que soit le lieu de la permanence. Cela permet de suivre l'avancée des dossiers même si la personne change de structure d'accueil et si son rendez-vous a lieu avec un-e juriste que celui-celle qui l'avait reçue précédemment.

La documentation juridique

Les procédures juridiques et administratives engagées par les juristes des RAD pour l'aide à l'exercice des droits des personnes sont souvent complexes et techniques. Afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des personnes, Droits d'urgence met à la disposition des équipes plusieurs outils et abonnements de documentation juridique : abonnement aux publications des Editions Législatives (notamment le dictionnaire permanent en droit des étrangers, le dictionnaire permanent en droit

social, le dictionnaire permanent en action sociale), aux publications de plusieurs associations, notamment celles du Gisti (association de référence en matière de droit des personnes étrangères) et contribue à enrichir et alimenter le site internet Dequeldroit.fr. De Quel Droit est un outil de partage de jurisprudences qui a pour objectif de favoriser l'accès au-x droit-s des personnes étrangères en France. Entièrement gratuit, il s'adresse à toute personne souhaitant connaître l'état de la jurisprudence en la matière, qu'elle soit juriste, avocate, travailleuse sociale, bénévole d'association ou personne concernée.

L'appui technique par le réseau d'avocat-es bénévoles de Droits d'urgence

Forte de 30 années d'engagement dans la lutte contre l'exclusion par l'accès au droit, Droits d'urgence a constitué un puissant réseau bénévole de professionnel·les du droit, parmi lesquels de nombreuses et nombreux avocat-es.

Les avocat-es bénévoles de l'association assurent plusieurs missions de soutien aux juristes dans l'exercice de leurs missions au profit des personnes démunies :

- Un appui technique individualisé lorsque les juristes les sollicitent pour une question précise ou une stratégie à mettre en place,
- Une prise en charge complémentaire pro bono du dossier (cf. supra),
- Des formations juridiques poussées,
- Un appui technique collectif en participant à des réunions de groupes de travail thématiques pour partager leur expertise sur des sujets précis, répondre aux questions des juristes et leur proposer des stratégies collectives de prise en charge.

Le réseau inter-associatif de DDU

Depuis 2014, Droits d'urgence participe à des groupes de réflexion interne et inter-associatifs, notamment à l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) et au Réseau National d'Accès au Droit et à la Médiation (RENADEM).

Droits d'urgence est membre fondateur du Réseau National d'Accès au Droit et à la Médiation (RENADEM) et signataire de la Charte nationale de l'accès au droit, conclue le 21 février 2017 avec le ministère de la Justice et six associations nationales (ATD Quart Monde, La Cimade, les Restos du cœur, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le RENADEM).

Acteur majeur de la lutte contre l'exclusion, Droits d'urgence est membre du conseil d'administration des PIMMS de Paris, de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux d'Île-de-France (URIOPSS), de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), membre de l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers (OEE) et de l'Observatoire du Droit à la Santé des Étrangers (ODSE). L'association est régulièrement associée aux débats parlementaires.

Depuis 2022, dans le contexte de dématérialisation des services préfectoraux, Droits d'urgence participe aux actions du collectif «Bouge ta Pref'» et a rejoint, l'association De quel droit en participant à son conseil d'administration et son comité éditorial.

L'ensemble des partenaires associatifs de Droits d'urgence forme un maillage de travail inter-associatif dont les équipes bénéficient au travers des informations, des échanges de pratiques et d'outils juridiques.

L'impact social significatif et mesurable

Depuis 2003, près de **500 000 personnes** ont été accueillies et accompagnées dans le cadre du marché public des Relais d'accès au droit, au cours de près de **200 000 permanences**. Ces résultats traduisent l'utilité sociale, la robustesse opérationnelle et la pertinence stratégique du dispositif, pleinement inscrit dans les objectifs de lutte contre l'exclusion portés par la Ville de Paris et Droits d'urgence.



BILAN DES RELAIS D'ACCES AU DROIT EN 2025

Cette troisième partie du rapport d'activité donne à voir, chiffres à l'appui, l'intensité et la portée de l'action des Relais d'accès au droit. Au fil des permanences, accompagnements individualisés et interventions collectives, ce bilan quantitatif révèle combien de personnes ont pu bénéficier d'un accès concret à leurs droits, combien de dossiers ont été suivis jusqu'à leur aboutissement et quelle mobilisation a été portée par les juristes et partenaires.

Les chiffres traduisent l'impact réel du dispositif sur le terrain et mettent en lumière l'importance considérable de ce dispositif dans l'offre d'accès au droit à Paris.

Synthèse de l'activité en 2025

	Permanences & accompagnements	Informations collectives	Rdv & suivis de dossiers	Nouvelles personnes aidées
Lot 1 – Commande DAJ	6 075	13	19 257	12 384
MJD	1 901	1	5 957	4 912
SPIP	117	1	177	153
PAD	1 767	0	7 014	4 167
PAD Jeunes	112	0	383	256
Violences conjugales	71	1	231	83
Ville de Paris	197	0	382	255
APHP	190	2	692	344
Associations	1 720	8	4 421	2 214
Lot 1 – Commande DSOL	242	3	644	388
ESI	242	3	644	388
Lot 2 – Commande CASVP	1 703	8	5 347	3 152
Sections locales	761	3	2 291	1 601
PSA	457	2	1 604	923
ESI	147	1	316	250
Centres d'hébergement	338	2	1 136	378
TOTAL MARCHE RAD	8 020	24	25 248	15 924

2025 marque une augmentation du nombre de permanences réalisées (+ 2,3 %). Le nombre de rendez-vous et celui de nouvelles personnes reçues restent, quant à eux, stables. La prise en charge des dossiers individuels, dans un contexte de dématérialisation des procédures d'accès au droit nécessite un temps consacré à chaque dossier plus conséquent que les années précédentes.

Domaines de droit

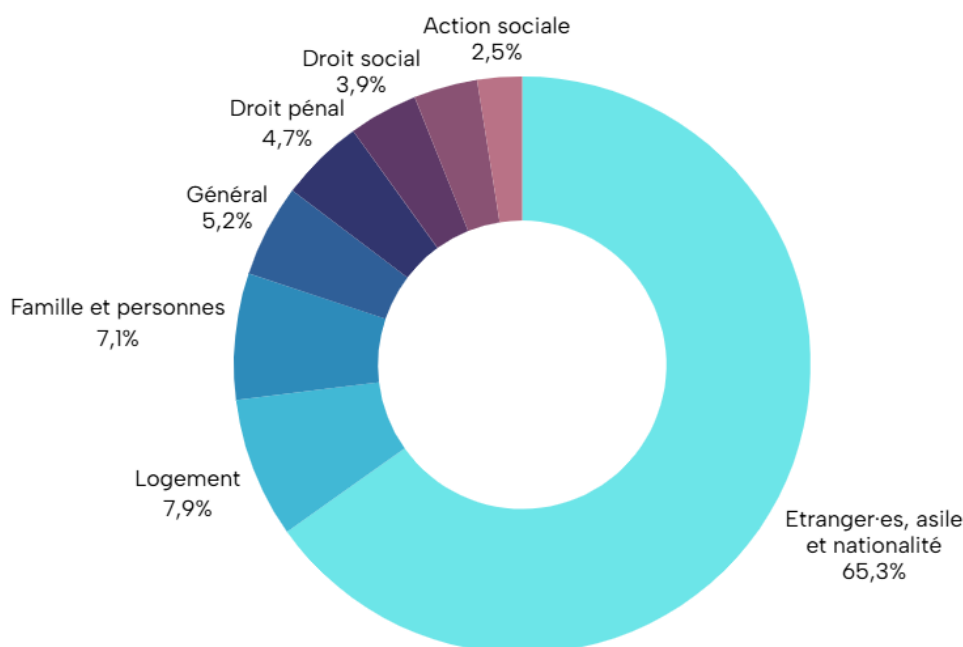
Des permanences généralistes

Les juristes des RAD assurent des permanences généralistes. Ils peuvent être interrogés sur toute thématique juridique. Selon le degré de technicité de la question posée par les personnes reçues et le niveau de spécialisation des juristes, différentes solutions peuvent être apportées aux personnes : analyse et information juridique, orientation vers un·e professionnel·le spécialiste, prise d'information et d'un nouveau rendez-vous pour laisser le temps d'effectuer des recherches précises, prise en charge et accompagnement etc.

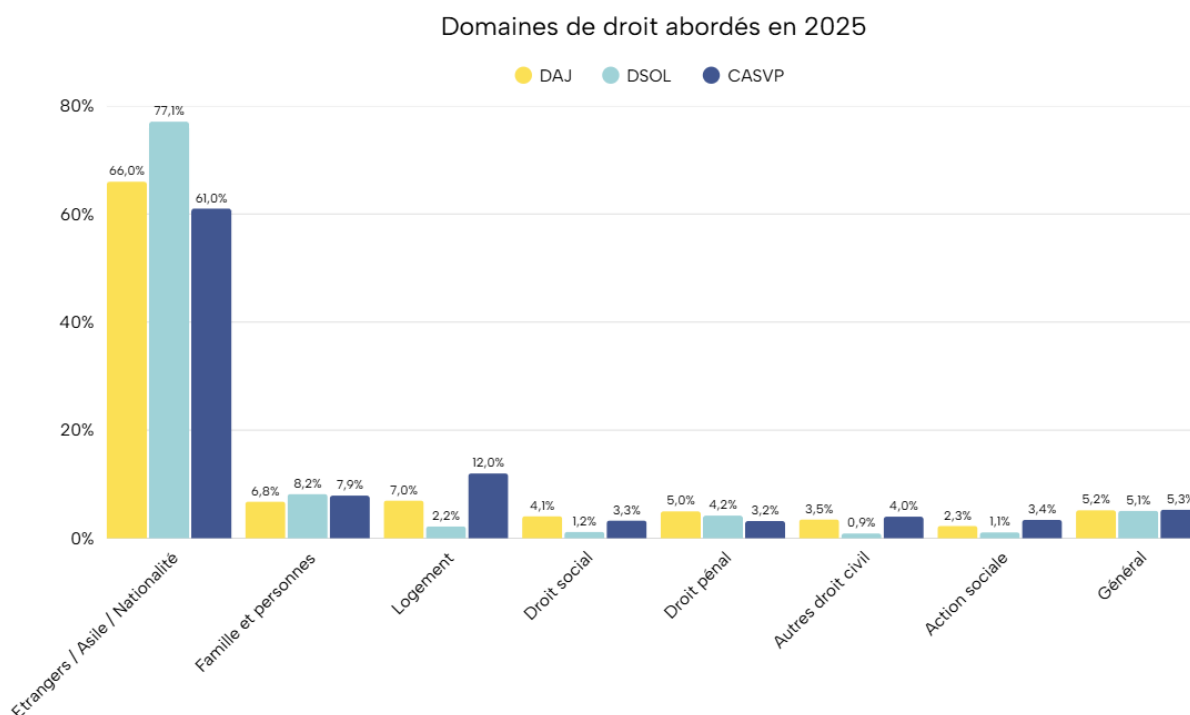
En 2025, la majorité des questions posées par les personnes reçues concernait le **droit des personnes étrangères** en France (65,3 %), puis le **droit du logement** (8 %), notamment les questions relatives au droit au logement opposable, le **droit de la famille et des personnes** (7 %), dont les mesures de séparation et les mesures liées aux enfants, le **droit du travail** (4 %), le **droit pénal** (5 %) et le **droit civil** (5%). Les sollicitations en droit pénal ont encore augmenté en 2025, notamment concernant les personnes victimes de violences conjugales. Les juristes des RAD ont accompagné plus de 95 personnes en plus en 2025.

Ces chiffres sont le reflet des moments de ruptures de droit pouvant conduire à des situations d'exclusion ou de grande fragilité sociale et/ou économique : absence ou perte d'un titre de séjour, demande d'asile déboutée, impayés de loyers, perte d'un logement, séparation de couples, exercice de l'autorité parentale, partage de la garde des enfants, rupture du contrat de travail...

Domaines de droit abordés dans l'ensemble des permanences RAD en 2025



La ventilation des domaines juridiques abordés en entretien dépend principalement du public reçu et donc des structures qui accueillent nos permanences.



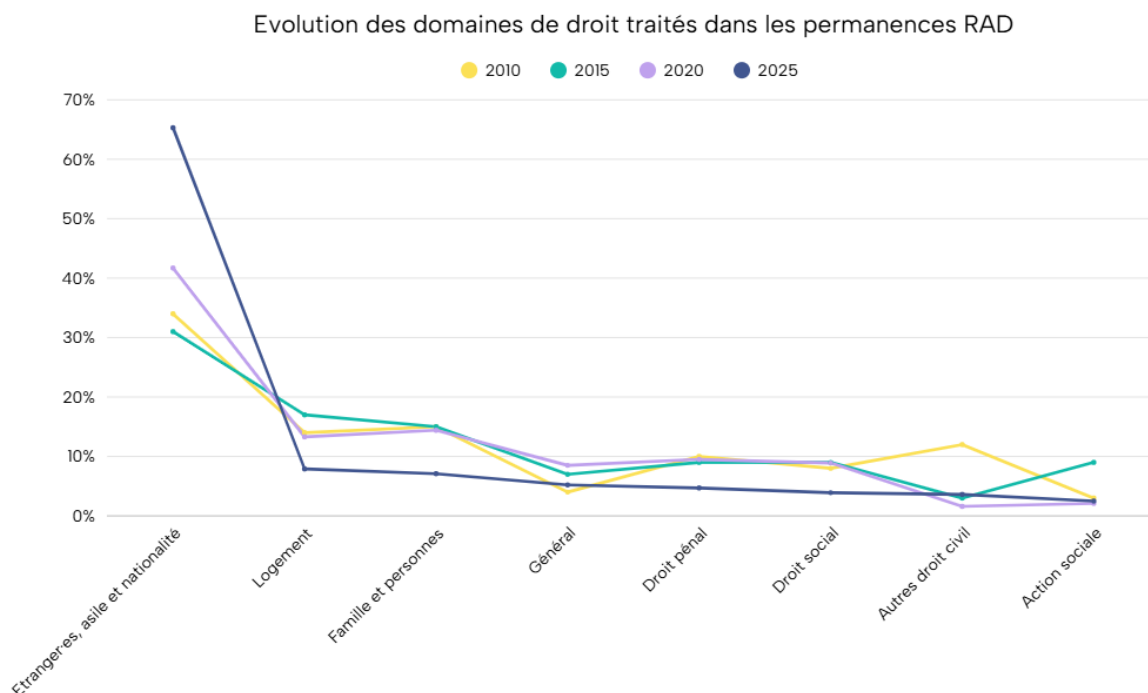
Des besoins en matière de droit des étranger-es en forte augmentation

2025 s'inscrit dans une tendance de plus de 10 ans : la majorité des questions posées par les usager-es lors des entretiens avec les juristes concerne **le droit des personnes étrangères** : 65,3% dont 81% concerne le droit au séjour (dont 30% sur le renouvellement de titre de séjour, et 46,3% sur une première demande d'AES (admission exceptionnelle au séjour)).

Les personnes venues en permanence pour des demandes de renouvellement de titre de séjour ont augmenté en 2025 en passant de 24% à 30% (en valeur absolue + de 584 personnes en 2025. Cette augmentation montre les difficultés engendrées par la dématérialisation pour traiter les demandes, et également un recul de l'état de droit pour les personnes étrangères sur des renouvellements avant réalisés directement aux guichets des préfectures.

Ces demandes d'admission exceptionnelle prennent énormément de temps et sont rendues très difficiles par le durcissement de la législation, notamment avec la circulaire du 23 janvier 2025 du ministre de l'intérieur, qui a allongé le nombre d'année de présence, et qui demande au préfet de regarder le caractère exceptionnel. De plus les pratiques préfectorales de plus en plus dématérialisé avec des changements de plateforme en cours d'année, et des saisies de formulaire de plus en plus fastidieux éloigne de plus en plus les personnes de leurs droit au séjour. Aujourd'hui, et même en possession d'un titre de séjour de plein droit, les renouvellements deviennent aussi très compliqués et engendrent des ruptures de droits sociaux, un basculement dans l'exclusion et la précarité et une soumission forcée à une situation administrative irrégulière illégale.

L'augmentation de la part des droits des personnes étrangères en France (droit au séjour, éloignement, droit d'asile, droit de la nationalité) est en hausse constante : 49% en 2022, 61,5% en 2023 et plus de 65% en 2024 et 2025 où les chiffres sont les mêmes.



Face à l'augmentation du nombre de questions en droit des personnes étrangères, la part des autres domaines de droit dans le nombre de questions posées a diminué. Les juristes sont obligé·es de passer beaucoup de temps pendant ou après les permanences sur le droit des personnes étrangères et les pratiques préfectorales. Cela contraint et réduit le temps disponible à la formation et l'engagement pour de longues recherches dans les autres domaines de droit.

24 % des personnes rencontrées sont revenu·es au moins une fois en entretien, car les problématiques de droit rencontrées ne nécessitent plus seulement des informations mais bien un accompagnement dans les démarches composé de rédactions de mails, de relance des institutions, et de recours.

Témoignage de Fatna AMER, juriste des RAD, au 30 ans de Droits d'urgence

Juriste des RAD depuis 25 ans, j'accompagne au quotidien des personnes étrangères qui cherchent simplement à faire valoir leurs droits les plus élémentaires : le droit de rester, de travailler, de se soigner, de vivre en famille. Au fil des années, un constat s'impose : le droit au séjour est devenu un droit d'exception, l'administration fragilise les droits fondamentaux, et l'explosion du contentieux paralyse une partie de la justice administrative.

Le droit au séjour devenu un droit d'exception

Au départ, le droit au séjour se présentait comme un droit organisé par des critères légaux, relativement stables : la vie privée et familiale, le travail, la santé, l'asile, l'intégration.

Aujourd'hui ce droit se fragmente en régimes spéciaux, en dispositifs dérogatoires, en admissions exceptionnelles, en liste de métiers en tensions limitées dans le temps, ce qui le rend précaire et conditionnel.

Dans la pratique, des personnes qui remplissent pourtant les critères, restent suspendues au pouvoir d'appréciation de la préfecture. Une appréciation de plus en plus restrictive. Le droit au séjour se joue au cas par cas, comme si l'exception devenait la norme.

Concrètement, beaucoup de personnes vivent des années avec des récépissés, ou des titres très courts, enchaînant les renouvellements incertains. Elles peinent à se loger dignement, à stabiliser un emploi et

à se projeter dans l'avenir. Le séjour n'est plus un point de départ pour s'intégrer il devient une épreuve permanente.

Une administration qui fragilise les droits fondamentaux

Dans ce contexte, le rôle de l'administration est déterminant. La dématérialisation massive, les plateformes saturées, les rendez-vous en ligne inaccessibles transforment l'accès à la préfecture en véritable parcours du combattant. Ne pas obtenir de rendez-vous, c'est parfois perdre son droit au séjour, puis son travail, son hébergement, son enfant.

A cela s'ajoute des exigences croissantes au niveau de la langue, en termes de preuves d'intégration, contrôles renforcés, accumulation de justificatifs. Sur le terrain, ces conditions se traduisent par des refus de titre de séjour, des retraits de droits et des bascules brutales dans l'irrégularités, malgré des années de présence. Le droit au respect de la vie privée et familiale, le droit à un niveau de vie décent, le droit au recours effectif, se trouvent directement affectés.

Ce n'est pas seulement une application neutre de la loi mais un système qui produit de l'insécurité juridique. L'administration au lieu de sécuriser les parcours, contribue à les fragiliser.

Une explosion du contentieux qui paralyse la justice administrative

Face à cette instabilité, le juge administratif est devenu central. Le contentieux des étrangers représente une part considérable de sa charge : obligation de quitter le territoire, refus de séjour, rétentions, procédure Dublin, asile, référés. Le droit des étrangers s'est installé dans l'urgence.

La justice administrative fonctionne ainsi en « urgence permanente » : délais très courts, dossiers complexes, enjeux humains majeurs à trancher rapidement. Les référés suspension, référés liberté, référés mesures utiles se multiplient, au risque d'une justice en apnée.

Pour les personnes étrangères, le paradoxe est cruel : ces procédures d'urgence sont parfois le seul moyen de se faire entendre à temps, mais leur complexité et leur rapidité laissent beaucoup de personnes au bord du chemin, faute d'information ou d'accompagnement. L'explosion du contentieux ne garantit pas automatiquement une meilleure protection ; elle révèle aussi les limites d'un système saturé.

Au bout de l'exclusion

Après 25 ans de pratique je m'aperçois que les trajectoires de précarité apparaissent de plus en plus longues et douloureuses. Les personnes que je rencontre ne sont pas seulement « sans papiers » elles sont souvent prises dans un système qui les met en échec à répétition.

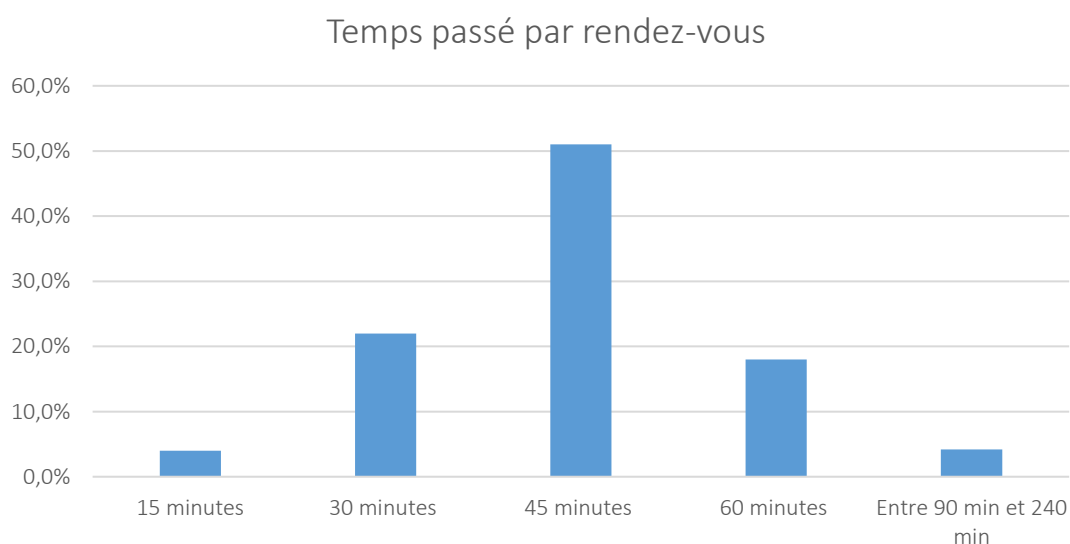
Elles enchainent les démarches infructueuses, les refus peu motivés, les interruptions de droit, jusqu'à arriver au bout de l'exclusion, épuisées administrativement, socialement, psychologiquement. Pour autant, elles travaillent, elles élèvent des enfants, paient des loyers participent à la vie de la cité. Elles ne réclament pas de privilèges mais un accès réel et lisible à leur droit.

Mon expérience de juriste des RAD me conduit à une conviction : le droit des étrangers ne se résume pas aux textes, il se joue dans la manière dont les institutions le rendent accessibles ou non. En unifiant le droit, en rétablissant un accueil humain, en sécurisant le séjour pendant l'instruction, en renversant le silence administratif et en garantissant un recours effectif et suspensif, il est possible de sortir les personnes étrangères du bout de l'exclusion et de redonner toute sa portée à la promesse d'égalité devant la loi.

Actions entreprises

Au cours de l'année 2025, 21 937 rendez-vous et 3 009 suivis de dossiers ont été assurés, soit un maintien de l'activité par rapport à 2024.

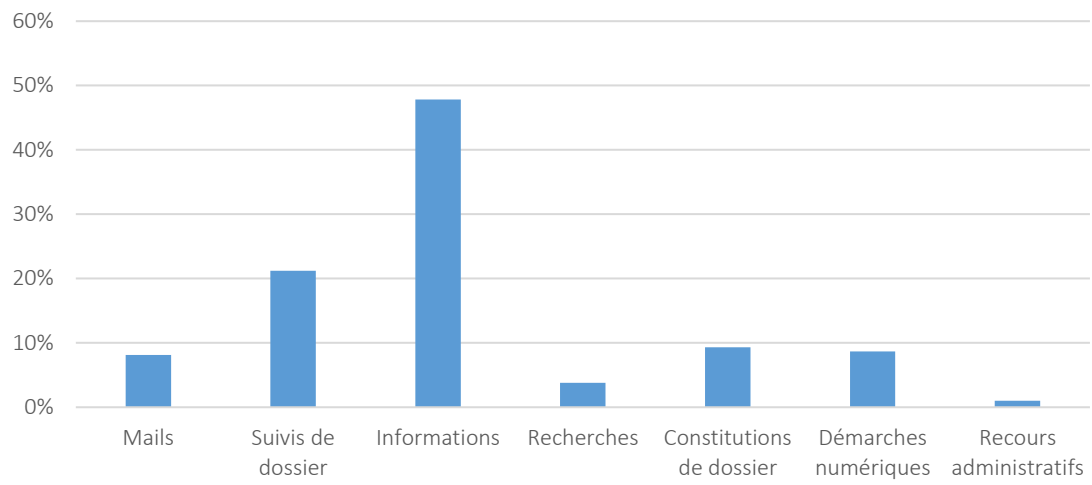
Le temps passé avec chaque usager·e est majoritairement compris entre 45 minutes et 2 heures (70 %). Si les juristes essaient de limiter les rendez-vous à 45 minutes dans la majorité des structures, afin de donner un accès aux droits au plus grand monde, la durée des rendez-vous est en nette augmentation en 2025. Pour que l'accès au droit soit effectif et qualitatif, les juristes assurent, en plus de l'information juridique, une aide à l'exercice du droit. Or, la rédaction de tout acte juridique nécessite un temps de travail très long (entre 45 minutes et 4h en fonction du type de recours et du domaine de droit). De plus, la dématérialisation des procédures allonge considérablement la durée des entretiens. Les juristes, en plus de donner accès à l'information, doivent aujourd'hui vulgariser les outils sans quoi les personnes concernées ne peuvent accéder à leurs droits.



La complexité et la durée des procédures ainsi que l'incompréhension des usager·es face aux exigences et aux délais de l'administration nécessitent une poursuite du travail au-delà de la seule information, ce qui explique l'importance du suivi des dossiers 24 % sur la totalité des permanences. Avec une part plus importante dans les permanences des hôpitaux avec 46 % de suivis de dossier, dans les associations 40 %, et les CHRS du CASVP 45 %. Une grande part du travail est réalisée « hors entretien », notamment en ce qui concerne la rédaction de recours et de courriers, les relances à la préfecture et les recherches d'alternative aux blocages numérique, ou des recherches relatives aux demandes et aux documents à produire.

En 2025 plusieurs structures sont passés à 3 rendez-vous d'une heure par permanence. Les retours de cette organisation sont très positifs : le lien avec les équipes sociales est renforcé, la multiplication du rendez-vous pour une même démarche a vraiment diminué, les juristes ne font plus de dépassement d'horaire dans les permanences concernées.

Détail des premières démarches



PRESENTATION DES PUBLICS ET DES DEMANDES PAR PERMANENCE

Chaque entretien fait l'objet d'un rapport à usage statistique, comprenant un ensemble d'éléments ayant trait au profil de la personne et à sa démarche. L'action des Relais d'accès au droit est ouverte à tou·tes. Les données recueillies dans ces rapports d'intervention mettent en évidence des catégories de public dont les demandes évoluent distinctement.

Les usager·es reçu·es en 2025 dans le cadre des Relais d'accès au droit sont locataires dans 45% des cas, 26 % sont hébergées chez un·e proche. 41% ont une domiciliation administrative (légère baisse par rapport à 2024). 9 % viennent de région hors Paris.

52 % des personnes rencontrées dans les maisons de justice sont des personnes actives, soit 4 % d'augmentation ; et 41 % des personnes rencontrées dans les points d'accès au droit sont des actif·ves, 56 % des usager·ères des PAD et des MJD ont un logement.

Les personnes rencontrées le plus fréquemment au sein de nos permanences sont des personnes étrangères hors union européenne, à hauteur de 57 % dans les MJD et 86 % dans les PAD (2 % d'augmentation dans les maisons de justice et point d'accès au droit), 95 % dans les hôpitaux (une augmentation en nombre de personnes reçues globales et provenant de l'extérieure de l'UE), 85 % dans les associations, 94 % dans les Espaces solidarités Insertion, 96 % dans les centres d'hébergement (augmentation de 2%) et 70 % dans les Maisons des Solidarités (augmentation de 7 % par rapport à 2024).

La part de personnes vues plus d'une fois en MJD est plutôt faible (7 %). Concernant les PAD la part des personnes vues plus d'une fois est de 25 % (en augmentation de 6%). Cette part est élevée dans les structures associatives (40 %), dans les hôpitaux (46 %) et dans les centres d'hébergement (45 %).

Le public rencontré le plus en situation de précarité sont dans les ESI où 62 % des personnes rencontrées ne bénéficient d'aucune ressource et 93 % d'aucun logement personnel, qu'elles soient hébergées chez des proches, à l'hôtel ou dans des structures collectives ou qu'elles soient sans domicile fixe.

On remarque cette année une constante avec le public reçu l'année dernière, pour lequel on avait observé un vieillissement de la population accueillie par rapport aux années précédentes. 59 % des personnes accueillies ont plus de 40 ans. Cette part atteint les 60 % en MJD (comme en 2024) et 72 % en MDS (idem en 2024).

Les permanences commandées par la DAJ (lot 1)

Les permanences du secteur de la justice : MJD, SPIP, PAD

Droits d'urgence organise de nombreuses permanences hebdomadaires dans les structures institutionnelles d'accès au droit parisien : dans les 3 maisons de la Justice et du droit, dans les 5 points d'accès au droit, dans une mairie d'arrondissement. En 2025 une permanence spécialisée pour les personnes dites senior a été ouverte au PAD 15.

Les publics des MJD sont identifiés comme moins éloignés du droit commun et viennent pour s'informer, s'orienter et sont plus autonomes dans leurs démarches. Mais l'autonomie des personnes diminue face à la dématérialisation des services publics, la complexification des démarches d'accès au droit. Cela est particulièrement visible en matière de droit des personnes étrangères, ou concernant le droit des prestations sociales.

Le public reçu au PAD est plutôt isolé. Il ne bénéficie pas toujours d'un-e référent-e social-e, contrairement aux personnes accueillies dans les structures d'hébergement ou associatives, ce qui engendre pour les juristes une implication différente et un accompagnement sur le long terme pour ces personnes.

Les MJD assurent une présence judiciaire gratuite de proximité, concourant à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit, à la résolution amiable des conflits et les mesures alternatives de traitement pénal. Les acteur-rices des MJD sont principalement des juristes généralistes de Droit d'urgence, des juristes spécialisés d'associations, des avocat-es, notaires, conciliateur-rices, défenseur-ses des droits, délégué-es de la Procureure de la République de Paris, huissier-es de justice, contrôleur-ses judiciaire, Médiateurs de la ville de Paris.

En 2025, une information collective a été organisée pour les professionnel-les des 3 MJD sur le droit au logement (information généraliste sur le droit des locataires, procédures d'expulsion) et sur la MDPH et les voies de recours.

Maison de la Justice et du droit de Paris Nord-Est

- 16 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit à la MJD
- 2025 : 715 permanences – 1 717 personnes différentes reçues – 2 137 entretiens et suivis de dossier

Dans le 10^{ème} arrondissement, au sein de la MJD du nord-est, les juristes des RAD ont reçu, en 2025, quasiment autant de femmes (49 %) que d'hommes (51 %). Les personnes reçues sont âgées de plus de 40 ans (de 41 à 60 ans (41 %) et plus de 60 ans (24%) et 30 % entre 26 à 40 ans.

83 % vivent à Paris. 66% des personnes sont locataires, 6 % sont des propriétaires, 20 % sont hébergées chez des proches et 3% dans des structures collectives longue durée. 4 % dispose d'une domiciliation administrative. 51 % des personnes sont salarié-es, 19% sont inactives dont 69% de personnes retraitées et 23 % d'étudiantes. 16 % sont allocataires et 11 % sont sans ressource.

32 % des personnes sont venues à la permanence juridique grâce au bouche à oreille, 22 grâce au média, 15 % via une équipe sociale et 14 % via la mairie.

40 % des entretiens ont duré 30 minutes et 52% des entretiens ont duré 45 minutes ou plus.

Les domaines de droit de cette permanence sont

- 30 % le droit au séjour des étranger-es, notamment sur les problématiques de renouvellement de titre de séjour (32 %) ; de première demande de titre pour autorisation exceptionnelles (18% de 1ère demande AES famille, 11% AES travail) et 18% pour une 1ère demande de titre de séjour de plein droit,
- 22 % le droit du logement, dont 43 % pour le droit au logement opposable, et 29 % des litiges locatifs,
- 8 % le droit civil, notamment pour des questions liées aux assurances, à la consommation et au surendettement.
- 8 % droit de la nationalité dont 48 % sur la naturalisation

- 7 % le droit de la famille surtout pour des séparations (31%)
- 7 % de droit social dont 27 % sur l'exécution du contrat de travail

Maison de la Justice et du droit de Paris Nord-Ouest

- 16 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit à la MJD
- 2025 : 612 permanences – 1 586 personnes différentes reçues – 1 820 entretiens et suivis de dossiers

Dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, au sein de la MJD du nord-ouest, les juristes des RAD ont reçu 55 % de femmes. 75 % des personnes reçues ont moins de 60 ans dont 40 % entre 40 et 59 ans. La part des personnes âgées de plus de 60 ans est de 20%. 76 % des personnes vivent à Paris, 16 % viennent d'autres départements et 7 % ont une domiciliation administrative.

70 % sont locataires, 6 % sont propriétaires de leur logement, 16 % sont des personnes hébergées chez des personnes, et 9 % connaissent une situation d'hébergement précaire (hôtel, structure collective ou à la rue). 54 % des personnes sont salariées et 18 % inactives, dont 62 % sont retraitées, et 31 % sont étudiantes ; 16 % d'allocataires dont 33 % au RSA et 38 % au chômage. 51 % des personnes sont célibataires.

47 % des personnes sont venues à la permanence grâce au bouche à oreille et 27 % via les médias. 58 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 28 % le droit des personnes étrangères, et notamment le renouvellement du titre de séjour (33%, en hausse de 10% par rapport à 2024), et les premières demandes de titre de séjour pour autorisation exceptionnelle, 33% en tout (dont 20 % pour motif vie privée et familiale)
- 14 % le droit social dont 57 % concernant la rupture du contrat
- 11 % le droit au logement dont 39 % pour des litiges locatifs, et 26 % pour le droit au logement opposable,
- 10 % pour le droit civil, dont 25 % concernant la consommation,
- 7 % le droit à la famille, dont 33 % sur la séparation/divorce et 14 % sur l'état civil
- 7 % droit général, dont 38 % concernant la responsabilité professionnelle (responsabilité médicale)
- 6 % droit de la nationalité dont 60 % sur la naturalisation
- 6 % le droit pénal auteur dont 30 % sur les dettes contraventionnelles
- 5 % le droit de l'action sociale dont 20 % sur la sécurité sociale et 46 % sur les prestations sociales.

Maison de la Justice et du droit de Paris Sud

- 15 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit à la MJD
- 2025 : 574 permanences – 1600 personnes différentes reçues – 2 000 entretiens et rendez-vous.

Au sein de la MJD du sud, située dans le 15^{ème} arrondissement, les juristes de Droits d'urgence ont reçu plus de femmes que dans les autres MJD. Les femmes représentent 62% des personnes reçues. 75 % ont moins de 60 ans dont 40 % entre 40 et 59 ans, 18 % ont plus de 60 ans, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2024. 59 % des personnes sont locataires et 8 % sont propriétaires de leur logement. 22% des personnes sont hébergées par un proche, et 11 % ont une situation d'hébergement précaire.

51 % des personnes sont salariées, 17 % sont inactives dont 49 % de retraitées, et 43 % d'étudiantes, 15 % sont allocataires dont 45 % au chômage. 18 % sont sans ressource. 54 % des personnes sont célibataires.

45 % des personnes sont venues à la permanence grâce au bouche à oreille, 18 % via les médias et 13 % via les équipes sociales. 81 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus.

Les domaines de droit traités sont :

- 40 % du droit des personnes étrangères, dont 31 % concerne le renouvellement du titre de séjour, 27 % concerne une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 22 % pour une demande de titre de séjour de plein droit.
- 13 % du droit de la famille, dont 37 % concerne des mesures d'accompagnement pour les enfants et 31 % sur le divorce et la séparation
- 11 % du droit du logement, dont 52 % sur des litiges locatifs, et 25 % du droit au logement opposable
- 10 % du droit de la nationalité dont 54 % sur la naturalisation et 18 % sur le rejet de naturalisation
- 7 % du droit social dont 57 % sur les ruptures de contrat
- 6 % du droit civil dont 25 % sur la consommation

SPIP de Paris

- 3 permanences hebdomadaire
- Public accueilli : hommes et femmes placées sous-main de Justice et suivi-es en milieu ouvert
- 2025 : 117 permanences – 137 personnes différentes - 177 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Les Relais d'accès au droit assure 3 permanences hebdomadaires au sein du plateau technique du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) en milieu ouvert de Paris ainsi qu'1 permanence mensuelle au sein du quartier semi-liberté du centre pénitentiaire de Paris la Santé.

Le SPIP accompagne un public faisant l'objet de mesures alternatives aux poursuites, condamné à des peines non privatives de liberté, libéré de prison avec ou sans mesure, sous écrou avec aménagement de peine (permissionnaires, semi-liberté). Le public reçu au SPIP de Paris est en grande majorité masculin avec une part à 93 %. Les personnes sont âgées de moins de 60 ans pour 92 %. Les 26-39 ans représentent 45 % et les 36 à 59 ans 40 %.

32% des personnes sont locataires, 29 % ont une domiciliation administrative, 34 % sont hébergées chez un proche et 34 % ont des conditions d'hébergement précaires.

26 % sont des personnes salariées, 18 % ont une activité non déclarée et 41 % sont sans ressource.

La totalité des rendez-vous sur la permanence est pris par les conseiller-es pénitentiaires d'insertion et de probation.

Les actions entreprises par les juristes des RAD sont sans lien avec la procédure pénale en cours à l'encontre des usager-es. Elles ont pour objet la réinsertion des personnes sortantes de prison et le traitement de questions-satellites à leur situation (régularisation, logement, famille, emploi...).

Les usager.e.s des permanences au sein du SPIP rencontrent des difficultés exacerbées par les condamnations et les périodes de privation de liberté. Les situations de ruptures de droits sont nombreuses à la suite des incarcérations. Elles concernent particulièrement les personnes étrangères qui n'ont pas pu renouveler leurs titres de séjour ou qui se sont vu notifier des mesures d'éloignement qu'elles n'ont pu contester, faute d'accès aux droits effectif en détention. Cette année est marquée par

une difficulté supplémentaire dans l'accompagnement de ces personnes sur le volet droit au séjour. En effet, les condamnations sont identifiées comme des menaces à l'ordre public par la préfecture, ce qui entrave lourdement leur droit à la régularisation et leur projet de réinsertion.

Lors de ces permanences, les juristes doivent donc souvent envisager de constituer des premiers dossiers de demande de titre de séjour. Ce travail fastidieux est attendu par les conseiller-es pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) qui doivent rendre compte au juge d'application des peines de l'exécution des mesures d'aménagement de peine dans un temps qui ne saurait composer avec les délais de traitement en préfecture. Il arrive donc d'observer un certain découragement des usager.e.s qui doivent présenter une situation administrative régulière et un emploi déclaré sans pourtant avoir accès aux préfectures. Le découragement des personnes est d'autant plus fort cette année avec les menaces à l'ordre public qui sont prononcées contre les personnes et qui rend très compliqué leur régularisation. Nous pouvons constater cela dans les chiffres du taux de fréquentation de la permanence en 2025, qui est de 1,7 personnes. Fin 2025 un travail a été lancé en lien avec la permanence de l'avocate en droit des personnes étrangères pour que les CPIP puisse mieux orienter entre les permanences des RAD et celle de l'avocate.

55 % des entretiens ont duré 45 minutes et 41% ont duré plus d'1h de rendez-vous. Ce sont donc des entretiens relativement longs. Divers domaines de droits sont abordés lors de cette permanence :

- 55 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 26 % pour le renouvellement du titre de séjour, 19 % pour une première de demande de titre de séjour pour soins, 29 % pour des premières demandes de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 21 % pour des demandes de titre de séjour de plein droit.
- 19 % sur les mesures d'éloignement du territoire français des personnes étrangères, dont 33 % pour des OQTF basées sur une absence de droit au séjour et 22 % pour des OQTF basées sur une menace à l'ordre public
- 7 % le droit de la famille dont 29 % concerne l'autorité parentale et 35 % les mesures d'accompagnement des enfants
- 7% le droit pénal auteur dont 81 % concernant le casier judiciaire.

Une information collective portant sur le droit au séjour des personnes étrangères a été assurée en avril 2025 auprès des CPIP.

Quartier semi-liberté (QSL) du centre pénitentiaire de Paris La Santé

- 1 permanence mensuelle
- Public accueilli : hommes incarcérés au quartier de semi-liberté du centre pénitentiaire de La Santé
- 2025 : 10 permanences – 16 personnes différentes reçues – 18 entretiens et suivis de dossiers

Afin de permettre aux personnes relevant du quartier semi-liberté d'avoir une juriste plus accessible, Droits d'urgence a répondu positivement à la demande du SPIP d'ouvrir une permanence mensuelle au QSL du centre pénitentiaire de Paris La Santé à la fin de l'année 2024.

La permanence est située dans la prison de Paris La Santé, au sein du quartier semi-liberté. C'est une aile spécifique de l'établissement. Ce quartier permet aux détenus d'avoir une peine aménagée avec des sorties régulières de la prison. L'orientation sur la permanence se fait par les CPIP du milieu fermé. Cette permanence a été créée pour faciliter l'information et l'orientation sur le siège du SPIP dans le 13ème où les personnes sont suivies. L'ambition est d'avoir un premier contact avec les personnes reçues en hyper proximité pour les informer sur leur droit, et faciliter la poursuite des démarches au sein du SPIP en milieu ouvert.

Le premier mercredi du mois, une juriste va au QSL pour tenir une permanence juridique. Les personnes reçues sont uniquement des hommes âgés entre 26 et 60 ans. 63 % d'entre eux sont sans ressource. 75 % d'entre eux sont célibataires
Les entretiens durent pour 72 % entre 45 minutes et 1 heure.

Les domaines de droit traité dans la permanence sont :

- 46 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 55 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 37 % pour une demande de titre de séjour de plein droit.
- 13 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire dont 67 % pour des OQTF basées sur une menace à l'ordre public
- 8 % le droit de la famille dont des questions d'autorité parentale, de difficultés juridiques de délivrance de passeport ou de carte d'identité

Point d'accès au droit du 13ème arrondissement

- 9 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 316 permanences – 638 personnes différentes reçues – 1 010 entretiens et suivis de dossiers

La part des hommes accueillis dans les permanences des RAD au PAD 13 est de 54 %. Les personnes sont âgées entre 26 et 60 ans pour 79 %, dont 46 % entre 40 et 59 ans. Les personnes viennent pour 63 % de Paris et 19 % d'autres départements. 17 % n'ont qu'une domiciliation administrative. 44 % des personnes sont locataires, 37 % sont hébergées chez un proche et 19 % vivent dans des conditions d'hébergement précaires (hôtel, à la rue, ou structure collective). 41 % sont des personnes salariées, 13 % allocataires, dont 33 % en invalidité et 30 % au chômage. 30 % ne disposent d'aucune ressource.

56 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille et 12 % via les équipes sociales.

86 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Les domaines de droit traités sont :

- 79 % droit des personnes étrangères, dont 29 % pour des renouvellement de titre de séjour, et 27 % pour des premières demandes de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 15 % pour des demandes de titre de séjour de plein droit.
- 5 % droit de la nationalité dont 44 % sur la naturalisation et 15 % sur le rejet de naturalisation.
- 3 % droit de la famille dont 38 % sur l'état civil.

Point d'accès au droit du 15ème arrondissement

- 9 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 316 permanences – 853 personnes différentes reçues – 1 149 entretiens et suivis de dossiers

En 2025, les juristes de Droits d'urgence ont reçu un public majoritairement féminin (54 %), âgé de 26 à 60 ans (75 %) dont 34 % entre 40 et 59 ans. La majorité des personnes reçues sont locataires (59 %), 27 % sont hébergées par des proches et 13 % sont dans une situation d'hébergement précaire. 48 % des personnes sont salariées, 18 % sont inactives dont 54 % sont étudiantes. 23 % des personnes se sont déclarées sans ressource.

44 % des personnes sont venues en permanence grâce au bouche à oreille et 18 % via les médias. 75% des entretiens ont duré 45 minutes et deux heures. Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- 67 % le droit des personnes étrangères, dont 26 % pour des demandes de renouvellement de titre de séjour, 32 % pour des premières demandes de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 18 % pour des demandes de titre de séjour de plein droit.
- 11 % le droit de la nationalité, dont 69 % la naturalisation et 10 % rejet de naturalisation.
- 8 % le droit social, dont 58 % sur la rupture du contrat de travail et 21 % l'exécution du contrat
- 3 % le droit de la famille, dont 23 % sur l'autorité parentale, 19 % la séparation et 15 % l'état civil

Permanence spécifique pour les personnes seniors au PAD 15

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : public senior sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 25 permanences – 41 personnes différentes reçues – 57 entretiens et suivis de dossiers

A partir de mars 2025, une nouvelle permanence a été créée au PAD 15 pour le public senior. L'objectif est d'avoir un accueil spécifique pour ce public et notamment pour traiter les questions de vulnérabilités, d'escroqueries de protection des majeurs.

Cette permanence a accueilli autant de femmes que d'hommes. 85 % des personnes reçues ont plus de 60 ans. 71 % des personnes sont locataires et 22 % sont hébergées par un proche. 54 % sont des personnes inactives dont 96 % retraitées, 15 % sont allocataires dont 67 % en invalidité.

26 % des personnes sont venues à la permanence grâce au bouche à oreille, 14 % via les équipes sociales et 11 % via les médias.

96 % des entretiens durent plus de 45 minutes. Les thématiques de droit sont les suivants :

- 25 % le droit des personnes étrangères, dont 38 % pour un renouvellement de titre de séjour
- 16% le droit de l'action sociale, dont 69 % concernant la retraite
- 12 % le droit pénal des victimes, dont 80 % concernant le parcours de la plainte
- 11 % le droit civil, dont 44 % du droit bancaire et 44 % droit de la consommation
- 10 % le droit de la famille, dont 100% pour la protection des majeurs
- 10% le droit du logement, dont 75 % concernant le droit au logement opposable

Point d'accès au droit du 18ème arrondissement

- 9 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 352 permanences – 887 personnes différentes reçues – 1 305 entretiens et suivis de dossiers

Situé dans le quartier de la Goutte d'or, le PAD 18 accueille, en 2025, 9 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit, dont une permanence supplémentaire ajoutée en cours d'année pour augmenter notre capacité à répondre aux besoins croissants des usager-es du PAD.

Les personnes accueillies sont majoritairement des hommes (60%). Les personnes sont âgées entre 26 et 60 ans, (35 % entre 26 et 29 ans et 42 % entre 40 et 60 ans).

42 % des personnes sont locataires, 28 % sont hébergées par un proche et 27 % sont dans une situation d'hébergement précaire. 18 % des personnes ont une domiciliation administrative. 40 % sont des personnes salariées, 14 % sont inactives dont 18 % de personnes au foyer et 48 % de personnes retraitées. 28 % sont déclarées sans ressource. 54 % sont célibataires.

57 % des personnes qui sont venues en permanence ont connu la permanence via le bouche à oreille et 14 % via les équipes sociales. 52% des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. 42 % des entretiens ont duré 30 minutes.

Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- 75 % le droit des personnes étrangères, dont 31 % sur la demande de renouvellement de titre de séjour, 29 % sur des premières demandes de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 23 % pour des demandes de titre de séjour de plein droit.
- 5 % le droit d'asile et notamment 65 % sur les procédures de la préfecture et la procédure OFPRA, 20% concerne la réunification familiale,
- 5 % le droit du logement, dont 96 % sur le droit au logement opposable
- 4 % le droit de la nationalité, dont 42 % sur la naturalisation et 9 % de rejet de naturalisation

Point d'accès au droit du 19ème arrondissement

- 10 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 337 permanences – 876 personnes différentes reçues – 1 245 entretiens et suivis de dossiers

Situé dans le quartier de la Place des fêtes, le PAD 19 accueille 10 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit. En 2025, les juristes de Droits d'urgence ont reçu une majorité d'hommes (52 %). Le public était âgé pour 33 % entre 26 et 40 ans, pour 44 % de plus de 40 ans et pour 15% de plus de 60 ans.

50 % des personnes sont locataires, 35% sont hébergées chez un proche et 14 % sont dans une situation d'hébergement précaire. 42 % des personnes sont salariées et 15 % sont inactives, dont 44 % retraitées. 25 % des personnes ne dispose d'aucune ressource.

53 % des personnes ont connu la permanence grâce au bouche à oreille et 14 % via les équipes sociales. 88 % des entretiens ont duré entre 45 minutes et deux heures (dont 12 % plus d'une heure), soit un allongement des temps de rendez-vous sur cette structure en 2025.

Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- 71 % le droit des personnes étrangères, dont 29 % pour une demande de renouvellement de titre de séjour, 33 % pour une première de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 20 % pour des demandes de titre de séjour de plein droit,
- 10 % le droit de la nationalité, dont 50 % pour l'information sur la naturalisation,
- 5 % le droit de la famille, dont 41 % sur l'état civil,
- 4 % le droit général, avec 56 % sur la responsabilité professionnelle (responsabilité médicale).

Point d'accès au droit du 20ème arrondissement

- 10 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 402 permanences – 851 personnes différentes reçues – 1 978 entretiens et suivis de dossiers

56% du public reçu au PAD 20 est composé de femmes. Le PAD 20 se distingue des autres PAD parisiens par la tenue d'un accueil renforcé spécialement adressées aux victimes de violences conjugales, constituées très majoritairement par des femmes.

La majorité des personnes accompagnées par les permanences RAD au PAD 20, en 2025, ne dispose d'un logement personnel. Seul-es 45 % sont locataires, alors que 32 % sont hébergé-es par un proche et 19 % sont dans une situation d'hébergement précaire.

34 % des usager·es reçu·es en permanence ont entre 26 et 40 ans, 41% entre 41 et 60 ans. 41 % des personnes sont salariées, 18 % sont inactives dont la moitié retraités et 12 % sont des personnes au foyer. 21 % ne disposent d'aucune ressource.

33 % des personnes qui sont venues en permanences au PAD 20 ont été orienté par une équipe sociale et 20 % par le bouche à oreille, ce qui témoigne de la puissance du réseau partenarial créé par le PAD 20 dans le quartier.

Le temps des entretiens est de plus de 45 minutes pour plus de 70 % des entretiens. Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- 70 % le droit des personnes étrangères, dont 45 % pour le renouvellement du titre de séjour, 7% pour une première demande de titre violence conjugale, 15 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 14 % pour une demande de titre de séjour de plein droit.
- 7 % le droit général, dont 83 % pour des violences conjugales
- 6 % le droit de la famille, dont 19 % concerne la séparation, 35 % des mesures d'accompagnement pour les enfants et sur l'état civil à 25 %
- 6 % le droit au logement, dont des litiges locatifs à hauteur de 17 % et du droit au logement opposable pour 59 %
- 4 % le droit de la nationalité, dont 58 % sur la naturalisation

PAD Jeunes

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public jeunes (moins de 30 ans) sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 112 permanences – 256 personnes différentes reçues – 383 entretiens et suivis de dossiers

Le PAD Jeunes est hébergé par le service Quartier jeunes de la ville de Paris. C'est un public très exclu et précaire qui est rencontré au PAD Jeunes :

- Seuls 31 % sont locataires. 40 % de ces jeunes sont hébergé-es par des proches, 10 % dorment dans des structures collectives, 25 % n'ont qu'une domiciliation administrative et 18 % sont sans domicile fixe ou en centre d'hébergement.
- 64 % du public reçu a entre 18 et 25 ans et 41 % âgés de plus de 26 ans. 58 % sont des hommes.
- 86% sont célibataires,
- 26% ont un emploi, 53 % sont des étudiantes, 19 % n'ont pas de ressources.

27 % des personnes sont venues en permanence via le bouche à oreille. Et 21 % via une équipe sociale. 68% des rendez-vous ont duré 45 minutes et 23 % ont duré entre 1h00 et 1h30. Ce sont donc des rendez-vous qui prennent beaucoup de temps, lié à l'écoute nécessaire du public ainsi qu'à la complexité des procédures.

Les permanences RAD au PAD Jeunes sont des permanences spécialisées en droit des personnes étrangères. APASO (Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation), l'association qui coordonne le PAD, assure les permanences juridiques généralistes. Le domaine de droit principal est donc le droit des personnes étrangères :

- 78 % droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 31 % pour le renouvellement du titre de séjour ou changement de statut, 23 % de première demande d'admission exceptionnelle au séjour et 33 % pour une demande de titre de séjour de plein droit
- 8 % le droit de la nationalité dont 48 % sur la naturalisation et 21 % sur le rejet de naturalisation
- 3 % le droit d'asile dont 61 % la procédure OFPRA et 17 % le recours auprès de la CNDA
- 3 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement dont 47 % refus de séjour et 27 % sur OQTF sur l'absence de droit au séjour

Les permanences victimes de violences conjugales

Au sortir de la crise sanitaire, Droits d'urgence a proposé à la Ville de Paris de renforcer la prise en charge juridique des victimes de violences conjugales par l'ouverture de permanences généralistes dédiées. Cette initiative répond à une réalité de terrain et aux priorités de la Ville : pour de nombreuses victimes, l'accès au droit constitue une étape décisive pour se protéger, se mettre à l'abri et engager des démarches souvent vitales.

Deux permanences ont ainsi été mises en place : la première au Point d'accès au droit du 18^e arrondissement, puis relocalisée au sein de la Mairie du 18^e arrondissement de Paris, et une seconde au Point d'accès au droit du 13^e arrondissement. Ces lieux offrent un espace d'écoute sécurisant, où les victimes peuvent être accompagnées dans la globalité de leur situation.

Les violences conjugales appellent en effet une réponse coordonnée et pluridisciplinaire, associant professionnel·les du droit (juriste, avocat·es, magistrat·es), forces de l'ordre, services sociaux, associations spécialisées et professionnel·les de santé, et mobilisant une approche juridique généraliste couvrant notamment le droit pénal, le droit de la famille, le droit du logement et le droit des étranger·es.

Si ces permanences sont essentielles pour garantir un accès effectif aux droits, elles impliquent un investissement humain et professionnel conséquent : chaque rendez-vous d'1h30 nécessite un temps de travail équivalent en suivi, coordination et sécurisation des démarches. Cette réalité structurelle doit être pleinement intégrée dans l'organisation, le calibrage et l'évaluation du dispositif, afin de garantir la qualité et la pérennité de l'accompagnement proposé aux victimes.

Mairie du 18^{ème} - Permanence spécialisée pour les victimes de violences conjugales

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit à la Mairie
- 2025 : 35 permanences – 16 personnes différentes reçues – 56 entretiens et suivis de dossiers

Depuis octobre 2023 la Mairie du 18^{ème} arrondissement accueille une permanence dédiée aux victimes de violences conjugales. Lors de cette permanence, la juriste reçoit deux victimes de violences conjugales, orientées par les équipes d'accueil formées de la Mairie ou par le pôle violences conjugales de Droits d'urgence.

En 2025, la juriste a reçu 81 % de femmes, 50 % des personnes reçues ont entre 18 et 40 ans, 50 % ont entre 40 et 60 ans.

31 % des personnes sont hébergées par un proche, 56 % sont dans une situation d'hébergement précaires. 38 % sont des personnes salariées, 10 % sont sans ressource. 38 % ont une domiciliation administrative.

39 % sont venues à la permanence via le bouche à oreille, et 46 % via une équipe sociale.

68 % des entretiens durent plus d'1h30, et 21% durent plus de 2h. Les domaines de droits traités dans la permanence sont :

- 41 % le droit des personnes étrangères, dont 43 % sur le renouvellement du titre de séjour, 43 % sur la première demande de titre de séjour violence conjugale
- 20 % le droit général dont 100% pour les violences conjugales
- 20 % le droit pénal victime dont 76 % sur le parcours de la plainte
- 15 % le droit de la famille dont 50 % pour les séparations et divorce, 44 % pour des ordonnances de protection

PAD 13 - Permanence spécialisée pour les victimes de violences conjugales

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : tout public sollicitant une aide d'accès au droit au PAD
- 2025 : 36 permanences – 67 personnes différentes reçues – 175 entretiens et suivis de dossiers

Droits d'urgence, avec l'accord de la direction des affaires juridiques de la Ville de Paris, a ouvert une permanence dédiée à l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales au PAD 13 en août 2023, au cours de laquelle la juriste reçoit deux victimes de violences conjugales, orientées par les équipes d'accueil formées ou par le pôle violences conjugales de Droits d'urgence.

En 2025 la juriste a reçu 78 % de femmes. 45 % des personnes reçues ont entre 18 et 40 ans, 39 % ont entre 40 et 60 ans. 51 % sont locataires, 21% sont hébergées par un proche, et 27 % ont des conditions d'hébergement précaires. 24 % ont une domiciliation administrative. 39 % des personnes sont salariées, 12 % sont inactives dont 50 % retraitées. 36 % sont sans ressource.

19 % ont connu la permanence grâce à une association, 13 % ont connu la permanence via la Mairie, 8 % via les équipes sociales et 14 % via le PAD.

46 % des entretiens ont duré plus de 1h30, 44 % des entretiens ont duré entre 45 minutes et 1h. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 35 % le droit pénal victime dont 34 % de plainte, 31 % du parcours de la plainte, 18 % placement sous contrôle judiciaire
- 23 % le droit de la famille dont 63 % la séparation et le divorce, 21 % les ordonnances de protection,
- 23 % le droit général dont 95 % les violences conjugales
- 19 % le droit des personnes étrangères dont 41 % le renouvellement de titre de séjour, et 25 % première demande de titre de séjour pour violence conjugale.

Les permanences des structures de la Ville de Paris (hors PAD)

Pôle Santé "Goutte d'Or"

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : familles accompagnées par le Pôle Santé
- 2025 : 116 permanences – 165 personnes différentes reçues – 298 entretiens et suivis de dossiers

Le Pôle Santé Goutte d'Or est un centre polyvalent qui s'adresse aux familles et à leurs enfants et propose des services gratuits sur différents étages du site avec la présence de la PMI, du Planning familial, du centre d'adaptation psycho-pédagogique pour les enfants scolarisés. En septembre 2025 le

centre de vaccination a déménagé et le projet 1000 jours a pris place. Un accueil inconditionnel pour les familles avec leurs enfants âgés de 0 – 3 ans leur offrant un espace de jeux et d'accueil.

Trois permanences hebdomadaires sont organisées sur le pôle. Les personnes reçues dans les permanences ne sont pas seulement celles des partenaires du site.

Les permanences des RAD accueillent une majorité d'hommes (60 %). Les personnes reçues ont entre 26 et 40 ans (38 %) ou entre 40 et 60 ans (47 %). La part des plus de 60 ans représente 12 %. 61 % des personnes sont locataires, 25 % sont hébergées par un proche. 50 % des personnes sont salariées, 20 % sont inactives, dont 78 % sont retraitée. 52 % des personnes sont célibataires.

33 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 20 % via la Mairie et 15 % par des équipes sociales. 67 % des entretiens ont duré 45 minutes, 20 % ont duré 30 minutes. Lors de ces entretiens, les thématiques abordées sont :

- 67 % le droit des personnes étrangères, dont 39 % pour des demandes de renouvellement de titre de séjour et 33 % pour des premières demandes de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour
- 13 % le droit général (demande d'aide juridictionnelle notamment)
- 4 % le droit de la nationalité, dont 46 % sur la naturalisation et 39 % sur la nationalité
- 3 % le droit du logement, dont 50 % sur des litiges locatifs et 40 % le droit au logement opposable. Cette demande est en forte baisse par rapport à 2024 où elle représentait 37 % des domaines de droit demandé.

L'Espace Parisien pour l'Insertion Château Landon

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes allocataires du RSA
- 2025 : 44 permanences – 45 personnes différentes reçues – 84 entretiens et suivis de dossiers

L'Espace parisien pour l'insertion « minimales » accompagne les allocataires du RSA dans leurs démarches en vue d'une insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement concerne des personnes dont le retour à l'emploi passe par l'élaboration d'un projet et nécessite une durée de mise en œuvre. L'équipe sociale est très en lien avec la permanence et assure la prise des rendez-vous.

Cette permanence accueille 62 % d'hommes. Les usager-es ont majoritairement entre 41 et 60 ans (58 %). 71 % des personnes sont locataires, 13 % sont hébergées par un proche. 18 % des personnes sont salariées, 76 % des personnes sont allocataires dont 100% au RSA.

88 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les questions abordées en entretien ont concerné :

- 35 % le droit du logement, dont 72 % pour du droit au logement opposable
- 23 % le droit des personnes étrangères, dont 54 % pour des renouvellements de titre de séjour et 17 % pour des cartes de résident
- 15 % le droit de l'action sociale, dont 69 % pour des questions d'incapacités
- 8 % le droit d'asile dont 50 % sur des demandes de réunification familiale
- 6 % le droit de la famille, dont 33 % pour des questions d'autorité parentale et 50 % sur l'état civil

Bibliothèque Jacqueline de Romilly

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : tout public usager de la bibliothèque
- 2025 : 32 permanences – 44 personnes différentes reçues – 54 entretiens réalisés

En décembre 2023, à la demande de la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris, Droits d'urgence a ouvert une permanence au sein de la bibliothèque municipale Jacqueline de Romilly située dans le 18ème arrondissement. Largement ouverte sur le quartier de la Porte de Montmartre, la bibliothèque Jacqueline de Romilly constitue un lieu ressource pour de nombreux usagers confrontés à des situations de précarité diverses. En ce sens, la permanence juridique proposée par Droits d'urgence constitue une offre extrêmement utile pour ces personnes, sensibles à la proximité et à la confidentialité du lieu. Par ailleurs, elle représente aussi une porte d'entrée vers la fréquentation d'un établissement culturel.

La localisation de la structure permet aux usager.es de la permanence juridique de bénéficier d'un accompagnement juridique là où l'offre est faible. En effet, la présence du bus de la solidarité le mardi soir porte de Montmartre ne remplace pas une permanence fixe avec une juriste qui accompagne les démarches administratives et juridiques dans la durée. Le bus de la solidarité et la permanence RAD sont donc complémentaires.

Une permanence hebdomadaire est assurée, la prise de rendez-vous se fait à l'accueil pour toutes les personnes se présentant dans la bibliothèque. La permanence a accueilli 46 % de femmes en 2025. Les personnes sont âgées de 26 à 39 ans pour 32 % des personnes ou de 49 à 59 ans (41 %). 61 % des personnes sont locataires, 25 % sont hébergées par un proche. 50 % des personnes sont salariées, 21 % inactives dont 78 % retraitées. 11% sont sans ressource.

33 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille et 20 % via la Mairie. Tous les entretiens ont duré 45 minutes. Les thèmes de droit de la permanence sont :

- 43 % le droit des personnes étrangères, dont 44 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et 30 % pour un renouvellement de titre de séjour
- 9 % le droit de la nationalité, dont 100% pour de l'information sur la naturalisation
- 7% le droit de la famille, dont le droit des successions
- 6% les mesures d'éloignement du territoire dont des refus de séjour et des OQTF basées sur l'absence de droit au séjour et la menace à l'ordre public
- 4% le droit d'asile dont 100% pour la procédure d'enregistrement auprès de la préfecture

Les permanences dans les hôpitaux de Paris – APHP

6 permanences hebdomadaires des RAD sont assurées dans l'hôpital Saint Antoine, celui de Saint Louis et, depuis septembre 2025, celui de Tenon. L'orientation sur ces permanences se fait par les équipes sociales des différents hôpitaux.

Hôpital Saint Antoine

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes suivies à l'hôpital par le service social
- 2025 : 63 permanences – 116 personnes différentes reçues – 237 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Située au cœur de l'hôpital Saint-Antoine, la Polyclinique Baudelaire est un service multidisciplinaire de consultation médicale auquel s'ajoute un service social permettant une prise en charge globale du patient en situation de vulnérabilité. Le dispositif de Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est actif de manière continue à la Polyclinique.

Tou·tes les patient·es, avec ou sans droits ouverts, de toute nationalité y sont accueilli·es. Pour compléter le dispositif existant, deux permanences juridiques de Doits d'urgence ont lieu le lundi toute la journée

Les personnes reçues sont majoritairement des hommes (56 %). Les personnes sont âgées de 40 à 59 ans pour 47 % d'entre elles et de 26 à 39 ans pour 31 %. 58 % des personnes ne disposent que d'une domiciliation administrative. 17 % sont locataires, 60 % sont hébergés par un proche et 27 % ont des conditions d'hébergement précaires. 35 % des personnes sont salariées, 46 % sont sans ressource. 67% des personnes sont célibataires.

38 % des entretiens ont duré 45 minutes et 38 % ont duré plus d'une heure. Lors des entretiens, les principaux domaines de droit abordés sont :

- 64 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 29 % pour des demandes de titre de séjour pour soins, 30 % pour des premières demandes de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour
- 12 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire français, dont 48 % pour des OQTF basée sur l'absence de droit au séjour
- 5 % le droit d'asile dont 50 % concernant la procédure OFPRA, et 39 % pour le DUBLIN
- 5 % le droit de la famille dont 21 % pour l'état civil, et 37 % pour le passeport et carte d'identité

En décembre 2025 une information collective sur le droit au séjour a été assurée par la juriste pour l'équipe sociale de l'hôpital.

Hôpital Saint Louis

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes suivies à l'hôpital par le service social
- 2025 : 115 permanences – 195 personnes différentes – 455 entretiens et suivis de dossiers

En 2025 une permanence supplémentaire a été ouverte au sein de l'hôpital Saint Louis. Désormais les juristes des RAD assurent 3 permanences hebdomadaires, accessibles à l'ensemble des patient·es, orienté·es par les assistantes sociales des différents services hospitaliers dès qu'elles perçoivent une difficulté juridique ou ont connaissance d'une demande juridique formulée par un patient.

63 % des personnes reçues sont des hommes. 26 % des personnes sont âgées de 26 à 39 ans, 53 % entre 40 et 60 ans et 29 % ont plus de 60 ans. 32 % des personnes sont locataires, 47 % sont hébergées par un proche et 20 % ont des conditions d'hébergement précaires. 31 % des personnes sont salariées et 46 % sont sans ressource (contre 26 % en 2024). 54 % des personnes sont célibataires.

41 % des entretiens ont duré plus d'1 heure et 42 % des entretiens ont duré 45 minutes. 21 rendez-vous ont été réservés aux équipes sociales de l'hôpital.

Les personnes rencontrées lors de ces permanences sont souvent dans une situation de grande précarité. Leurs situations peuvent être urgentes et un travail collaboratif important avec l'équipe sociale est fait. La question du droit au séjour peut notamment avoir des conséquences sur l'accès aux soins des personnes.

Lors des entretiens, les principaux domaines de droit abordés sont :

- 82 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 21 % pour des demandes de titre de séjour pour soins, 33 % pour des demandes de renouvellement de titre de séjour, 10 % pour des cartes de résident
- 6 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire français des personnes étrangères, dont 49 % pour des OQTF basées sur l'absence de droit au séjour des personnes.

Hôpital Tenon

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes suivies à l'hôpital par le service social
- 2025 : 12 permanences – 23 personnes différentes rencontrées – 44 entretiens et suivis de dossiers

L'hôpital Tenon, situé dans le 20ème arrondissement, demandait l'ouverture d'une permanence juridique depuis plusieurs années. En septembre 2025 nous avons pu ouvrir cette permanence le lundi après-midi. La permanence est rattachée au service social hospitalier des patients, composé de 21 assistantes sociales et 6 secrétaires sociales. L'orientation sur la permanence se fait exclusivement par les assistantes sociales, et ou les médecins.

Les personnes accueillies sont en petite majorité des hommes, âgés entre 26 et 39 ans pour 26 % et pour 48 % entre 40 et 59 ans. 26 % des personnes sont locataires, 30 % sont hébergées par un proche, et 53 % ont des conditions d'hébergement précaires. 35 % des personnes sont salariées, 52 % sont sans ressource. 57 % des personnes sont célibataires.

84 % des entretiens ont duré une heure et 12 % plus d'une 1h30. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 89 % le droit des personnes étrangères, dont 48 % des demandes de titre de séjour pour soins, 20 % des renouvellements de titre de séjour
- 9 % le droit de l'action sociale dont 100 % concernant les prestations sociales

Les permanences dans le secteur associatif

Implanté au cœur des structures associatives, le dispositif des RAD permet d'apporter un soutien juridique directement là où les personnes sont accompagnées au quotidien. En intervenant dans des associations de quartier, d'hébergement, de soin, d'insertion ou de protection des publics les plus vulnérabilisés, les juristes vont à la rencontre de personnes souvent très éloignées des institutions, pour lesquelles l'accès au droit constitue un enjeu déterminant de protection et de stabilisation des parcours. Pour les partenaires associatifs, cette présence régulière représente un appui concret et structurant, en complément de l'accompagnement social qu'ils assurent. Avec 44 permanences hebdomadaires dans 24 structures partenaires, le secteur associatif représente près de 30 % de l'activité du dispositif commandé par la DAJ, illustrant le rôle central de ce maillage de terrain dans la lutte contre l'exclusion par le droit.

Associations de quartier AIRES 10

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : habitant-es du quartier
- 2025 : 39 permanences – 52 personnes différentes reçues – 81 entretiens et suivis de dossiers

La maison de quartier Association initiatives rencontres et solidarités (Aires 10) accueille toutes les personnes qui souhaitent passer la porte du centre social. L'équipe est composée d'un responsable et d'une animatrice socio-culturelle. L'équipe bénévole est très active autour des démarches d'accès aux droits, et de l'animation de la vie de quartier pour les enfants et les adultes.

En 2025 la permanence hebdomadaire a accueilli 60 % de femmes. Les personnes sont de tous les âges avec 48 % des moins de 40 ans, 29 % des personnes âgées entre 40 et 60 ans et 23 % des personnes qui ont plus de 60 ans. 19 % ont une domiciliation administrative. 62 % des personnes sont locataires, 19 % sont hébergées par un proche, et 17 % ont des conditions d'hébergement précaires. 38 % des personnes sont salariées ; 23 % sont inactives dont 67 % retraitées.

Toutes personnes venant au centre social peuvent avoir accès à la permanence juridique. 20 % des personnes disent venir sur la permanence via une orientation d'une équipe sociale, 21 % via le bouche à oreille et 49 % via l'association directement.

58 % des entretiens ont duré 45 minutes et 23 % ont duré 30 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 47 % le droit des personnes étrangères, dont 46 % le renouvellement de titre de séjour, 32 % de première d'admission exceptionnelle au séjour et 15 % de demande de titre de séjour autres (plein droit, changement de statuts),
- 29 % le droit du logement, dont 32 % des litiges locatifs, et 37 % sur le droit au logement opposable
- 8 % le droit de la famille dont 28 % sur les mesures d'accompagnement d'enfants et 43 % sur le droit des successions
- 6 % le droit civil dont 60 % concernant le droit bancaire
- 5 % le droit pénale victime, avec 25 % sur le parcours de la plainte et 25 % parcours de la plainte
- 5 % le droit pénal auteur dont 50 % sur infraction /délit, et 50 % sur la procédure pénale

Amicale du Nid

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personne en situation ou en danger de prostitution
- 2025 : 82 permanences – 55 personnes différentes reçues – 143 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

L'Amicale du Nid est une association de défense des droits et d'accompagnement des personnes en situation ou en danger de prostitution dont l'action s'illustre notamment par aller vers les personnes sur les lieux de prostitution en vue de conduire un accompagnement global et spécifique vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale. L'association mène également des actions de recherche, de prévention et de formation sur la question de la prostitution.

L'amicale héberge également les personnes (appartement individuel et des structures collectives avec une équipe sociale sur site)

Droits d'urgence assure deux permanences hebdomadaires à l'Amicale du nid. La prise de rendez-vous sur la permanence se fait exclusivement par l'équipe sociale de l'Amicale du nid. Le lien avec l'équipe est très fort, et l'accompagnement est pluridisciplinaire.

En 2025 les personnes accueillies sur la permanence sont à 84 % des femmes. 49 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans, et 42 % âgées entre 40 et 59 ans. 27 % des personnes sont locataires, 22 % sont hébergées par un proche et 51 % ont des conditions d'hébergement précaires. 33 % des personnes sont salariées et 46 % sont sans ressource.

72 % des entretiens ont duré 45 minutes, 18 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités sur la permanence sont :

- 62 % le droit des personnes étrangères, dont 46 % renouvellement titre de séjour, 67 % de première demande de titre de séjour (titre de séjour sortie de prostitution)
- 14 % le droit d'asile, dont 46 % concernant la procédure OFPRA, 15 % pour la réunification familiale, 19 % pour la procédure de la préfecture.
- 5 % le droit de la famille dont 33 % concernant l'autorité parentale et 44 % sur les questions d'état civil
- 6 % le droit social dont 27 % concernant l'exécution du contrat de travail et 73 % sur la rupture du contrat

Au dernier trimestre 2025 une information collective a été faite auprès des professionnel·les de l'Amicale du Nid sur le droit du travail pour les personnes en situation irrégulières.

CAFDA

- 4 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : familles demandeuses d'asile
- 2025 : 177 permanences – 150 personnes différentes reçues – 378 entretiens et suivis de dossier

Gérée par le CASP, la CAFDA a pour mission la prise en charge de familles (avec enfants) demandeuses d'asile, tant sur le plan juridique que social, médical etc. La CAFDA intervient également pour les personnes qui ont obtenu la protection internationale de la France (réfugiés ou/et protection subsidiaire) sur leurs ouvertures des droits sociaux. Les permanences RAD s'inscrivent en complément de cet accompagnement social.

80 % des personnes reçues sont des femmes. 61 % des personnes sont âgées entre 26 et 40 ans et 27 % entre 40 et 60 ans. 36 % ont des domiciliations administratives. 11 % des personnes sont des locataires, 29 % sont hébergées par un proche et 59 % ont des conditions d'hébergement précaires. 8 % des personnes sont salariées, 75 % sont sans ressource.

Toutes les personnes sont orientées via l'équipe sociale de la CAFDA. 68 % des entretiens ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités en permanence :

- 62 % le droit des personnes étrangères, dont 67 % pour une première demande de titre de séjour de plein droit (personnes BPI qui doivent avoir un titre de séjour)
- 18 % le droit d'asile, dont 43 % sur la procédure de la préfecture, 32 % pour la procédure OFPRA,
- 9 % le droit de la famille, dont 28 % sur l'autorité parentale, et 36 % sur l'état civil
- 4 % le droit de l'action sociale, dont 31 % sur la sécurité sociale, 68 % sur les prestations sociales.

Les problématiques en droit des personnes étrangères n'ont cessé de se développer et de se multiplier en raison de la dématérialisation des procédures. Les juristes s'occupent :

- Des difficultés liées à la dématérialisation :
 - o Les blocages l'ANEF,
 - o L'absence de délivrance d'autorisation de prolongation d'instruction (API) : les personnes BPI doivent recevoir une API pour couvrir leur droit au séjour sur la période comprise entre la décision d'accord de la protection internationale et la réception du titre de séjour. L'API a une durée limitée, les personnes doivent la renouveler régulièrement avant la réception du titre. Cette démarche compliquée avec la dématérialisation engendre des coupures de droit

- Erreurs sur des mentions d'état civil à rectifier
- Des demandes de titre de séjour :
 - Informations sur les différents titres (titre de séjour pour soins ou en tant que victime de violence conjugales ou intra-familiale),
 - Constitution de dossier
- Des informations sur la réunification et le regroupement familial
- Des démarches pour obtenir des documents de circulation pour les mineur.es étranger.es

Les rendez-vous à la CAFDA sont souvent très longs car les personnes n'ont pas de compte ANEF ou ont perdu leurs mots de passe, le dépôt de la demande est bloqué, les API contiennent des erreurs matérielles donc il faut envoyer les personnes au point d'accès numérique de la préfecture. Aussi, les femmes ayant souvent des enfants et un mari, il est souvent demandé aux juristes de faire les démarches pour toute la famille, et cela prend plus de temps que pour des personnes seules.

Témoignage de Maria BETANCUR, juriste des RAD

Madame Olivia suivi à la CAFDA :

Madame Olivia ressortissante Colombienne, est la fille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire. Arrivée en France en 2023 en dehors de la procédure de réunification familiale, elle était mineure lors de notre première rencontre à la CAFDA (cellule d'accueil des familles en demande d'asile).

Conformément à l'article L. 424-11 du CESEDA, les enfants d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire peuvent prétendre à la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « membre de la famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire », notamment dans l'année suivant leur majorité. Son droit au séjour était donc clairement établi par les textes.

Pourtant, l'effectivité de ce droit s'est heurtée à un obstacle purement administratif et numérique.

L'impossibilité matérielle d'exercer un droit reconnu par la loi

Scolarisée en lycée professionnel (classe de 1AGORA2), Madame OSPINO TAMAYO devait effectuer des stages obligatoires conditionnant la validation de son année scolaire. La régularité de son séjour était indispensable à la signature des conventions de stage et à la poursuite de son parcours de formation.

Or, la demande de titre de séjour devait être déposée via la plateforme ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France). Pour accéder à ce téléservice, la détention d'un numéro étranger est obligatoire.

Ce numéro, qui figure normalement sur un Visa D ou qui peut être sollicité en préfecture via "démarches-numériques" ne lui a jamais été attribué.

En effet, la préfecture de la Seine-Saint-Denis, n'a prévu aucune procédure permettant la délivrance de ce numéro, comme c'est le cas dans certaines préfectures (ex : Préfecture de police de Paris).

De ce fait, l'intéressée s'est donc trouvée dans une situation d'impossibilité totale d'accès au service public. Il ne s'agissait ni d'un défaut de diligence, ni d'un dossier incomplet, ni d'une difficulté juridique, mais d'un verrou technique rendant matériellement impossible l'exercice d'un droit pourtant prévu par la loi.

Des démarches amiables restées sans effet

Bien qu'aucune procédure spéciale été prévue pour la délivrance de ce numéro, de multiples tentatives ont été engagées auprès de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

- courriels répétés,
- saisines via le formulaire de contact,
- envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception accompagné des
- justificatifs nécessaires,
- saisine du point d'accueil numérique,
- saisine du délégué du Défenseur des droits.

Aucune de ces démarches n'a permis de débloquent la situation. L'absence de réponse effective a placé l'intéressée dans une situation d'insécurité administrative, avec un risque réel d'interruption de son parcours scolaire.

Le recours au juge comme unique voie d'accès au service public :

Face à l'absence de solution administrative et à l'urgence de la situation, un référé mesures utiles a été introduit devant le tribunal administratif avec l'assistance de Maître Clara MEILLER, avocate de notre pôle d'avocats partenaires.

Le juge administratif a enjoint la préfecture de convoquer Madame O afin de lui permettre de déposer sa demande. Ce n'est qu'à la suite de cette intervention contentieuse qu'elle a pu accéder au guichet, déposer son dossier et obtenir un récépissé le temps de l'étude de sa demande.

Conclusion :

Ce cas illustre de manière particulièrement préoccupante les effets de la dématérialisation intégrale des procédures de séjour lorsqu'aucun mécanisme effectif n'est prévu en cas de dysfonctionnement technique. Un droit clairement reconnu par le législateur s'est trouvé suspendu non pour des raisons juridiques, mais en raison d'un obstacle administratif, numérique.

L'intervention du juge a été nécessaire non pour trancher une contestation, mais pour permettre l'accès même au service public.

Cette situation interroge :

- la garantie d'un accès effectif aux droits dans un contexte de dématérialisation,
- la proportionnalité des dispositifs numériques lorsque ceux-ci deviennent des barrières,
- la nécessité de maintenir des voies d'accès alternatives réellement opérationnelles.

Ce dossier constitue un exemple significatif des situations rencontrées cette année, où l'accès au droit dépend non plus de son existence juridique, mais de la capacité à franchir des obstacles techniques et administratifs persistants.

CAARUD République B10 (Centre Beaurepaire)

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes en situation d'addictions
- 2025 : 40 permanences – 56 personnes différentes reçues – 56 entretiens et suivis de dossiers

Géré par l'association Oppelia, le C.A.A.R.U.D (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) République B10 (anciennement « centre Beaurepaire ») assure :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usager-es de drogues ;
- Le soutien aux usager-es dans l'accès aux soins qui comprend l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité (proposés de préférence sur place), l'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun et l'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- Le soutien aux usager-s dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usager-es.

Le centre fonctionne comme un accueil de jour où les personnes peuvent venir prendre un café. Droits d'urgence assure 1 permanence RAD par semaine. Les personnes y sont orientées par l'équipe sociale. Le lien entre la permanence et l'équipe sociale est très forte, et un cahier de suivi est mis à disposition pour pouvoir remplir les actions effectuées ou à réaliser entre le juriste et l'équipe sociale.

91 % des personnes accueillies sont des hommes. 61 % des personnes sont âgées en 40 et 60 ans et 23 % sont âgées entre 26 et 39 ans. La quasi-totalité des personnes suivies ne dispose pas d'un logement personnel, 98 % bénéficie d'une domiciliation administrative. 29 % des personnes sont hébergées par un proche, 66 % sont en structure collective de longue durée. 12% des personnes sont salariées dont 71 % ont un travail précaire. 29 % des personnes ont un travail non déclaré. 59 % des personnes sont sans ressource.

66 % des entretiens ont duré 30 minutes et 32 % ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 83 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 14 % pour des demandes de titre de séjour pour soins, et 78 % pour des demandes d'admission exceptionnelle au séjour
- 5 % le droit pénal auteur dont 33 % pour le casier judiciaire et 33 % pour la procédure pénale
- 5 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire français des personnes étrangères, dont 67 % sur l'interdiction du territoire français.

CHRS Belleville

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes placées sous-main de Justice & sortantes de prison
- 2025 : 68 permanences – 63 personnes différentes reçues – 155 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Géré par l'APCARS, le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de Belleville accueille des personnes placées sous mesures de justice : sursis probatoire, aménagements de peine, mesures présentielles ou évictions avant audience de jugement. Le centre dispose de 130 places en logement diffus (hôtels, résidences sociales et quelques studios)

Les deux permanences hebdomadaires sont organisées le mardi toute la journée. Chaque mardi matin une petite réunion d'équipe se fait avec l'équipe sociale et la juriste pour échanger sur les situations. Les rendez-vous sur la permanence sont pris uniquement par l'équipe sociale.

94 % des personnes reçues sont des hommes, 54 % sont célibataires, 21 % ont entre 26 et 40 ans et 62 % ont plus de 41 ans. 30 % sont salariés et 56 % sont sans ressource. 57 % des personnes sont célibataires.

91 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 75 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 31 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 55 % le renouvellement de titre de séjour
- 18 % le droit de la famille, dont 48 % concernant l'autorité parentale et 37 % concernant la séparation
- 18 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire français, dont 50 % au sujet d'OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 4 % le droit au logement, dont 100% sur le droit au logement opposable
- 15 % le droit pénal auteur, dont 43 % concernant le casier judiciaire (effacement de casier) et 55 % sur les amendes forfaitaires.

Une information collective a été faite au dernier semestre 2025 auprès de l'équipe concernant les amendes forfaitaires et l'effacement du casier judiciaire.

CHRS Lancry

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes isolé-es hébergé-es par le centre
- 2025 : 51 permanences – 36 personnes différentes reçues – 90 entretiens et suivis de dossiers

Géré par l'association Emmaüs solidarité, le CHRS Lancry héberge des femmes et des hommes isolé-es orienté-es par le SIAO.

Cette permanence RAD a été ouverte en 2024. La permanence est très en lien avec l'équipe sociale. L'orientation se fait par l'équipe sociale, mais des personnes hébergées peuvent également prendre rendez-vous de manière autonome. 72 % sont des personnes orientées par l'équipe sociale.

69 % des personnes reçues sont des femmes. Les personnes sont âgées pour 31 % entre 26 et 39 ans, et pour 44 % entre 40 et 59 ans. 22 % des personnes sont salariées, 36 % sont sans ressource.

100% des rendez-vous durent 45 minutes. Les domaines de droit traités sont :

- 55 % le droit des personnes étrangères, dont 64 % pour des demandes d'admission exceptionnelle au séjour
- 10 % le droit d'asile dont 44 % concernant la procédure en préfecture
- 8 % le droit général dont 100% pour la responsabilité professionnelle
- 8 % le droit de l'action sociale dont 43 % concernant les prestations sociales et 43 % la retraite
- 6% le droit de la famille dont 60 % sur des questions d'état civil

CHU – CHRS Villa Fromentin

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : toute personne hébergée
- 2025 : 90 permanences – 182 personnes différentes reçues – 461 entretiens et suivis de dossiers

La permanence de Droits d'urgence est située au sein du CHRS de la Villa Fromentin, géré par le groupe SOS. La permanence accueille les usager-es de plusieurs structures : CHRS Buzenval (300 places en diffus), CHRS Danube (80 places principalement en collectif et quelques en diffus), Rosa parks (20 places en diffus et 30 en collectif), CHRS Villa Fromentin (34 appartement en diffus et en collectif) et d'autres structures du groupe SOS (CHRS Montmartre, dispositif allers vers et dans le logement, projet Sliping, d'accompagnement et hébergement de nuit pour des personnes en grande précarité avec des problèmes de toxicomanie).

En 2025 une permanence supplémentaire a été assurée. L'accueil du CHRS Villa Fromentin centralise l'ensemble des personnes/travailleur-euse sociale qui souhaite prendre rendez-vous. Beaucoup de professionnel·les se sont saisi·es de la permanence et orientent les personnes vers elle (83 % des personnes sont orientées par les équipes des CHRS). En 2025, 26 professionnel·les ont également rencontré directement la juriste.

En 2025 c'est donc 3 permanences par semaines qui sont organisées.

60 % des personnes accueillies à la permanence sont des femmes. Les personnes sont âgées de moins de 25 ans pour 17 %, entre 26 et 39 ans pour 32 % et 40 % ont entre 40 et 60 ans. 38 % des personnes sont salariées, 17 % sont inactives dont 77 % sont étudiantes, et 33 % sont sans ressource. 48 % des personnes sont en couple.

69 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 71 % le droit des personnes étrangères, dont 28 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour, 16 % pour une première demande de titre de séjour de plein droit et 15 % pour des demandes de cartes de résident·e
- 6 % le droit de la famille, dont 40 % pour des questions d'état civil
- 6 % le droit général, dont 77 % la demande d'aide juridictionnelle et 10 % pour les violences conjugales.

CHRS Merice

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes isolées avec enfant
- 2025 : 8 permanences – 15 personnes différentes reçues – 20 entretiens et suivis de dossiers

Géré par la Société philanthropique, le CHRS Merice regroupe 1 site dans le 18^{ème} (site Georgette Agutte) et 1 site dans le 11^{ème} (site Merice). Merice propose un total de 185 places d'hébergements, 51 sur le site Agutte (dont 6 places pour des femmes avec enfants en bas âge), 37 sur le site Mercie et 97 places en diffus.

En octobre 2025, Droits d'urgence a ouvert 1 permanence hebdomadaire RAD située physiquement dans le site Agutte mais ouverte aux femmes hébergées sur les deux sites et en diffus. Seules les équipes sociales peuvent orienter sur la permanence juridique.

100 % des personnes accueillies sont donc des femmes âgées pour 40 % de 26 à 39 ans et pour 53 % de plus de 40 ans. 60 % d'entre elles sont salariées, 67 sont célibataires.

53 % des permanences ont duré 1h et 24 % ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traités pendant la permanence sont :

- 68 % le droit des personnes étrangères dont 24 % pour des renouvellements de titre de séjour, 19 % une première demande d'admission exceptionnelle au séjour pour des raisons familiales et 14 % au titre du travail
- 13 % le droit d'asile dont 50 % pour la procédure OFPRA
- 7 % le droit de la famille dont 50 % sur l'état civil
- 7 % le droit de l'action sociale dont 50 % sur les prestations sociales et 50 % sur la sécurité sociale.

CSAPA Charonne

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes en situation d'addiction
- 2025 : 115 permanences – 75 personnes différentes reçues – 225 entretiens et suivis de dossiers

Géré par l'association Oppelia, le Centre de soins d'accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) de Charonne assure l'accueil et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à l'usage de drogues licites ou illicites. Le Centre peut également aider la famille et l'entourage des personnes concernées. Les entretiens socio-éducatifs et les consultations médicales et psychologiques sont gratuits et peuvent être menés de manière anonyme.

Les trois permanences hebdomadaires au CSAPA sont vraiment intégrées au fonctionnement du CSAPA. Le lien avec les intervenants médicaux est très fort. Du fait du profil des publics, le travail en

complémentarité avec les autres intervenant·es est primordial. La prise de rendez-vous sur la permanence est faite par l'équipe sociale.

76 % des personnes accueillies sont des hommes. Les personnes sont âgées pour 52 % entre 40 et 69 ans, pour 24 % entre 26 et 39 ans et pour 24 % ont plus de 60 ans.

37 % des personnes ont une domiciliation administrative. 15 % des personnes sont locataires, 20 % sont hébergées chez un·e proche et 65 % sont en situation d'hébergement précaires, dont 19 % sont sans domicile fixe. 21 % des personnes sont salariées, 44 % sont sans ressource et 23 % sont allocataires.

82 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 46 % 1h et 14 % 1h30. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 57 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 10 % première demande de titre de séjour pour soins, 15 % renouvellement de titre de séjour, 28 % demande d'admission exceptionnelle au séjour pour raison familiale, 34 % demande de titre de séjour de plein droit
- 12 % le droit pénal auteur dont 32 % concernant les infractions, délit
- 8 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 84 % sur des OQTF basées sur une absence de droit au séjour
- 5 % le droit d'asile dont 91 % concernant la préfecture OFPRA
- 8 % le droit de la famille dont 25 % concernant l'autorité parentale et 50 % concernant l'état civil
- 4 % le droit du logement dont 90 % pour des questions DALO.

ESI Agora

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : femmes et hommes sans domicile fixe
- 2025 : 79 permanences – 136 personnes différentes reçues – 340 entretiens et suivis de dossiers

Géré par l'association Emmaüs, l'ESI Agora est une structure d'accueil de jour ouverte à toute personne sans logement. Chaque personne bénéficie à sa demande d'un accompagnement social dans le cadre de la problématique de l'accès au logement et aux soins. Une permanence CPAM et médicale est ouverte ainsi que des permanences assurées par un podologue et un psychologue. Par ailleurs, les personnes peuvent laver leur linge et prendre une douche dans la structure, l'ESI propose également un service de domiciliation. Un espace femme est dédiée en sous-sol.

Deux permanences hebdomadaires sont assurées sur site. La prise de rendez-vous se fait soit par l'équipe sociale, soit directement par les personnes, à l'accueil de l'ESI, dès lors qu'elles ont vu au moins une fois un·e membre de l'équipe sociale, qu'elles sont domiciliées à l'ESI ou qu'elles viennent régulièrement dans le lieu. Le planning est également ouvert aux autres partenaires Emmaüs de l'extérieur : la maraude Paris Nord d'Emmaüs, le CHU Sébastopol et CHRS Montesquieu.

77 % des personnes reçues en permanence sont des hommes. Les personnes sont âgées pour 50 % d'entre elles entre 26 et 39 ans, et pour 39 % entre 40 et 60 ans. 76 % des personnes ont une domiciliation administrative. 63 % des personnes sont sans domicile fixe, 20 % sont hébergées par un·e proche. 30 % des personnes sont salariées, 12 % ont un travail non déclaré, et 52 % sont sans ressource. 69 % des personnes sont célibataires.

19 % des personnes sont venues à la permanence grâce au bouche à oreille, 78 % via l'équipe sociale de l'ESI. 23 rendez-vous ont été réservés aux les professionnel·les de l'ESI.

46 % des entretiens ont duré 30 minutes, et 37 % ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 63 % le droit des personnes étrangères dont 10 % titre de séjour pour soins, 20 % renouvellement de titre de séjour et 31 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour, 19 % pour un titre de séjour de plein droit
- 6 % le droit d'asile dont 38 % la procédure OFPRA et 21 % la demande de réexamen
- 10 % le droit de la famille dont 60 % les mesures d'accompagnement pour les enfants et 24 % sur l'état civil
- 6 % le droit pénal auteur dont 26 % pour la procédure pénale ; 19 % pour des dettes contraventionnelles
- 2 % le droit pénal victime dont 50 % concernant la plainte et 40 % sur le parcours de la plainte

ESI La Maison dans le Jardin

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes sans domicile fixe
- 2025 : 41 permanences – 63 personnes différentes reçues – 121 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Géré par le Samu social, l'ESI Maison dans le Jardin est un accueil de jour pour personnes sans domicile fixe, en grande situation de précarité et d'errance. Les personnes sont reçues par les chargée-s d'accueil et assistantes sociales. L'ESI du Samu social est très équipé, avec des douches, un vestiaire, une laverie, des permanences variées (psychologue, juriste, CPAM), le bus dentaire, une salle conviviale et un grand espace vert. La présence d'infirmier-es et médecins dans l'ESI permet un accueil médical en plus d'un accueil juridique et social.

Une permanence hebdomadaire est organisée. La prise de rendez-vous est centralisée à l'accueil de l'ESI, et il a été demandé que les personnes soient orientées par l'équipe sociale, ou que les personnes aient une domiciliation dans l'ESI. Cette demande fin 2024 a été faite par la coordination des RAD car la permanence était trop surchargée, et l'attente pour voir la juriste beaucoup trop longue. Depuis cette réorganisation la permanence fonctionne très bien, et les délais de prise de rendez-vous sont respectés et donc les suivis des dossiers peuvent se faire dans de bonnes conditions.

77 % des personnes reçues à la permanence sont des hommes. Les personnes sont âgées pour 45 % d'entre elles entre 26 et 40 ans, et pour 38 % entre 40 et 59 ans. 76 % des personnes ont une domiciliation administrative. 63 % sont sans domicile fixe, 20 % sont hébergées par un proche. 29 % des personnes sont salariées, 12 % travail de manière non déclaré, et 52 % sont sans ressource. 68 % des personnes sont célibataires.

19 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 76 % via l'équipe sociale.

64 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traité lors de la permanence sont :

- 64 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 16 % le renouvellement de titre de séjour, 42 % pour une demande d'admission exceptionnelle et 28 % pour une demande de titre de séjour autre de plein droit
- 7 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 62 % sur les OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 5 % le droit d'asile dont 50 % pour la réunification familiale
- 5 % le droit de la famille dont 22 % concernant l'autorité parentale et 33 % pour les demandes de passeport et carte identité
- 5 % le droit du travail dont 70 % concernant la rupture de contrat
- 4 % le droit pénal auteur dont 50 % concernant les infractions, délits

La session d'informations collective a été faite en février 2025 auprès de l'équipe de L'ESI sur le droit au séjour et les mesures d'éloignement.

ESI La Maison du Partage

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes sans domicile fixe
- 2025 : 45 permanences – 72 personnes différentes reçues – 138 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Géré par l'Armée du Salut, l'ESI Maison du partage est un accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe. La Maison du partage aide et accompagne les usager·es dans leurs démarches administratives dans l'objectif de reconstruire les liens avec les institutions. Au-delà de l'accueil, qui comprend le petit-déjeuner et un espace hygiène et des soins infirmiers, La Maison du Partage propose un service de domiciliation pour la réception des courriers.

La permanence hebdomadaire est ouverte à toutes les personnes venant à l'ESI et bien entendu l'équipe sociale oriente aussi directement sur la permanence.

En 2025 une information collective sur le droit au séjour a été faite auprès de l'équipe sociale de l'ESI. En 2025, 78 % des personnes reçues dans la permanence sont des hommes. 38 % ont entre 26 et 39 ans et 54 % entre 40 et 59 ans. 89 % des personnes ont une domiciliation administrative. 44 % des personnes sont hébergées par un·e proche, 43 % sont sans domicile fixe. 26 % des personnes sont salariées, 26 % ont un travail non déclaré et 42 % sont sans ressource. 54 % des personnes sont célibataires.

37 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 60 % via l'équipe sociale, 72 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 57 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 10 % le titre de séjour pour soins, 62 % une demande d'admission exceptionnelle au séjour et 19 % une demande de titre de plein droit
- 15 % le droit de la famille dont 49 % pour l'autorité parentale et 20 % sur des mesures d'accompagnement des enfants
- 11 % le droit pénal auteur dont 37 % pour l'exécution de la peine et 33 % sur le casier judiciaire
- 5 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 75 % sur des OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 3 % le droit pénal victime dont 50 % procédure de la plainte et 50 % le parcours de la plainte.

Une information collective a été faite auprès de l'équipe sur le droit des personnes étrangères en France.

Espaces 19

Riches en créateurs de lien social, l'Espace Riquet-Tanger et l'Espace Cambrai, dans le 19ème arrondissement de Paris, sont des espaces conviviaux, ouverts à tou·tes, hébergeant un centre social et culturel et une crèche. Intergénérationnel, l'Espace 19 est l'Espace de vie privilégié du quartier, basé sur la convivialité et la solidarité, proposant une grande diversité d'activités et de services : les habitant·es peuvent passer prendre un café, participer à des cours et à des activités, ou obtenir des conseils ou un accompagnement dans de nombreux domaines. Outre des services de médiation (familiale, socio-

culturelle...) et d'écrivain-es publics, ils proposent une permanence juridique ouverte, sur rendez-vous, à tous y compris aux habitant-es d'autres quartiers de Paris. Ces permanences permettent à chacun-e d'être aidé-e dans ses démarches juridico-administratives et d'obtenir des informations et des explications dans un langage compréhensible.

Les permanences de droits d'urgence sont très connues du public et les premier-ères qui orientent les habitant-es vers les permanences sont les personnes elles-mêmes.

Espace 19 cambrai

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public
- 2025 : 74 permanences – 153 personnes différentes reçues - 238 entretiens et suivis de dossiers

58 % des personnes reçues sont des femmes. 62 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 18 % ont plus de 60 ans. 11 % des personnes ont une domiciliation administrative. 69 % sont locataires, 18 % sont hébergées par un-e proche, 9 % sont en situation d'hébergement précaire. 50 % des personnes sont salariées, 14 % sont allocataires et 10 % sont sans ressource.

90% des personnes ont connu la permanence via le bouche à oreille. 68 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traités dans les deux permanences par semaine sont :

- 46 % le droit des personnes étrangères dont 39 % pour le renouvellement de titre de séjour et 34 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour
- 13 % le droit au logement dont 53 % concernant des litiges locatifs, et 44 % pour le droit au logement opposable
- 9 % le droit de la nationalité dont 92 % pour la naturalisation
- 9 % le droit de la famille dont 44 % concernant les séparations/divorces et 22 % sur l'état civil
- 9 % le droit général dont 46 % concernant les responsabilités professionnelles (responsabilités médicales notamment)
- 6 % le droit civil dont 60 % pour des litiges avec les assurances
- 4 % le droit social dont 70 % sur des ruptures de contrat

Espace 19 Riquet

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : tout public
- 2025 : 71 permanences – 179 personnes différentes reçues – 241 entretiens et suivis de dossiers

56 % des personnes reçues sont des femmes. 49 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 31 % ont plus de 60 ans. 7% des personnes ont une domiciliation administrative. 71 % des personnes sont locataires, 19 % sont hébergées chez un-e proche. 40 % des personnes sont salariées, 18 % sont inactives dont 94 % sont retraitées, 18 % sont allocataires dont 34 % au chômage et 12 % sont sans ressource. 41 % des personnes sont en couple.

85 % des personnes ont connu la permanence via le bouche à oreille et 13 % via l'équipe du centre social. 75 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 18 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités lors des deux permanences par semaine sont :

- 42 % le droit des personnes étrangères dont 41 % le renouvellement de titre de séjour, 34 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour,

- 10 % le droit du logement dont 41 % sur les litiges locatifs et 52 % sur le droit au logement opposable
- 10 % sur le droit civil dont 45 % sur la consommation
- 9 % sur le droit général dont 39 % concernant la responsabilité professionnelle notamment responsabilité médicale
- 7 % le droit de la nationalité dont 68 % sur la naturalisation
- 7 % le droit de la famille dont 42 % la protection des majeurs et 26 % sur les séparations/divorces
- 6 % le droit de l'action sociale dont 44 % sur la retraite
- 5 % le droit social dont 62 % sur les ruptures de contrat

Espace 19 Tanger

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : tout public
- 2025 : 28 permanences – 27 personnes différentes reçues – 51 entretiens et suivis de dossiers

Cette permanence a été ouverte en mars 2025. L'Espace 19 Tanger est rattaché à l'Espace 19 Riquet. 70 % des personnes reçues sont des femmes. 63 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 26 % ont plus de 60 ans. 7 % ont une domiciliation administrative. 70 % des personnes sont locataires, 19 % sont hébergées par un-e proche. 56 % des personnes sont salariées, 30 % sont allocataires dont 38 % sont en invalidité et 38 % sont en chômage ; 15 % sont sans ressource.

28 % des personnes sont orientées sur la permanence par l'équipe du centre social et 36 % via le bouche à oreille. 53 % des entretiens ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traité dans la permanence sont :

- 38 % le droit des personnes étrangères dont 57 % le renouvellement de titre de séjour, et 22 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour
- 15 % le droit de la famille dont 44 % sur les séparations/divorces et 22 % sur la protection des majeurs
- 12 % le droit de la nationalité dont 43 % sur la naturalisation, 29 % sur le rejet de nationalité
- 10 % le droit social dont 50 % concernant la rupture de contrat
- 5 % le droit du logement dont 67 % sur le droit au logement opposable et 33 % sur les impayés de loyer
- 5 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères dont 67 % sur du refus de séjour

Halte Sociale

- 5 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : femmes et hommes sans domicile fixe
- 2025 : 207 permanences – 325 personnes différentes reçues – 486 entretiens et suivis de dossiers – 2 sessions d'informations collectives

Gérée par l'association Aurore, la Halte sociale est un service de domiciliation situé Gare de Lyon. Les personnes sont reçues dans les accueils de jour d'Aurore (Halte jeunes, Haltes Femmes, Itinérances etc.) ou par les équipes de maraude et sont suivies et domiciliées à la Halte sociale.

Le choix d'avoir intégré la permanence juridique dans le service de domiciliation est un atout majeur. Les personnes viennent régulièrement chercher leur courrier et savent qu'elles peuvent également voir les juristes de Droits d'urgence. Cela permet également de gérer les urgences quand les usager-es

ouvrent leurs courriers et qu'elle-ils reçoivent des décisions à contester devant le Tribunal, telles que des obligations de quitter le territoire français.

Cinq permanences juridiques sont organisées par semaine au service de domiciliation.

55 % des personnes reçues dans les permanences sont des hommes. 25 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans, 61 % entre 40 et 59 ans. 80 % des personnes ont une domiciliation administrative. 8 % des personnes sont locataires, 43 % sont hébergées par un·e proche, 24 % en structure collective et 17 % sans domicile fixe. 41 % des personnes sont salariées dont 32 % dans un emploi précaire (interim/temps partiel...). 25 % des personnes ont un travail non déclaré ; 29 % sont sans ressource. 68 % des personnes sont célibataires.

36 % des entretiens ont duré 45 minutes et 29 % ont duré plus d'une heure. 90 % des personnes sont venues à la permanence via les équipes sociales. Les domaines de droit traités dans les permanences sont :

- 70 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 18 % le renouvellement de titre de séjour, 38 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif du travail et 23 % au motif de la famille.
- 6 % le droit d'asile dont 58 % sur la procédure OFPRA
- 5 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 70 % pour des OQTF basées sur l'absence de titre de séjour
- 4 % le droit de la famille dont 22 % sur l'autorité parentale et 13 % pour des ordonnances de protection
- 3 % le droit de la nationalité dont 47 % sur la naturalisation et 12 % de rejet de naturalisation
- 3 % le droit du logement dont 59 % sur le droit au logement opposable et 29 % sur les expulsions

Deux informations collectives ont été assurées fin 2025 auprès des différentes équipes qui orientent sur la permanence. Les informations collectives ont été faites sur le droit au séjour.

Hôpital Mère & Enfant

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes isolées
- 2025 : 42 permanences - 36 personnes différentes reçues - 138 entretiens et suivis de dossiers

L'hôpital mère enfant de l'est parisien est un service de soins de suite qui accueille et accompagne des femmes enceintes et des mères avec leur bébé de moins d'un an présentant des difficultés dans l'instauration des liens précoces mère-enfant. L'hôpital comporte aussi un hôpital de jour "Préludes" qui accueille des mères ou des pères avec leur bébé jusqu'à l'acquisition de la marche. L'hospitalisation de jour permet le maintien du lien social et propose un travail psycho-thérapeutique dans des situations ne nécessitant pas une hospitalisation complète. C'est un lieu de soins conjuguant soins somatiques, psychologiques, psychiatriques, soins des addictions, soins des interactions mère-enfant, père-enfant et accompagnement socio-éducatif de cette famille.

L'ensemble des personnes accueillies à la permanence sont des femmes, âgées pour 16 % d'entre elles de moins de 25 ans, 53 % entre 26 et 39 ans et 31 % de plus de 40 ans. 31 % des personnes ont une domiciliation administrative. 39 % des femmes sont locataires, 17 % sont hébergées par un·e proche, 14 % dans une structure collective et 22 % à l'hôtel. 25 % des personnes sont salariées, 28 % sont allocataires et 39 % sont sans ressource.

L'ensemble des rendez-vous sont réservés par les personnes suivies par l'équipe sociale de l'hôpital.

75 % des entretiens ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence hebdomadaire :

- 26 % le droit des personnes étrangères dont 40 % pour le renouvellement de titre de séjour, 16 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour pour vie privée familiale, 16 % pour un titre de séjour de plein droit parent d'enfant français
- 22 % le droit d'asile dont 63 % pour la procédure OFPRA
- 19 % le droit de la famille dont 28 % sur la filiation et l'adoption, et 31 % sur les mesures d'accompagnement des enfants et 30 % l'état civil
- 9 % le droit général dont 88 % sur les violences conjugales
- 7 % le droit au logement dont 46 % le droit au logement opposable et 54 % les impayés de loyer
- 5 % le droit de la nationalité dont 40 % sur la naturalisation et 40 % sur le rejet de la demande de naturalisation

Le Tisseur de liens

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : tout public
- 2025 : 35 permanences – 37 personnes différentes accueillies – 49 entretiens et suivis de dossiers

Tisseur de liens est un espace de vie sociale créé par plusieurs associations du quartier de la porte d'Orléans, regroupé sous l'égide du Secours Catholique – Caritas et financé par la Ville de Paris. La permanence RAD a été créée en mars 2025, avec l'ouverture du lieu.

La permanence juridique est adossée à une permanence administrative animée par des bénévoles. L'ensemble des activités du lieu sont assurées par des bénévoles. L'unique salarié est un coordinateur. La permanence est encore peu identifiée par les habitant·es du quartier, mais de plus en plus de personnes sont venues fin 2025. Pour l'instant l'organisation des permanences est sans rendez-vous pour permettre une facilité d'accès.

57 % des personnes reçues à la permanence sont des femmes. 38 % des personnes ont entre 40 et 29 ans et 32 % ont plus de 60 ans. 8 % des personnes ont une domiciliation administrative. 43 % des personnes sont locataires, 19 % sont hébergées par un·e proche, et 24 % sont sans domicile fixe. 22 % des personnes sont salariées, 27 % sont inactives dont 70 % retraitées et 30 % d'étudiantes, 60 % des personnes sont célibataires.

69 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 23 % via l'association. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 51 % le droit des personnes étrangères dont 15 % titre de séjour pour soins et 26 % le renouvellement de titre de séjour
- 11 % le droit de l'action sociale dont 50 % concernant la retraite
- 6 % le droit de la famille dont 33 % pour l'état civil, 33 % la protection des majeurs
- 6 % le droit du logement dont 100 % pour des litiges locatifs
- 6 % le droit social dont 67 % sur les ruptures de contrat

Mie de pain - Foyer Vergniaud

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes isolées hébergées au foyer
- 2025 : 41 permanences - 56 personnes différentes reçues - 131 entretiens et ou suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Une permanence hebdomadaire est assurée au sein du foyer Vergniaud, hébergeant des femmes isolées et géré par l'association La Mie de pain. Plusieurs structures de La mie de pain orientent sur la permanence : Le centre d'hébergement du foyer Vergniaud (13^{ème} arrondissement) et le centre d'hébergement Notre Dame (15^{ème} arrondissement).

Les personnes accueillies à la permanence sont toutes des femmes âgées pour 30 % d'entre elles entre 26 et 39 ans et pour 55 % entre 40 et 59 ans. 29 % des personnes sont salariées, 25 % ont un travail non déclaré et 48 % sont sans ressource. 61 % sont célibataires.

L'ensemble des personnes inscrites à la permanence sont orientées par les différentes équipes sociales des différents centres d'hébergement. 11 rendez-vous ont été dédiés pour les professionnel·les. 57 % des entretiens ont duré 45 minutes et 39 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités sur la permanence sont :

- 63 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 38 % première demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée familiale et 29 % au titre du travail et 16 % pour une demande de titre de séjour pour soin
- 12 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères dont 70 % sur des OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 8 % le droit d'asile dont 54 % pour le réexamen
- 7 % le droit social dont 58 % sur des ruptures de contrat

Une information collective a été faite au 1er trimestre 2025 sur le droit au séjour auprès de l'équipe sociale.

Mie de pain – Refuge

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : femmes et hommes isolés
- 2025 : 108 permanences – 117 personnes différentes reçues – 452 entretiens et suivis de dossiers

Trois permanences hebdomadaires sont assurées le mardi journée et le jeudi au refuge de la Mie de pain. Chaque mardi en début d'après-midi un temps d'échange avec l'équipe sociale et le·a juriste est organisé. Le lien avec l'équipe est donc très fort et on peut noter 78 créneaux de rendez-vous qui ont été réservés pour les professionnel·les en 2025.

Témoignage de Kloé travailleuse sociale au Refuge :

Droits d'Urgence est un partenaire essentiel dans mon travail avec les hébergés. Leur expertise juridique permet d'accompagner les personnes que je suis sur toutes les démarches liées à la régularisation : titres de séjour, obligations de quitter le territoire, recours... Grâce à eux, je peux orienter les usagers vers des informations fiables et des procédures sécurisées.

Leur accompagnement est précieux, car les démarches juridiques sont souvent complexes et sources d'erreurs lorsqu'on ne maîtrise pas tous les aspects du droit. Travailler en partenariat avec Droit d'Urgence me permet de travailler plus sereinement, en sachant que je peux m'appuyer sur des professionnels compétents.

Ils m'ont déjà aidée à renouveler des titres de séjour, à préparer des recours devant le tribunal administratif, ou encore à clarifier des situations administratives très délicates.

Ils prennent le temps d'expliquer, de rassurer, et de trouver les solutions les plus adaptées pour les hébergés. Pour moi, c'est un partenariat indispensable au sein du Refuge de la mie de pain, car il renforce la qualité de l'accompagnement que je peux offrir.

La permanence RAD accompagne les personnes hébergées sur site et celles suivies par le chantier d'insertion. L'ensemble des personnes ont un suivi social et peuvent être orienté sur la permanence juridique. Une permanence supplémentaire a été organisée à partir de janvier 2025 pour mieux répondre à l'ampleur des besoins.

La permanence a accueilli beaucoup plus d'hommes (90 %) que de femmes. 15 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans et 57 % entre 40 et 59 ans et 27 % plus de 60 ans. 31 % des personnes sont salariées. 15 % des personnes ont un emploi non déclaré et 43 % sont sans ressource. 73 % des personnes sont célibataires.

45 % des entretiens ont duré 45 minutes, 24 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 64 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 35 % pour le renouvellement de titre de séjour et 29 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour.
- 8 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire dont 46 % sur les OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 8 % le droit général dont 61 % pour la demande d'aide juridictionnelle
- 4 % le droit d'asile dont 71 % pour la réunification familiale
- 4 % le droit de la nationalité dont 60 % pour la naturalisation
- 4 % le droit de la famille dont 65 % pour l'état civil
- 3 % le droit pénal auteur dont 59 % concernant la procédure pénale et 24 % sur le casier judiciaire (effacement de casier).

Services de Prévention et de Protection de l'Enfance – Olga Spitzer

- 4 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : familles et enfants mineurs
- 2025 : 169 permanences – 134 personnes différentes reçues - 245 entretiens et suivis de dossier

L'association Olga Spitzer a pour mission la protection de l'enfance, la médiation familiale, des actions médico-sociales. Elle accueille donc des familles et avec leurs enfants mineur-es et des jeunes adultes. L'association peut être interpellé par les écoles, les familles directement ou les institutions, et parfois par l'Aide sociale à l'enfance après les jugements. Les permanences juridiques sont dans différents territoires. Les équipes sociales de l'association orientent vers la permanence et le plus souvent un binôme entre le travailleur-euse sociale et la juriste se met en place sur les dossiers suivis.

SPPE 11/17

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : familles et enfants mineurs
- 2025 : 88 permanences – 122 entretiens et suivis de dossiers

Initialement réparties sur les deux sites (11^{ème} et 17^{ème}), la permanence RAD est désormais uniquement située sur le site du 11^{ème}. 58 % des personnes accueillies sont des femmes. Les personnes sont âgées entre 26 et 39 ans pour 30 % d'entre elles, et 48 % entre 40 et 59 ans. 33 % des personnes ont une domiciliation administrative. 53 % des personnes sont locataires 17 % sont hébergées par un-e proche, et 17 % sont dans une structure collective de longue durée. 31 % sont des personnes salariées dont 50 % dans des emplois précaires (intérim /temps partiels) ; 19 % ont un emploi non déclaré et 13 % sont sans ressource. 61 % sont célibataires.

43 % des entretiens ont duré 45 minutes, et 51 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence :

- 58 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 31 % pour le renouvellement de titre de séjour ; 30 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée familiale et 22 % pour le travail
- 13 % le droit au logement dont 33 % des litiges locatifs et 33 % le droit au logement opposable et 28 % pour les expulsions et résiliations de bail
- 10 % le droit de la famille dont 36 % pour l'autorité parentale, 21 % sur la séparation/ divorce et 21 % pour les mesures d'accompagnement d'enfant mineur
- 5 % le droit civil dont 50 % concernant des assurances
- 5 % le droit de la nationalité dont 50 % pour la naturalisation
- 4 % le droit pénal auteur dont 40 % pour les infractions et 40 % sur les dettes contraventionnelles

SPPE 19

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : familles et enfants mineurs
- 2025 : 46 permanences – 84 entretiens et suivis réalisés

Dans le 19ème 63 % des personnes qui sont venues à la permanence sont des femmes. 35 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans et 47 % entre 39 et 59 ans. 35 % des personnes ont une domiciliation administrative. 58 % des personnes sont locataires, 21 % sont hébergées par un-e proche et 23 % ont une situation d'hébergement précaires (structure collective, hôtel). 44 % des personnes sont salariées dont 42 % dans des emplois précaires (intérim/temps partiel). 16 % des personnes ont un travail non déclaré. 63 % sont célibataires.

49 % des entretiens ont duré 45 minutes, 45 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 58 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 42 % le renouvellement de titre de séjour et 20 % pour demande d'admission exceptionnelle au séjour
- 15 % le droit de la famille dont 14 % sur l'autorité parentale ; 50 % sur la séparation/divorce et 29 % pour les mesures d'accompagnement des enfants
- 11 % le droit au logement dont 40 % le droit au logement opposable et 30 % sur les expulsions
- 4 % le droit civil dont 25 % pour le droit bancaire et 25 % pour les assurances
- 3 % le droit social dont 33 % sur la rupture des contrats
- 3 % le droit de la nationalité dont 67 % sur la naturalisation

SPPE 20

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : familles et enfants mineurs
- 2025 : 35 permanences effectuées – 39 entretiens et suivis réalisés

67 % des personnes sont des femmes. 19 % ont moins de 25 ans et 52 % ont entre 40 et 59 ans. 19 % ont une domiciliation administrative. 67 % sont locataires, 26 % sont hébergées par un-e proche. 33 % des personnes sont salariées dont 44 % dans un emploi précaire. 11 % ont un emploi non déclaré. 70 % sont célibataires.

39 % des entretiens ont duré 45 minutes et 50 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 42 % le droit des personnes étrangères dont 38 % pour des renouvellements de titre de séjour 31 % pour une première demande de titre au titre de l'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée familiale et 25 au motif du travail.
- 11 % le droit d'asile dont 50 % pour la procédure OFPRA
- 13 % le droit de la famille dont 40 % sur des mesures d'accompagnements des enfants et 20 % pour la protection des mineurs
- 13 % le droit du logement dont 80 % pour des litiges locatifs
- 8 % le droit civil dont 33 % assurance et 33 % bancaire et 33 % surendettement
- 5 % le droit pénal auteur dont la totalité sur des dettes contraventionnelles
- 5 % le droit de la nationalité dont la totalité pour la nationalité

Tonus Emploi

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes allocataires du RSA
- 2025 : 88 permanences juridiques – 64 personnes différentes reçues – 182 entretiens et suivis de dossiers

Géré par l'association La sauvegarde de l'adolescence à Paris, Tonus emploi est une mission d'accompagnement des personnes au RSA. L'équipe sociale prend rendez-vous sur la permanence mais également les personnes suivies directement via l'accueil.

Les deux permanences hebdomadaires ont accueilli 54 % d'hommes. Les personnes sont âgées entre 40 et 59 ans pour 63 % d'entre elles et 18 % pour les plus de 60 ans et les moins de 40 ans. 63 % des personnes sont locataires, 26 % sont hébergées chez un-e proche. 17 % des personnes sont salariées, 71 % sont allocataires, dont 98 % au RSA. 59 % sont célibataires.

59 % des personnes sont venues à la permanence via l'association, 12 % via le bouche à oreille. 75 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 31 % le droit des personnes étrangères dont 67 % le renouvellement de titre de séjour,
- 19 % le droit du logement dont 31 % sur les litiges locatifs, et 34 % le droit au logement opposable
- 11 % le droit d'asile dont 50% pour la procédure OFPRA et 50 % la procédure préfecture
- 13 % le droit de la famille dont 40 % pour les mesures d'accompagnement sur les enfants
- 10 % le droit civil dont 61 % sur le surendettement
- 10 % le droit de l'action sociale dont 67 % sur les prestations sociales
- 5 % le droit de la nationalité dont la totalité pour la nationalité.

Les permanences commandées par la DSOL (lot 1)

Chaque semaine une permanence hebdomadaire est assurée dans 6 ESI de la ville de Paris. Les permanences sont ouvertes à toutes les personnes accompagnées par les équipes sociales et également aux personnes qui fréquentent l'ESI sans suivi social. En effet, les équipes sociales ne peuvent accompagner toutes les personnes qui viennent se reposer, prendre leur douche récupérer leurs courriers ou encore laver leur linge régulièrement. La permanence juridique peut donc être saisie directement par les personnes à l'accueil de l'ESI.

Les personnes accueillies dans les ESI sont majoritairement sans domicile fixe, ou hébergées dans des structures collectives ou ont des conditions d'hébergement précaires. Dans l'ensemble des ESI la part des personnes en situation irrégulière dépasse les 70 %.

ESI Familles – Bonne nouvelle

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : familles sans domicile fixe
- 2025 : 40 permanences – 49 personnes différentes reçues – 66 entretiens et suivis de dossiers – 2 sessions d'informations collectives

Géré par l'association CASP, l'ESI Bonne Nouvelle est une structure d'accueil de jour destinée aux familles sans logement. Les familles bénéficient d'un accompagnement social afin de leur permettre l'accès à un hébergement. Des rendez-vous sont également assurés par des éducateur·rices spécialisé·es. De plus, un espace de jeu parents/ enfants est à disposition pour permettre un temps de partage et deux psychologues sont présentes et disponibles pour des entretiens privés et confidentiels au besoin. Enfin, une permanence médicale assurée par un médecin, une sage-femme et une puéricultrice permet le suivi médical des personnes et plus spécifiquement des femmes enceintes et des nouveaux·lles né·es. Il y a également un coiffeur, un masseur, une équipe petite enfance.

La permanence hebdomadaire de Droits d'urgence a reçu en 2025 57 % d'hommes. Les personnes sont âgées pour 71 % d'entre elles entre 26 et 39 ans et 16 % entre 40 et 59 ans. 86 % des personnes ont une domiciliation administrative. 67 % sont sans domicile fixe et 23 % sont en structure collective ou à l'hôtel. 12 % des personnes sont salariées, 18 % ont un emploi non déclaré et 74 % sont sans ressource. 84 % des personnes sont en couple.

79 % des personnes ont été orientées par l'équipe sociale de l'ESI sur la permanence. 58 % des entretiens ont duré plus d'une heure et 38 % ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 63 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 35 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée familiale, et 15 % au motif du travail, 42 % pour une demande de titre de plein droit
- 17 % le droit d'asile dont 43 % pour la procédure Dublin et 21 % de réexamen
- 6 % le droit des personnes étrangères sur les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 80 % OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 5 % le droit de la nationalité dont 75 % pour la nationalité et 25 % rejet de la nationalité
- 5 % le droit de la famille dont 100 % sur l'autorité parentale.

2 informations collectives ont été faites en 2025 sur le droit au séjour : une pour l'équipe sociale et l'autre pour les personnes accueillies "les bons réflexes à avoir pour préparer son dossier de régularisation".

ESI Familles – Pitard

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : familles sans domicile fixe
- 2025 : 40 permanences – 72 personnes rencontrées – 106 entretiens et suivis de dossiers

Géré par l'association Emmaüs, l'ESI Familles – Pitard accueille les familles sans un domicile fixe. Le public est donc majoritairement composé de mères avec leurs bébés qui viennent passer une partie de la journée pour se reposer, pour rester au chaud et pour profiter du gouter en compagnie des bénévoles.

59 % des personnes reçues à la permanence sont des femmes. 53 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans et 45 % entre 40 et 59 ans. 37 % des personnes ont une domiciliation administrative. 16 % des personnes sont hébergées chez un-e proche, 18 % à l'hôtel et 55 % sont sans domicile fixe. 33 % des personnes sont salariées ; 62 % sont sans ressource.

88 % des personnes accueillies à la permanence ont été orientées par l'équipe sociale de l'ESI. 60 % des entretiens ont duré 45 minutes et 17 % une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 68 % le droit des personnes étrangères dont 18 % pour des demandes de titre de séjour pour soins, 21 % pour une première demande de titre au titre de l'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée et familiale et 28 % au motif du travail, et 26 % titre de séjour de plein droit (parent d'enfant français pour 10 % et autres titres)
- 13 % le droit d'asile dont 39 % la procédure OFPRA et 39 % la procédure Dublin
- 7 % le droit des personnes étrangères sur l'éloignement dont 86 % OQTF absence de droit au séjour
- 4 % le droit de la nationalité dont 40 % sur la nationalité
- 5 % le droit de la famille dont 40 % sur des mesures d'accompagnement des enfants

ESI Maison dans la rue

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes en situation de rue ou d'hébergement très précaire
- 2025 : 39 permanences - 66 personnes différentes reçues - 124 entretiens et suivis de dossier

Géré par l'association CASP, l'ESI Maison dans la rue est un accueil de jour qui proposent aux personnes sans-abri ou très mal logées un accompagnement adapté à leur situation d'exclusion. L'équipe sociale et la psychologue travaillent en équipe pour répondre aux différents besoins des personnes accueillies dans cet espace chaleureux. Une grande salle les accueille pour pouvoir boire un café et pouvoir socialiser avec les autres en attendant d'être reçues par les professionnel·les avec qui elles ont déjà pris un rendez-vous.

Les personnes reçues à l'ESI Maison dans la rue sont principalement présentes pour des problématiques de droit au séjour concernant la demande de titre de séjour (en raison de leurs 10 ans par exemple) ou le renouvellement et les blocages numériques, mais également pour des problématiques de droit d'asile. Le durcissement de la loi et la précarisation des personnes font obstacle aux solutions possibles de régularisation.

89 % des personnes reçues à la permanence sont des hommes. 58 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 30 % ont moins de 39 ans. 89 % des personnes ont une domiciliation administrative. 15

% des personnes sont hébergées chez un-e proche et 79 % sont sans domicile fixe. 14 % des personnes sont salariées, 26 % ont un travail non déclaré, 62 % sont sans ressource. 62 % des personnes sont célibataires.

38 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille et 57 % des personnes sont orientées par les équipes sociales. En tout plus de 22 rendez-vous ont été réservés pour les professionnel·les de l'ESI. 74 % des entretiens ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 43 % le droit au séjour en France des personnes étrangères dont 46 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée familiale et 23 % motif du travail
- 10 % le droit pénal auteur dont 41 % pour les infractions et 41 % pour la procédure pénale
- 9 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères
- 9 % le droit de la famille dont 43 % sur la séparation/divorce
- 9 % le droit au logement dont 71 % sur les expulsions
- 7 % le droit général dont 50 % pour la demande d'aide juridictionnelle
- 4 % le droit d'asile dont 57 % pour la procédure OFPRA ; 14 % pour la procédure Dublin et 29 % pour le réexamen.

ESI Georgette Agutte

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes isolées enceintes ou avec enfants et en situation de rue
- 2025 : 46 permanences – 76 personnes différentes reçues – 178 entretiens et suivis de dossiers

Géré par la Société Philanthropique, l'ESI Georgette Agutte est un accueil de jour pour des femmes en situation de grande vulnérabilité et sans-abri, souvent accompagnées d'enfants très fragiles (situation d'handicap, lourd suivi médical...).

L'ensemble des personnes reçu en entretien sont des femmes. 79 % sont âgées de moins de moins de 40 ans et 21 % entre 40 et 59 ans. 82 % ont une domiciliation administrative. 65 % vivent dans des hôtels et 20 % sont sans domicile fixe. 86 % sont sans ressource et 10 % sont salariées. 79 % sont célibataires.

97 % des personnes sont venues à la permanence en lien avec l'équipe sociale. 75 % des entretiens ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 64 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 31 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée et familiale ; 12 % titre de séjour parent d'enfant français et 31 % pour une autre demande de titre de plein droit (parent d'enfant BPI)
- 16% le droit de la famille dont 65 % pour les mesures d'accompagnement d'enfants et 21 % l'état civil
- 9 % le droit général dont 32 % sur les violences conjugales
- 5 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères dont 55 % sur des OQTF basées sur l'absence de droit au séjour
- 5 % le droit d'asile dont 60 % sur la procédure OFPRA et 30 % sur Dublin.

ESI Traversière

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes sans abri
- 2025 : 38 permanences – 60 personnes différentes reçues – 103 entretiens et suivis de dossiers

L'ESI, géré par Emmaüs, accueille principalement des hommes, seuls, sans papiers français et sans solution d'hébergement. Le site a fermé début 2026.

82 % des personnes reçues dans la permanence hebdomadaire sont des hommes. 37 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans, et 43 % entre 40 et 59 ans. 60 % ont une domiciliation administrative. 15 % des personnes sont locataires 37 % sont hébergées par un-e proche, 25 % sont dans une structure collective et 23 % sont sans domicile fixe. 18 % des personnes sont salariées, 18 % ont un travail non déclaré et 47 % sont sans ressource. 67 % des personnes sont célibataires.

11 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille et 83 % ont été orientées par l'équipe sociale de l'ESI. 34 % des entretiens ont duré 45 minutes et 37 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 69 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 19 % demande de titre de séjour pour soins, 43 % pour une première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour
- 8 % le droit d'asile dont 67 % de réexamen
- 7 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères
- 4 % le droit pénal auteur dont 83 % pour le casier judiciaire.

ESI L'Arche d'Avenirs

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes sans abri
- 2025 : 37 permanences – 49 personnes différentes reçues – 87 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Géré par l'association la Mie de pain, l'Espace Solidarité Insertion accueille les personnes en grande précarité pour leur offrir des soins, un accompagnement social, psychologique et juridique. Le lieu est très beau avec une cour intérieure, un espace spécifique pour les femmes pour dormir, un service de bagagerie, des laveries...

Une information collective a été faite pour les personnes accueillies sur la demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif de 10 ans de présence en France. Cette session est reconduite en 2026 car a été très appréciée des personnes et de l'équipe.

95 % des personnes accueillies à la permanence sont des hommes. 40 % des personnes ont entre 26 et 39 ans et 44 % ont entre 40 et 59 ans. 70 % ont une domiciliation administrative, 21 % des personnes sont hébergées par un-e proche, 56 % sont sans domicile fixe. 26 % sont des personnes salariées, 14 % ont un emploi non déclaré et 47 % sont sans ressource. 77 % des personnes sont célibataires.

7 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 93 % via l'équipe sociale. 84 % des entretiens ont duré plus de 45 minute dont 44 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 58 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 49 % la première demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour, motif vie privée et familiale.
- 15 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 65 % sur des OQTF basées sur l'absence de droit au séjour, et 12 % d'OQTF basées sur un rejet demande d'asile
- 5% le droit pénal auteur dont 67 % pour le casier judiciaire et 33 % pour des dettes contraventionnelles
- 4 % le droit d'asile dont 75 % sur la procédure OFPRA
- 4 % le droit de la famille dont à part égale la filiation, l'autorité parentale, la séparation, et les mesures d'accompagnement pour les enfant

Les permanences commandées par le CAS-VP (lot 2)

Les permanences dans les Maisons des Solidarités (MDS)

Les permanences des relais d'accès au droit sont présentes dans différentes Maisons des solidarités depuis le démarrage du dispositif en 1998. Les RAD interviennent de 1 à 3 fois par semaines dans les différents arrondissements en lien avec les équipes sociales des MDS.

Les personnes accueillies dans les MDS sont rattachées par leur adresse à l'arrondissement. Le travail en collaboration avec les équipes sociales est régulier et les orientations à l'intérieur de la MDS est un atout pour le suivi des personnes. En fonction de l'arrondissement les thématiques de droit dans les permanences ne sont pas les mêmes.

MDS 9

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 67 permanences – 129 personnes différentes reçues – 204 entretiens et suivis de dossiers

61 % des personnes reçues sont des femmes. 33 % sont âgées entre 26 et 39 ans, 31 % entre 40 et 59 ans. 30 % ont plus de 60 ans. 59 % des personnes sont locataires, 6 % sont propriétaires, 21 % sont hébergées par un.e proche et 14 % ont des conditions d'hébergement précaires. 30 % des personnes sont salariées, 28 % sont inactives dont 75 % de retraitées, 16 % sont allocataires dont 19 % en invalidité et 52 % au RSA et 29 % au chômage. 25 % sont sans ressource. 57 % sont célibataires.

25 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille. 48 % ont été orientées par l'équipe sociale. 53 % des entretiens ont duré 30 minutes et 33 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence :

- 34 % le droit des personnes étrangères dont 30 % pour le renouvellement de titre de séjour, et 12 % titre de séjour de plein droit
- 24 % le droit du logement dont 45 % les litiges locatifs, 38 % le droit au logement opposable
- 10 % le droit de la famille dont 33 % pour les mesures d'accompagnement d'enfant et 15 % la protection des majeurs
- 6 % le droit général dont 33 % de demande d'aide juridictionnelle
- 5 % le droit de la nationalité dont 54 % pour la naturalisation
- 5 % le droit pénal auteur dont 33 % sur des dettes contraventionnelles
- 5 % le droit civil (dont assurance)

MDS 10

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 118 permanences – 129 personnes différentes reçues – 317 entretiens et suivis de dossiers

Au sein de la MDS 10 plusieurs acteurs de l'accès peuvent collaborer : PIMMS, Espace numérique d'accès au droit, permanences écrivain public. En 2025 une réunion pour mieux se connaître et identifier qui fait quoi a été organisé par la MDS. Les permanences juridiques sont bien identifiées par l'accueil de la MDS et par les équipes sociales.

51% des personnes reçues à la permanence sont des hommes. 56 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, 20 % ont plus de 60 ans et 22 % ont moins de 40 ans. 26 % des personnes ont une domiciliation administrative. 51 % des personnes sont locataires, 35 % sont hébergées par un-e proche, 13 % ont des conditions d'hébergement précaires. 46 % des personnes sont salariées dont 34 % dans un emploi précaire (intérim, temps partiel), 14 % sont inactives dont 65 % retraitées et 24 % de personnes au foyer. 16 % sont allocataires dont 24 % en invalidité 26 % au chômage et 36 % au RSA. 15 % ont un travail non déclaré. 49 % sont célibataires.

57 % des personnes ont été orientées par l'équipe sociale de la MDS. 52 % des entretiens ont duré 45 minutes, 18 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 39 % le droit des personnes étrangères dont 30 % le renouvellement de titre de séjour, 42 % pour une première demande d'admission exceptionnelle au séjour et 11 % pour une demande de titre de plein droit
- 18 % le droit au logement dont 21 % les litiges locatifs et 48 % le droit au logement opposable
- 11 % le droit de la famille dont 24 % sur la séparation/divorce et 15 % filiation/adoption
- 6 % le droit social dont 41 % sur l'exécution du contrat et 32 % sur la rupture du contrat
- 5 % le droit civil dont 28 % sur le surendettement et 17 % les assurances
- 4 % le droit de la nationalité dont 67 % procédure OFPRA

MDS 11

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 87 permanences – 170 personnes différentes reçues – 242 entretiens et suivis de dossiers

Au sein de la MDS 11, 55 % des personnes venues en permanence sont des femmes. 41 % des personnes ont plus de 60 ans, et 35 % ont entre 40 et 59 ans. 67 % des personnes sont locataires, 6 % sont propriétaires, et 19 % sont hébergées par un-e proche. 30% des personnes sont salariées, 31 % sont inactive dont 91 % retraitées, 19 % sont allocataires dont 47 % au chômage, 19 % en invalidité et 28 % au RSA ; 17 % sont sans ressource. 49 % sont célibataires.

L'orientation se fait majoritairement par l'accueil de la MDS (82 %). 85 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les domaines de droits traités lors de la permanence sont :

- 39 % le droit des personnes étrangères dont 43 % de renouvellement de titre de séjour, 10 % de documents pour mineurs, 20 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour, 14 % demande de titre de plein droit.
- 11 % le droit civil dont 32 % assurance et 25 % consommation et 25 % surendettement
- 9 % le droit du logement dont 67 % des litiges locatifs
- 6 % le droit de la famille dont 53 % pour des mesures d'accompagnement pour les enfants et 33 % pour la séparation/divorce
- 5 % le droit social dont 79 % pour des ruptures de contrat
- 5 % le droit de l'action sociale dont 58 % sur la retraite
- 4 % le droit de la nationalité dont 55 % pour la naturalisation

MDS 12

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 80 permanences – 140 personnes différentes reçues – 159 entretiens et suivis de dossiers

La MDS 12 a plusieurs acteurs qui travaillent sur l'accès au droit : Espace Numérique d'accès au droit, écrivain public. Les équipes sociales ont un créneau dédié pour les urgences ou pour venir rencontrer la juriste dans la permanence.

67 % des personnes reçues à la permanence sont des femmes. 44 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, 28 % ont plus de 60 ans. 69 % des personnes sont locataires, 20 % sont hébergées par un-e proche. 43 % des personnes sont salariées, 21 % sont inactives dont 80 % retraitées ; 19 % sont allocataires sont 39 % au RSA, 27 % en invalidité et 19 % au chômage ; 15 % sont sans ressource. 48 % sont célibataires.

70 % des personnes ont été orientées sur la permanence par l'accueil de la MDS 12. 78 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les domaines traités dans la permanence sont :

- 34 % le droit des personnes étrangères dont 36 % le renouvellement de titre de séjour et 39 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour
- 12 % le droit de la famille dont 65 % sur la séparation/divorce
- 12 % le droit du logement dont 45 % le droit au logement opposable
- 9 % le droit civil dont 50 % sur les assurances
- 6 % le droit social dont 56 % de rupture de contrat
- 6 % le droit de l'action sociale dont 33 % sur la retraite
- 5 % le droit de la nationalité dont 63 % sur la naturalisation et 13 % de rejet naturalisation

MDS 13

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 73 permanences - 122 personnes différentes reçues - 122 entretiens et suivis de dossiers

75 % des personnes reçues à la permanence sont des hommes. 71 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 14 % ont plus de 60 ans. 90 % des personnes ont une domiciliation administrative. 4 % sont locataires, 74 % sont hébergées par un proche et 22 % sont hébergées dans une structure collective. 34 % des personnes sont salariées dont 83 % dans un emploi précaire (intérim, temps partiels) 56 % ont un emploi non déclaré et 12 % sont sans ressource. 53 % sont célibataires.

La permanence est très bien identifiée par les travailleuseuse-urs sociales de la structure. 95 % des orientations sur la permanence se sont faite par l'équipe sociale de la MDS. 53 % des entretiens ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 65 % le droit des personnes étrangères dont 74 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour
- 13 % le droit de la famille dont 19 % ordonnance de protection et 19 % séparation/divorce
- 4% le droit de l'action sociale dont 60 % sur les prestations sociales
- 3 % le droit des personnes étrangères sur l'éloignement dont 50 % refus de séjour
- 3 % le droit général dont 25 % pour les demandes d'aide juridictionnelle
- 3 % le droit civil dont 25 % assurances et 25 % consommation

MDS 14

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 36 permanences – 67 personnes différentes reçues – 110 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Cette permanence a été ouverte en février 2025. La MDS est située sur deux sites différents. La permanence RAD a lieu rue Léonidas au rez-de-chaussée près de l'accueil. La prise de rendez-vous se fait uniquement par l'équipe sociale de la MDS.

Une information collective sur le droit au séjour a été réalisé au dernier trimestre de l'année 2025 pour l'équipe sociale de la MDS sur le droit au séjour.

66 % des personnes accueillies à la permanence sont des femmes. 49 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, 30 % ont entre 26 et 39 ans. 12 % ont une domiciliation administrative. 69 % des personnes sont locataires, 21 % sont hébergées chez un-e proche, 14 % ont des conditions d'hébergement précaires. 36 % des personnes sont salariées, 10 % sont inactives dont 86 % des retraitées, 31 % sont allocataires dont 48 % au RSA, 19 % en invalidité. 22 % sont sans ressource.

58 % des entretiens ont duré 45 minutes, 32 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 44 % le droit des personnes étrangères dont 34 % pour le renouvellement de titre de séjour, 20 % pour des cartes de résident, 14 % pour des demandes de titre de plein droit et 13 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour
- 16 % le droit au logement dont 28 % d'expulsion, 25 % des impayés de loyer et 28 % le droit au logement opposable
- 11 % le droit social dont 44 % l'exécution du contrat
- 9 % le droit pénal auteur dont 93 % pour des dettes contraventionnelles
- 4 % le droit de l'action sociale dont 33 % retraite et 50 % les prestations sociales
- 4 % le droit de la nationalité dont 86 % sur la naturalisation
- 4 % le droit de la famille dont 57 % pour des séparations/divorces

MDS 15

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 38 permanences – 82 personnes différentes reçues – 95 entretiens et suivis de dossiers

67 % des personnes reçues sont des femmes. 57 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 21 % ont plus de 60 ans. 62 % des personnes sont locataires, 20 % sont hébergées chez un-e proche et 15 % ont des conditions d'hébergement précaires. 38 % des personnes sont salariées, 12 % sont retraitées, 29 % sont allocataires dont 29 % au RSA, 20 % en invalidité et 46 % au chômage. 26 % sont sans ressource. 46 % sont célibataires.

82 % des personnes sont orientées par l'équipe sociale de la MDS. 58 % des entretiens ont duré 45 minutes, et 17 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 44 % le droit des personnes étrangères dont 15 % titre de séjour pour soins, 23 % pour renouvellement de titre, 14 % pour des documents pour mineurs et 21 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour
- 13 % le droit de la famille dont 56 % pour des mesures d'accompagnement pour les enfants
- 9 % le droit de la nationalité dont 46 % nationalité et 55 % sur la naturalisation
- 7 % le droit du logement dont 62 % les litiges locatifs
- 6 % le droit de l'action sociale dont 71 % sur les prestations sociales
- 3 % le droit social dont 100 % pour la rupture du contrat

MDS 17

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 23 permanences – 49 personnes différentes reçues – 78 entretiens et suivis de dossiers

En mars 2025 la permanence a été ouverte. La MDS est dans les locaux de la Mairie du 17^{ème}. Le bureau dédié à la permanence était au rez-de-chaussée de la Mairie. Au mois de juillet elle s'est arrêtée quelques mois car les conditions matérielles d'accueil n'étaient pas réunies. A sa réouverture en octobre, le bureau dédié à la permanence a été attribuée au sein de la MDS 17, et non plus à l'accueil de la mairie, ce qui facilite le lien avec l'équipe sociale. La permanence était très attendue par l'équipe sociale.

63 % des personnes reçues sont des femmes. 39 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, 37 % ont moins de 40 ans et 25 % ont plus de 60 ans. 45 % des personnes sont locataires, 16 % sont hébergées par un-e proche, 29 % sont à l'hôtel et 12 % sont sans domicile fixe. 27 % des personnes sont salariées, 14 % sont inactives dont 43 % sont retraités, 22 % sont allocataires dont 36 % en invalidité et 27 % au chômage, 39 % sont sans ressource. 53 % sont célibataires.

92 % des personnes sont orientées sur la permanence via l'équipe sociale. 63 % des entretiens ont duré 45 minutes et 26 % ont duré plus d'une heure. Les domaines de droit traité dans la permanence sont :

- 76 % le droit des personnes étrangères dont 40 % pour le renouvellement de titre de séjour et 30 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée et familiale
- 4 % le droit d'asile dont 50 % procédure OFPRA
- 4 % le droit social dont 50 % exécution de contrat et 25 % rupture de contrat
- 3 % le droit de l'action sociale dont 33 % retraite et 33 % prestations sociales
- 3 % le droit de la nationalité dont 67 % nationalité

MDS 18

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 59 permanences – 177 personnes différentes reçues – 213 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Les deux permanences ont été ouvertes en mars 2025 sur les deux sites de la MDS 18 : site Ordener et site Marx Dormoy. Une information collective sur le droit au séjour a été réalisé au dernier trimestre de l'année 2025 pour l'équipe sociale de la MDS.

62 % des personnes reçues sont des femmes. 39 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 35 % ont moins de 40 ans, 25 % ont plus de 60 ans. 16 % des personnes ont une domiciliation administrative. 54 % des personnes sont locataires, 14 % sont hébergées chez un-e proche, 13 % sont sans domicile fixe et 14 % sont en structure collective ou à l'hôtel. 32 % des personnes sont salariées, 24 % sont inactives dont 79 % retraitées, 14 % sont allocataires dont 60 % au RSA et 32 % au chômage, 27 % sont sans ressource. 49 % sont célibataires.

75 % des personnes sont orientées par l'équipe sociale et 16 % par le bouche à oreille. 55 % des entretiens ont duré 30 minutes et 35 % ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 43 % le droit des personnes étrangères dont 27 % pour le renouvellement de titre, 35 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour (28 % au motif vie privée et familiale), 13 % titre de séjour de plein droit
- 15 % le droit du logement dont 41 % litiges locatifs, 26 % droit au logement opposable et 17 % expulsion
- 12 % le droit de la famille dont 33 % pour la séparation/divorce et 24 % pour l'état civil
- 8 % le droit de l'action sociale dont 64 % pour les prestations sociales
- 6 % le droit de la nationalité dont 69 % sur la naturalisation et 19 % rejet de naturalisation
- 4 % le droit civil dont 67 % voies d'exécution

MDS 19

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 122 permanences – 256 personnes différentes reçues – 487 entretiens et suivis de dossiers

Un très fort partenariat s'est noué au fil des années entre la juriste de Droits d'urgence et les équipes du 19^{ème}. 22 rendez-vous ont été réservés aux échanges avec l'équipe sociale de la MDS. Un pôle (IP/Prise en charge hôtelière ASE) de la MDS 19 est en charge des personnes hébergées à l'hôtel et oriente également sur la permanence juridique.

59 % des personnes reçues sont des femmes. 40 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, 35 % ont plus de 60 ans et 23 % ont entre 26 et 39 ans. 63 % des personnes sont locataires, 17 % sont hébergées chez un-e proche et 11 % sont à l'hôtel. 36 % des personnes sont salariées, 24 % sont inactives dont 84 % retraitées ; 27 % sont allocataires dont 32 % au RSA 26 % au chômage et 25 % en invalidités, 13 % sont sans ressource.

12 % sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 68 % via l'équipe sociale. 58 % des entretiens ont duré 45 minutes et 30 % ont duré 30 minutes. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 35 % le droit des personnes étrangères dont 39 % le renouvellement de titre de séjour, 19 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour, 11 % pour une demande de visa
- 13 % le droit de la famille dont 27 % sur la séparation/divorce, 25 % mesures d'accompagnement des enfants
- 12 % le droit du logement dont 37 % litiges locatifs et 31 % le droit au logement opposable, 16 % expulsion
- 10 % le droit civil dont 27 % assurances 25 % la consommation
- 9 % le droit de l'action sociale dont 33 % la retraite et 39 % les prestations sociale (CNAV notamment)
- 5 % le droit social dont 44 % rupture de contrat et 25 % accident et maladie
- 5 % le droit de la nationalité dont 47 % sur la naturalisation et 18 % le rejet de naturalisation

MDS 20

- 2 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes de l'arrondissement suivies par l'équipe sociale
- 2025 : 58 permanences – 108 personnes différentes reçues – 264 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Après une période de 5 ans sans permanences, les RAD se sont à nouveau implantés au sein de la MDS 20, d'abord avec l'ouverture d'1 permanence en septembre 2024 (site Stendhal) puis avec l'ouverture

d'une seconde permanence en juin 2025 (site Surmelin). Le lien avec l'équipe sociale s'est tout de suite remis en place, car on compte, en 2025, 17 entretiens consacrés aux échanges pluridisciplinaires avec les professionnel·les de la MDS 20. Les permanences sont sur les deux sites de la MDS : Stendhal et Surmelin. Une information collective a été faite en début 2025 sur le droit d'asile pour les équipes de la MDS.

70 % des personnes reçues sont des femmes. 50 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 31 % entre 26 et 39 ans. 10 % des personnes ont une domiciliation administrative. 53 % des personnes sont locataires, 19 % sont hébergées chez un·e proche ; 20 % sont à l'hôtel. 31 % des personnes sont salariées, 20 % sont allocataires dont 36 % au RSA et 23 % au chômage ; 43 % sont sans ressource. 46 % sont célibataires.

86 % des personnes sont venues à la permanence via l'orientation par l'équipe sociale. 89 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 65 % plus d'une heure. Les domaines de droit dans la permanence sont

- 68 % le droit des personnes étrangères dont 51 % renouvellement de titre de séjour ; 14 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour ; 23 % pour une demande de titre de plein droit
- 6 % le droit d'asile dont 88 % pour la procédure OFPRA
- 6 % le droit de la famille dont pour 22 % pour chaque : séparation, mesures d'accompagnement des enfants et état civil
- 4 % le droit de la nationalité dont la moitié pour la naturalisation

Les permanences Sociales d'accueil

Les PSA de la ville de Paris ont modifié leur organisation avec l'enlèvement de la spécialisation de leur activité. Ce changement a démarré en 2024. Désormais les PSA ne sont plus rattachées à un public particulier. Chaque PSA a un ESI rattaché pour les personnes qui n'ont pas de droit au séjour en France. Une information collective a été faite pour les 3 PSA sur le droit au séjour des ressortissant·es européen·nes, et l'arrivée sur le territoire en France des ressortissants hors union européenne.

PSA Bastille

- 5 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes en besoin d'accompagnement social par la PSA
- 2025 : 182 permanences – 382 personnes aidées – 646 entretiens et ou suivis de dossiers

Avant la PSA Bastille était destiné pour les hommes isolés. De fait en 2025, 92 % des personnes reçues en permanence sont des hommes. 47 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et pour 37 % âgées entre 25 et 39 ans. 86 % des personnes ont une domiciliation administrative. 54 % sont hébergées par un proche et 33 % sont sans domicile fixe. 63 % des personnes sont salariées, 17 % sont allocataires dont 32 % sont au RSA, 24 % en invalidité et 46 % au chômage, 15 % sont sans ressource.

94 % des personnes ont été orientées par l'équipe sociale de la PSA sur la permanence. 17 entretiens ont été réservés aux professionnel·les de la PSA pour l'accompagnement pluridisciplinaires des personnes. 59 % des entretiens ont duré 45 minutes et 30 % ont duré plus d'une heure.

Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 36 % le droit des personnes étrangères dont 44 % pour le renouvellement de titre de séjour, 18 % demande de titre de séjour de plein droit et 16 % carte de résident

- 29 % le droit du logement dont 95 % sur le droit au logement opposable
- 9 % le droit d'asile dont 71 % pour la réunification familiale
- 5 % le droit social dont 45 % rupture de contrat et 34 % exécution du contrat
- 4 % le droit de la nationalité dont 82 % naturalisation
- 6 % le droit de la famille dont 38 % sur la séparation/ divorce, 32 % sur l'état civil

PSA Belleville

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes en besoin d'accompagnement social par la PSA
- 2025 : 107 permanences - 219 personnes différentes reçues - 370 entretiens et suivis de dossiers

La Permanence Sociale d'Accueil Belleville avant était dédiée pour l'accueil des jeunes. Une permanence RAD a été ajoutée en mai 2025.

70 % sont venues à la permanence via l'équipe sociale (43%) et l'accueil de la PSA (27 %) . 75 % des personnes reçues à la permanence sont des hommes. 24 % des personnes sont âgées entre 18 et 25 ans, 42 % sont âgées entre 26 et 39 ans. 72 % des personnes ont une domiciliation administrative. 33 % sont hébergées par un proche, 17 % sont hébergées dans des structures collectives, 14 % sont sans domicile fixe. 55 % des personnes sont salariées, 6 % ont un emploi non déclaré, 14 % sans ressource. 72 % des personnes sont célibataires.

90 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines juridiques abordés en 2025 ont porté sur :

- 51 % le droit des personnes étrangères dont 57 % pour des renouvellements de titre de séjour, et 13 % titre de séjour de plein droit
- 7 % le droit de la nationalité dont 57 % pour la naturalisation et 11 % rejet de naturalisation
- 6 % le droit de la famille dont 41 % sur la séparation/divorces, 14 % sur l'état civil et 14 % sur les mesures d'accompagnement pour enfants
- 7 % le droit du logement dont 45 % sur le droit au logement opposable, 31 % litiges locatifs
- 4 % le droit social dont 44 % sur l'exécution du contrat et 50 % sur la rupture du contrat
- 6 % le droit pénal dont 30 % des dettes contraventionnelles et 35 % d'infraction
- 10 % le droit civil dont 62 % sur le surendettement.

PSA Gauthey

- 4 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes en besoin d'accompagnement social par la PSA
- 2025 : 164 permanences - 301 personnes différentes reçues - 588 entretiens et suivis de dossiers

La Permanence Sociale d'Accueil Gauthey était spécialisée pour l'accueil des familles. Un Lieu d'accueil Enfant parent est présent au rez-de-chaussée de la PSA avec une équipe dédiée.

63 % sont des femmes. 44 % des personnes sont âgées de 26 et 39 ans, et 41 % entre 40 et 59 ans. 88 % des personnes ont une domiciliation administrative. 34 % sont hébergées par un proche, 25 % à l'hôtel, et 38 % sans domicile fixe. 37 % des personnes sont salariées, 18 % sont allocataires dont 40 % au RSA et 26 % au chômage ; 42 % sont sans ressource. 44 % sont célibataires.

87 % des personnes ont été orientées par l'équipe sociale sur la permanence.

81 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités lors de la permanence sont :

- 54 % le droit des personnes étrangères dont 29 % renouvellement du titre de séjour ; 14 % des documents pour mineurs, 23 % demande de titre de séjour plein droit
- 19 % le droit au logement dont 97 % le droit au logement opposable
- 6 % le droit d'asile dont 59 % la procédure OFPRA et 37 % sur la réunification familiale
- 6 % le droit de la famille dont 30 % sur l'état civil et 27 % sur la séparation / divorce
- 4 % le droit de l'action sociale dont 61 % sur les prestations sociales.

Les permanences en ESI rattaché aux PSA

ESI Halle Saint-Didier

- 3 permanences hebdomadaires
- Public accueilli : personnes en situation de rue ou de grande exclusion
- 2025 : 112 permanences – 199 personnes différentes reçues – 239 entretiens et suivis de dossiers

Rattaché à la PSA Gauthey, l'ESI la Halle Saint Didier est un accueil de jour inconditionnel ouvert à toutes les personnes en situation de précarité et de très grande exclusion. La structure offre aux usager·es un accueil et un accès à une psychologue, une infirmière, à des assistantes sociales, une buanderie et à des salles de douche ainsi qu'à une permanence de la CPAM et à un conseiller numérique. L'ESI reçoit entre 100 et 150 usager·es par jour.

80 % des personnes venues à la permanence sont des hommes. 57 % sont âgées entre 40 et 59 ans, 32 % entre 26 et 39 ans. 94 % des personnes ont une domiciliation administrative. 42 % des personnes sont hébergées par un proche, 29 % dans une structure collective et 25 % sans domicile fixe.

21 % des personnes sont salariées, dont 45 % sont dans un emploi précaire (intérim, temps partiel) ; 32 % ont un travail non déclaré, 43 % sont sans ressource. 68 % des personnes sont célibataires.

14 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 82 % via l'équipe sociale. 62 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités en permanence sont :

- 68 % le droit des personnes étrangères dont 11 % le titre de séjour pour soins, 36 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée familiale, et 44 % au motif du travail,
- 6 % le droit d'asile dont 24 % la procédure Dublin et 29 % la procédure OFPRA et 24 % de réexamen,
- 8 % les mesures d'éloignement du territoire français des personnes étrangères dont 44 % sur les OQTF basées sur une absence de droit au séjour.

ESI René Coty

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : personnes en situation de rue ou de grande exclusion
- 2025 : 34 permanences – 51 personnes différentes reçues – 77 entretiens et suivis de dossiers

La permanence RAD de l'ESI René Coty a ouvert au cours de l'année 2024.

Rattaché à la PSA Bastille, l'ESI René Coty est un accueil de jour d'une surface de 200 m2, offrant un accueil inconditionnel, ouvert à toutes les personnes en situation de précarité et de très grande exclusion. La structure offre aux usager·es un accueil avec une salle de convivialité, et des professionnel·les présents : un psychologue, un podologue, un médecin, un infirmier et un conseiller numérique. Les usagers peuvent également bénéficier d'un accès à une buanderie et à des salles de douche.

73 % des personnes venues à la permanence sont des hommes. 59 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans et 24 % entre 26 et 39 ans. 71 % des personnes ont une domiciliation administrative. 10 % des personnes sont locataires, 22 % sont hébergées par un proche, et 53 % sont sans domicile fixe. 26 % des personnes sont salariées, 14 % ont un emploi non déclaré, et 65 % sont sans ressource. 53 % sont célibataires.

25 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille et 70 % via l'équipe sociale. 51 % des entretiens ont duré plus d'une heure et 33 % 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 76 % le droit des personnes étrangères dont 33 % demande de titre de séjour pour soins, 24 % demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée et familiale et 19 % au motif du travail
- 8 % le droit social dont 44 % exécution de contrat
- 4 % le droit d'asile dont 50 % procédure OFPRA

Les Centres d'Hébergement de Réinsertion Social et d'hébergement d'urgence

Les CHRS – CHU sont rattachés à deux pôles : le pôle Rosa Luxembourg et le pôle Joséphine Baker. La direction de ces deux pôles est centrale au niveau du CASVP.

Une information collective a été assurée pour les professionnel·les du pôle Rosa Luxembourg sur les démarches numériques sur le droit des personnes étrangères et la régularisation par le travail/métier en tension.

CHRS Pauline Roland

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes isolées avec enfants
- 2025 : 71 permanences - 74 personnes différentes reçues - 420 entretiens et suivis de dossiers

Le CHRS Pauline Roland fait partie du pôle Joséphine Baker du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Situé dans le quartier Jourdain, le CHRS accueille des femmes isolées et des familles monoparentales. C'est une structure accueillante avec une équipe sociale dynamique et réactive.

Le partenariat existant entre la juriste et les équipes socio-éducatives est fort et de qualité. Il existe un appui et un soutien réciproque entre la juriste et l'équipe sociale face à la complexité et l'urgence de certaines situations. On compte 28 entretiens consacrés aux échanges pluridisciplinaires avec l'équipe sociale en 2025.

97 % des personnes reçues en permanence sont des femmes. 55 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans et 39 % entre 40 et 59 ans. Elles sont toutes hébergées au CHRS. 20 % des personnes sont salariées, 15 % sont allocataires dont 36 % au RSA et 27 % en invalidité, 57 % sont sans ressource. 73 % sont célibataires.

92 % des personnes sont venues en permanence via l'orientation par l'équipe sociale du CHRS. 93 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 56 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 55 % le droit des personnes étrangères dont 39 % pour le renouvellement de titre de séjour, 24 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée et familiale, 14 % pour un titre de parent d'enfant français
- 15 % le droit général dont 14 % de violence conjugale

- 13 % le droit de la famille dont 68 % des mesures d'accompagnement d'enfant, 26 % sur l'état civil
- 6 % les mesures d'éloignement du territoire dont 61 % sur des OQTF basées sur une absence de droit au séjour
- 4 % le droit d'asile dont 56 % pour la procédure OFPRA ; 17 % de réexamen.

CHRS Relais des Carrières

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes isolé·es
- 2025 : 38 permanences – 55 personnes différentes reçues – 116 entretiens et suivis de dossiers– 1 session d'informations collectives

Géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CHRS fait partie du pôle Rosa Luxembourg. Le CHRS accueille des personnes seules (hommes et femmes) connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortantes de prison.

Les usager-es sont essentiellement orientées sur la permanence juridique par les équipes sociales. Leur autonomie est très limitée, ce qui alourdit les entretiens et le travail de suivi de dossiers de ces personnes. Pour les aider au mieux, la collaboration entre les équipes sociales du centre et la juriste est cruciale.

55 % des personnes sont des hommes. 47 % des personnes sont âgées entre 40 et 59 ans, 27 % entre 26 et 39 ans, 26 % plus de 60 ans. 31 % des personnes sont salariées et 47 % sont sans ressource. 73 % sont célibataires.

25 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille et 65 % via l'équipe sociale. 57 % des entretiens ont duré plus d'une heure. 39 % ont duré 45 minutes. Les domaines de droit traité lors de la permanence sont :

- 83 % le droit des personnes étrangères, dont 23 % pour le renouvellement de titre de séjour, 37 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée et familiale et 18 % pour le motif travail ;
- 6 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 50 % pour des OQTF basées sur une absence de droit au séjour
- 3 % le droit pénal auteur dont 75 % sur la procédure pénale
- 2 % le droit social pour des ruptures de contrat (100%).

CHRS Poterne des Peupliers

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes isolé·es
- 2025 : 45 permanences – 63 personnes différentes reçues – 140 entretiens et suivis de dossiers– 1 session d'informations collectives

Géré par la Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CHRS appartient au pôle Rosa Luxembourg. Le CHRS Poterne des peupliers accueille une permanence de Droits d'urgence le mardi après-midi. Un travail pluridisciplinaire est engagé dans la plupart des dossiers en raison de la complexité des problématiques rencontrées.

60 % des personnes reçues sont des hommes. 55 % des personnes sont âgées de 40 à 59 ans et 21 % ont plus de 60 ans. 19 % des personnes sont salariées, 62 % sont sans ressource. 62 % sont célibataires.

54 % des entretiens ont duré 45 minutes et 33 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 72 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 13 % de titre de séjour pour soins, 26 % de renouvellement de titre de séjour et 23 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour (16 % vie privée et familiale) et 31 % titre de séjour de plein droit
- 7 % le droit d'asile dont 64 % la procédure OFPRA et 18 % la réunification familiale
- 4 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 80 % d'OQTF basées sur l'absence de droit de séjour
- 3 % le droit de l'action sociale dont 75 % les prestations sociales.

CHRS Baudricourt

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes isolé·es
- 2025 : 36 permanences – 30 personnes différentes reçues – 111 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

Géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, le CHRS Baudricourt appartient au pôle Rosa Luxembourg. Le CHRS accueille, héberge et accompagne vers l'insertion des personnes en situation de grande précarité. Les personnes ont souvent eu un parcours à la rue pendant plusieurs années. Le travail sur la permanence pour beaucoup de personnes sont la reconstitution des identités des personnes pour faire une demande de régularisation (recherche d'archives).

53 % des personnes reçues à la permanence sont des hommes. 43 % sont âgées entre 40 et 59 ans, 17 % entre 26 et 39 ans et 37 % ont plus de 60 ans. 17 % des personnes sont salariées, 14 % sont allocataires, dont 25 % au RSA et 25 % en invalidité. 60 % sont sans ressource. 70 % des personnes sont célibataires.

99% des personnes sont orientées vers la permanence via l'équipe sociale. 18 créneaux de rendez-vous ont été dédiés aux échanges avec les professionnel·les pour la prise en charge pluridisciplinaire des situations. 53 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 27 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 65 % le droit des personnes étrangères, dont 19 % demande de titre de séjour pour soins, 24 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée et familiale et 22 % demande de titre de séjour de plein droit
- 13 % le droit d'asile dont 67 % la procédure OFPRA, 22 % la réunification familiale et 11 % le réexamen
- 10 % le droit de la famille dont 86 % l'état civil (reconstitution des documents d'identité)
- 5% les mesures d'éloignement des personnes étrangères, dont 86 % sur le refus de séjour.

CHRS Stendhal

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes et hommes isolé·es de moins de 28 ans
- 2025 : 37 permanences – 49 personnes différentes reçues – 137 entretiens et suivis de dossiers – 1 session d'informations collectives

La permanence hebdomadaire des relais d'accès au droit est destinée aux personnes hébergées au CHRS Stendhal. Géré par le CAS-VP, le CHRS Stendhal rattaché au pôle Joséphine Baker, est réservé aux personnes entre 18 et 27 ans, sans fin de prise en charge après l'âge maximal. Une information collective a été faite pour les résident.es sur le droit au séjour.

La juriste présente accompagne, aux côtés des équipes sociales, les personnes dans les problématiques rencontrées, jusqu'à leur résolution. 71 % des personnes reçues à la permanence sont des hommes. 45 % ont entre 18 et 25 ans et 55 % ont entre 26 et 39 ans. 10 % ont une domiciliation administrative. 25 % des personnes sont salariées, 18 % sont inactives dont 100 % étudiantes, 53 % sont sans ressource. 80 % sont célibataires.

93 % des personnes sont orientées sur la permanence via l'équipe sociale. 80 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités lors de la permanence :

- 78 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 29 % renouvellement de titre de séjour, 27 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour dont 15 % au motif travail et 29 % titre de séjour de plein droit
- 8 % le droit d'asile dont 73 % la procédure OFPRA, 9 % sur la réunification familiale et 9 % réexamen
- 5 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, la totalité sur des OQTF basée sur une absence de droit au séjour
- 3 % le droit pénal auteur dont 60 % procédure pénale.

CHU Agnodice

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes enceinte ou en sortie de maternité
- 2025 : 36 permanences – 34 personnes différentes reçues – 106 entretiens et suivis de dossiers

Le Centre d'hébergement d'urgence Agnodice (pôle Joséphine Baker) est une structure ouverte par la Ville de Paris fin 2021 à destination des femmes enceintes ou à la sortie de la maternité. Leurs familles sont également hébergées le cas échéant. La permanence juridique tenue par Droits d'urgence à hauteur d'une demi-journée par semaine a été ouverte en mai 2022.

71 % des personnes reçues à la permanence sont des femmes. 65 % des personnes ont moins de 40 ans, et 35 % ont entre 40 et 59 ans. 12 % des personnes sont salariées, 12 % sont allocataires dont 25 % au RSA, 75 % autres prestations sociales ; 71 % sont sans ressource.

L'ensemble des personnes reçu à la permanence a été orienté par l'équipe sociale. 68 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 74 % le droit des personnes étrangères, dont 25 % pour le renouvellement titre de séjour, 16 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif vie privée et familiale, et 30 % autre titre de séjour de plein droit
- 9 % le droit de la famille dont 25 % filiation et adoption, 5 % mesure d'accompagnement d'enfants, 42 % sur l'état civil
- 5 % le droit d'asile dont 43 % la procédure OFPRA, 43 % la réunification familiale et 14 % le réexamen
- 4 % les mesures d'éloignement du territoire des personnes étrangères, dont 80 % pour des refus de séjour.

CHRS Crimée

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : femmes avec enfants
- 2025 : 33 permanences – 20 personnes différentes reçues – 40 entretiens et suivis de dossiers

Le CHRS est géré par la Centre d'action sociale de la Ville de Paris, il appartient au pôle Joséphine Baker. Le CHRS Crimée accueille des femmes et leurs enfants. L'hébergement peut être sur site et un peu en diffus.

En 2024 une information collective a été faite pour les équipes sociales.

95 % des personnes accueillies à la permanence sont des femmes. 65 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans et 20 % entre 40 et 59 ans. 25 % des personnes sont salariées, 20 % sont allocataires, 55 % sont sans ressource. 75 % sont célibataires.

49 % des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 51 % orientées via l'équipe sociale. 80 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 69 % le droit des personnes étrangères dont 50 % renouvellement titre de séjour, 14 % de demande d'admission exceptionnelle au séjour, 11 % de carte de résident
- 8 % le droit d'asile dont 75 % procédure OFPRA,
- 15 % le droit de la famille dont 63 % sur l'état civil et 25 % l'autorité parentale
- 4 % logement dont la totalité pour le droit au logement opposable.

CHRS Charonne

- 1 permanence hebdomadaire
- Public accueilli : familles monoparentales
- 2025 : 42 permanences – 35 personnes différentes reçues – 66 entretiens et suivis de dossiers

Géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CHRS Charonne appartient au pôle Joséphine Baker. Le CHRS accueille principalement des familles monoparentales, majoritairement des femmes avec enfants. Les échanges avec l'équipe sociale sont nombreux. Une plage horaire du planning est d'ailleurs réservée aux échanges avec les travailleurs sociaux afin de pouvoir accompagner au mieux les usagers.

95 % des personnes accueillies en permanence sont des femmes. 65 % des personnes ont entre 26 et 39 ans et 20 % entre 40 et 59 ans. 25 % des personnes sont salariées, 20 % sont allocataires, dont 25 % en invalidité et 75 % ont d'autres prestations sociales, 55 % sont sans ressource.

48% des personnes sont venues à la permanence via le bouche à oreille, 51 % via l'équipe sociale. 94 % des entretiens ont duré plus de 45 minutes dont 30 % plus d'une heure. Les domaines de droit traités dans la permanence sont :

- 77 % le droit au séjour en France des personnes étrangères, dont 49 % pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour au motif de la vie privée et familiale et 14 % pour des renouvellements de titre de séjour
- 8 % le droit d'asile dont 50 % pour la procédure OFPRA et 33 % pour la réunification familiale
- 4 % le droit de la nationalité dont 67 % pour la naturalisation
- 3 % les mesures d'éloignement du territoire français des personnes étrangères, dont 50 % pour des refus de séjour et 50 % pour des OQTF basées sur une absence de droit au séjour.

PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

Les demandes d'ouverture de permanences des structures de terrain

Droits d'Urgence est un acteur connu pour répondre aux personnes éloignées du droit commun et pour les accompagner dans leurs démarches juridiques souvent complexes et le marché public des relais d'accès au droit de la Ville de Paris est un dispositif connu et bien identifié, par les structures d'accueil et d'accompagnement des publics en situation d'exclusion, pour la qualité du service rendu.

C'est pourquoi Droits d'Urgence est régulièrement contactée pour des demandes d'ouverture de permanences.

Association Action traitement (Paris 20)

Association créée en 1991, le Quartier des amandiers propose des informations et l'édition d'outils à destination des personnes atteintes du VIH, via un programme d'éducation thérapeutique du patient.

Association de petite taille, avec une assistante sociale, elle reçoit et accompagne de nombreuses personnes (230) vulnérabilisées ayant besoin de soutien juridique. 60% des personnes accompagnées sont de nationalité étrangère et sont confrontées à de sérieuses difficultés en matière d'accès au droit des personnes étrangères en France. L'accompagnement des personnes est réalisé sur du temps long, via un accompagnement individuel et collectif, au travers d'ateliers, notamment de méditation et sur la vie affective et sexuelle.

L'association fonctionne également avec le soutien de médecins sexologues ou généralistes et de psychologues, en interne et en partenariat extérieurs.

La demande n'a pas pu être honorée en 2025. En 2026 cette option sera à nouveau à l'étude sur le Lot 1.

CHRS Lancry (Emmaüs)

La cheffe de service du CHRS Lancry, au sein duquel Droits d'urgence a ouvert une permanence RAD en 2024, a sollicité Droits d'urgence pour l'ouverture d'une permanence supplémentaire.

Elle indique que les personnes accueillies font face, depuis le début de la crise sanitaire de 2020, à une forte progression des difficultés quant à l'ouverture, aux maintiens et à la perte de leurs droits et qu'elle constate un accroissement des difficultés d'accès aux administrations telles que CAF, CPAM, Préfecture, OFPRA. Pour résoudre ces difficultés, l'équipe sociale a sollicité les PAD et MJD, en sus de la permanence RAD. Mais, compte tenu des plannings saturés, ces établissements n'ont pas eu la capacité de répondre à l'ensemble des demandes des personnes hébergées au CHRS.

Elle poursuit en expliquant que « du fait des problématiques rencontrées par nos publics ; langue, compréhension rouage administratif, appréhension et d'appropriation des éléments ; nous sommes amenés à faire des accompagnements physiques sur les lieux de rendez-vous. Ces accompagnements

physiques impliquent une mobilisation des professionnel·les sur des amplitudes horaires conséquents ainsi que des contraintes d'organisations afin de garantir une continuité de service et l'équité de la disponibilité des professionnels pour toutes les personnes. Ce constat, a fait émerger le projet de mettre en place une permanence juridique de proximité qui répondrait à la fois à la demande d'information, d'orientation, de conseil sur les droits et devoirs des personnes isolées que sur le suivi des dossiers quant aux démarches administratives initiées. En effet, la complexité croissante des problématiques liées à la dématérialisation et aux durcissements de la réglementation concernant le droit des étrangers nécessite un temps plus long pour appréhender toutes les problématiques des hébergés du CHRS. De plus, les partenaires extérieurs intervenant sur les situations des hébergés du CHRS sollicitent également la permanence pour l'obtention d'informations juridiques.

La demande n'a pas pu être honorée en 2025. En 2026 cette option sera à nouveau à l'étude

Accueil de jour pour femmes Oasis (Samu social)

Cet accueil de jour pour femmes situé dans le 11^{ème} arrondissement et géré par le Samu social, a sollicité, début d'année 2025, Droits d'urgence pour l'ouverture d'une permanence juridique hebdomadaire. L'accueil de jour accueille entre 50 et 80 femmes par jour. Plusieurs professionnel·les sont présent·es sur site : psychologue, infirmière, gynécologue, kinésithérapeute. Le local met à disposition des douches et une grande salle de convivialité. Les personnes qui ont un suivi social à l'OASIS peuvent bénéficier du service de domiciliation. Le lieu organise des activités de loisirs comme la photo, la broderie ou la sophrologie.

Des permanences juridiques sont déjà mises en place : Le barreau une demi-journée sur les violences faites aux femmes ; le Point d'accès justice du Samu Social. L'accueil de jour peut aussi mettre à l'abris des femmes sur les 5 haltes de Paris.

L'offre de permanence juridique proposée n'est pas à la hauteur des besoins des personnes accueillies. En effet, les femmes ont pour beaucoup un parcours de vie liée à la traite, et sont aussi en parcours de sortie de prostitution, entre autres problématiques de violences faites aux femmes.

La demande n'ayant pas pu être honorée en 2025, l'ouverture d'une permanence est à l'étude et doit faire le lien d'échange avec la DAJ en 2026.

Accueil de jour familles Paris 14^{ème} (Aurore)

L'association gère un accueil de jour pour les familles et les femmes enceintes à la rue, ou en abri précaires qui connaissent un parcours d'exil à différents stades (primo-arrivants et familles déboutées de l'asile). L'ESI est situé dans le 14^{ème} arrondissement à Paris.

Une centaine de personnes sont accueillies chaque jour avec une volatilité importante du public et des besoins conséquents, notamment en droit des personnes étrangères.

La structure accueille 1 permanence mensuelle du Barreau de Paris mais celle-ci ne suffit pas à couvrir les besoins. La structure sollicite l'ouverture d'1 permanence RAD par semaine pour les personnes accueillies et l'équipe sociale. Ouvrir une permanence in situ permettrait d'améliorer l'accompagnement pluridisciplinaire des personnes et de répondre efficacement aux besoins d'un public qui, du fait d'un parcours d'errance, se trouve souvent en rupture avec les institutions.

L'ouverture d'une permanence hebdomadaire sera donc mise à l'étude en lien avec la DAJ sur le lot 1.

L'hôpital Pitié Salpêtrière (AP-HP)

Rencontré lors d'une réunion d'information à l'hôpital Saint Antoine, la responsable Socio-éducative de l'hôpital Pitié Salpêtrière a sollicité la responsable des RAD pour l'ouverture d'une permanence juridique hebdomadaire. L'équipe sociale accompagne de nombreuses personnes qui ont un fort besoin d'accompagnement sur leur droit au séjour en France.

La pertinence d'avoir une permanence dans les hôpitaux est démontrée de par nos expériences de terrain. En 2026, cette ouverture de permanence hebdomadaire sera mise à l'étude en lien avec la DAJ sur le lot 1.

Les propositions de Droits d'urgence pour l'amélioration du dispositif

Pour améliorer la prise en charge individuelle des personnes

1. **Augmenter le temps consacré au travail des dossiers après les rendez-vous en diminuant le nombre de permanences par juristes** : passer de semaines découpées en 4 jours de permanences et 1 jour de travail sur dossiers à des semaines de 3 jours de permanences et 2 jours travail sur les dossiers et pouvoir ainsi :
 - a. Relancer les administrations / services publics qui ne répondent pas aux demandes du public et de recourir aux juridictions administratives si le délai de réponse n'est pas raisonnablement court,
 - b. Préparer des actions collectives et contentieuses afin d'alerter les pouvoirs publics et judiciaires sur l'état du service public et l'accueil par ces services des personnes que nous rencontrons,
 - c. Rencontrer de nouveau les personnes, si nécessaire, afin de raccourcir le délai de traitement de leur dossier,
 - d. Effectuer des recherches de jurisprudence pour compléter notre veille juridique afin d'améliorer la qualité de nos recours et de nos accompagnements,
 - e. Mettre en place des outils d'accompagnement à l'échelle du dispositif,
 - f. Alléger la charge de travail et la qualité de la prise en charge proposée.
2. **Allonger la durée des créneaux de rendez-vous** (en réduisant le nombre de rendez-vous par permanence) pour parvenir à engager des démarches demandées par les administrations pendant les permanences et, ainsi, accélérer l'effectivité de l'exercice des droits et diminuer la durée de la prise en charge.
3. **Renforcer le dialogue institutionnel** en multipliant les rencontres avec les interlocuteurs comme le PIMMS, des associations d'accompagnement numérique, le défenseur des droits, la préfecture, etc. afin d'améliorer le suivi des personnes, nos orientations et de travailler main dans la main avec les services précités pour améliorer l'accompagnement des personnes et le rendre plus efficient.

Pour améliorer l'information collective et l'autonomisation des personnes

4. **Mettre en place une nouvelle prestation des ateliers collectifs** d'information sur la constitution des dossiers, les démarches numériques et l'ouverture des droits en autonomie.

Pour améliorer la prise de rendez-vous et du travail pluridisciplinaire :

5. **Former les équipes d'accueil et d'accompagnement des structures afin d'améliorer le travail en partenariat** avec ces professionnel·les et d'effectuer un suivi de qualité des personnes sans les réorienter inutilement.
6. **Mettre en place un créneau de rendez-vous dédié aux équipes sociales dans les structures sociales** qui en éprouvent le besoin (CHRS / ESI / hôpitaux). Ce créneau existe dans plusieurs structures (voir dans le détail par structure)

7. **Mettre en place une nouvelle prestation de supports pédagogiques juridiques à destination des équipes sociales** des structures partenaires (fiches pratiques, notes juridiques, tuto etc.).

Conclusion et remerciements

Au terme de cette 28^{ème} année d'activité, le dispositif des Relais d'accès au droit, porté par Droits d'urgence dans le cadre du marché public confié par la Ville de Paris, confirme plus que jamais son caractère indispensable à l'effectivité des droits des personnes les plus démunies.

Dans un contexte marqué par l'augmentation de la pauvreté, la précarisation durable des parcours, la hausse des situations d'exclusion et l'isolement social, les personnes accompagnées cumulent des fragilités économiques, administratives et numériques. La dématérialisation accélérée des services publics, si elle répond à des impératifs de modernisation, crée pour beaucoup de personnes de nouveaux obstacles : absence d'équipement, fracture numérique, incompréhension des procédures, pannes et blocages techniques, impossibilité de joindre une personne humaine derrière la machine etc. À ces difficultés s'ajoutent des dysfonctionnements administratifs persistants et des réformes législatives restrictives qui contribuent à un recul concret de certains droits. L'État de droit, lorsqu'il devient difficilement accessible, se fragilise d'abord pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Dans ce contexte, les RAD agissent comme un rempart concret contre le non-recours et l'abandon des droits. Ils contribuent à rétablir un lien de confiance entre les institutions et les personnes les plus éloignées d'elles. Ils constituent un point d'ancrage, un espace d'écoute et d'expertise, permettant aux personnes de comprendre leurs droits, de les revendiquer et de les faire valoir. Au-delà de la résolution technique des situations, l'accompagnement juridique représente un véritable levier de retour à la dignité : être reconnu comme sujet de droit, voir sa situation prise au sérieux, retrouver une capacité d'agir. L'accès au droit est ainsi une condition d'inclusion et un fondement d'une société plus juste.

Cette mission s'exerce toutefois dans des conditions de plus en plus exigeantes. Le métier de juriste des RAD se complexifie : accumulation de situations d'urgence sociale, intensification des démarches contentieuses, instabilité normative, allongement des délais de réponse des administrations, tensions croissantes chez des publics épuisés par leurs parcours. Les juristes doivent conjuguer rigueur juridique, pédagogie, gestion de situations humaines parfois lourdes et capacité d'adaptation constante face à des outils et procédures en mutation permanente. Cette réalité appelle une reconnaissance de la technicité et de l'engagement que requiert ce travail.

La solidité du dispositif repose précisément sur la compétence, l'expérience et l'engagement de son équipe. Le recrutement d'un 26^e juriste en 2025 témoigne de l'augmentation de l'activité et de notre volonté d'assurer une réponse qualitative, stable et structurée face à des besoins croissants. Cette consolidation renforce notre capacité d'intervention, tout en préservant les conditions d'un accompagnement exigeant et humain.

Sur le plan politique et stratégique, ce dispositif incarne un choix fort de la Ville de Paris : celui de faire de l'accès effectif au droit un pilier de la lutte contre les exclusions et de la cohésion sociale. Dans un contexte de fragilisation des droits et de tensions sociales accrues, maintenir et renforcer un dispositif structuré, professionnel et partenarial constitue un investissement essentiel pour prévenir les ruptures de parcours, limiter l'aggravation des situations et préserver l'équilibre démocratique local.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des structures partenaires (associations, services sociaux, institutions, acteurs de terrain) avec lesquelles nos équipes travaillent quotidiennement. Leur coopération est déterminante pour garantir une réponse coordonnée et globale aux personnes accompagnées.

Nous remercions tout particulièrement les juristes du dispositif pour leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité à exercer un métier devenu plus complexe et plus exigeant, sans jamais renoncer à l'exigence de qualité et d'humanité qui fonde notre action.

Enfin, nous exprimons notre gratitude à la Ville de Paris pour sa confiance et son soutien constant.

Ensemble, nous affirmons que l'accès au droit n'est pas seulement un service public : il est une exigence démocratique, une condition de dignité et un levier essentiel pour construire une société réellement inclusive.

MERCI

A toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport d'activité.

Illustrations : Twotma

ANNEXES

1. Bilan statistique détaillé de l'activité 2025
2. Liste des permanences en distanciel 2025
3. Liste et coordonnées des structures par arrondissement 2025
4. Etat récapitulatif de l'évolution des permanences en 2025
5. Cause de déprogrammation et d'annulation par structure en 2025
6. Dernier emploi du temps des juristes 2025